



Bulletin Officiel

N° 4621 Mardi 10 Juin 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CME

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION RELATIVE A L'OPERATION D'EMISSION D'ACTION CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE LA SOCIETE ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES - EN SOCIETE ANONYME 2

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT - AGO - 3
 SOTUMAG - AGO - 4
 GIF - AGO - 5
 POULINA GROUP HOLDING - PGH - AGO - 6
 CELLCOM - AGO - 7
 SOCIETE MAGASIN GENERAL 8
 SOCIETE NEW BODY LINE 9

COMMUNIQUE DE PRESSE

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LIQUIDITE - TUNIS RE - 10

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

SOTUVER - AGO - 11-13
 SOTUVER - AGE - 14
 SOCIETE NEW BODY LINE - AGO - 15-16
 SOCIETE MAGASIN GENERAL - AGO - 17-19

INFORMATIONS POST AGO

BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - BEPME - 20
 BIAT 21-24
 QATAR NATIONAL BANK - QNB - AGE - 25-26

EMISSION D'ACTION CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD - AMI ASSURANCES - 27-33

EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 » 34-37

COURBE DES TAUX

38

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

39-40

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETEES AU 31/12/2013
 - FCP IRADETT CEA
 - SOCIETE MAGASIN GENERAL
 - GAT ASSURANCES

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31/12/2013
 - SOCIETE MAGASIN GENERAL

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETEES AU 31/03/2014
 - SICAV PROSPERITY
 - SICAV TRESOR
 - UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

A la demande de la société Assurances Mutuelle Ittihad -AMI Assurances- émettrice d'actions corrélativement à la transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme (objet du prospectus visé par le CMF en date du 30/04/2014 sous le n°14-0862) de proroger la période de souscription à ladite opération au 20/06/2014, dans la mesure où la société a relevé que « malgré l'avancement des procédures de souscription pour les trois catégories d'assurés : A, B et C et malgré l'obtention de l'accord d'une banque pour le financement de leur participation, la finalisation des formalités bancaires pourrait ne pas aboutir dans les délais prévus pour la souscription, soit le 6 juin 2014 »,

le CMF porte à la connaissance des personnes concernées par l'opération que la période de souscription, initialement prévue comme prenant fin le 06/06/2014, sera prorogée **au 20/06/2014 inclus**.

AVIS DES SOCIETES

إستدعاء للجلسة العامة العادية

المصرف القومي التونسي

المقر الإجتماعي: طريق قابس كلم 1.5 صفاقس

السيدات والسادة المساهمين في شركة المصرف القومي التونسي مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم الجمعة 20 جوان 2014 على الساعة منتصف النهار بمقرها الإجتماعي طريق قابس كلم 1.5 صفاقس وذلك للتداول في المسائل المدرجة في جدول الأعمال التالي:

- (1) - تلاوة ومصادقة على تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2013.
- (2) - تلاوة تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (3) - المصادقة على الإتفاقات المذكورة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات والمتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (4) - تحديد منحة حضور أعضاء مجلس الإدارة.
- (5) - المصادقة على القوائم المالية المتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (6) - توظيف نتائج السنة المالية 2013.
- (7) - تجاوز عتبات المساهمة.
- (8) - تبرئة ذمة أعضاء مجلس الإدارة لتصرف السنة المالية 2013.
- (9) - الإعلام عن مباشرة رئيس مجلس الإدارة أو المدير العام أو أعضاء مجلس الإدارة لأي منصب إدارة في شركات أخرى.
- (10) - تلاوة ومصادقة على تقرير تصرف المجمع المتعلق بالسنة المالية 2013.
- (11) - تلاوة تقرير مراقب الحسابات والمتعلق بالقوائم المالية المجمع للسنة المالية 2013.
- (12) - المصادقة على القوائم المالية المجمع والمتعلقة بالسنة المالية 2013.
- (13) - تعيين أعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »
Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2013 le **Lundi 23 Juin 2014 à 10 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises Boulevard Principal les berges du lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2013.
2. Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013.
3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2013.
4. Affectation des bénéfices de l'exercice 2013.
5. Fixation du jeton de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2013
6. Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination des nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration.
7. Quitus aux membres du conseil d'administration.
8. Approbation de la désignation de la Coopérative des Manutentionnaires du Marché de Gros « COOPMAG » en tant que nouveau membre du Conseil d'Administration de la « SOTUMAG ».
9. Election d'un nouveau membre du conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les porteurs minoritaires.

Il est porté à la connaissance des actionnaires, que la séance d'élection d'un membre au conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les porteurs minoritaires se tiendra au cours de la dite Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

AVIS DES SOCIETES**Assemblée Générale Ordinaire*****GIF FILTER SA***

Siège social : GP1 km 35 – 8030 Grombalia

Les actionnaires de la Société Générale industrielle de filtration GIF Filter sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 17 juin 2014 à l'hôtel GOLDEN TULIP GAMMARTH sis à la rue de la république la marsa 2078 à 15h afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports Général et spécial du Commissaire aux Comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
4. Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers Consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2014.
9. Fixation de la rémunération des membres du comité Permanent d'audit pour l'exercice 2014.
10. Renouvellement du mandat du Commissaire Aux Comptes.
11. Réélection des administrateurs représentant les petits porteurs.
12. Déclaration des postes occupés par les Administrateurs au sein des autres sociétés.
13. Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice clos 2013, du rapport du conseil d'Administration, des rapports du commissaire aux comptes, et un projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du **02 juin 2014** au siège social de la société sis au **GP1 Km 35 Grombalia 8030.**

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société POULINA GROUP HOLDING S.A. porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le jeudi 26 juin 2014 à 15H, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises aux Berges du Lac du Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports annuels de gestion de la société et du groupe P.G.H de l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes de la Société et du groupe P.G.H.
3. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2013.
4. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013.
5. Affectation de résultat de l'exercice 2013.
6. Distribution de dividendes.
7. Fixation du montant des Jetons de présence.
8. Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) code des sociétés commerciales.
9. Franchissement de seuil.
10. Ratification de la cooptation d'un nouveau membre au Conseil d'Administration
11. Renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration.
12. Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes.
13. Autorisation à la Société d'achat et de vente de ses propres actions.
14. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
15. Pouvoirs

AVIS DES SOCIETES

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

La société CELLCOM porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 27 juin 2014 à 15H à la Maison de l'Entreprise sise aux Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2013,
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés relatif à l'exercice 2013,
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2013,
- 4- Quitus aux Administrateurs,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013 et des résultats reportés,
- 6- Approbation des conventions mentionnées dans l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales,
- 7- Election d'un nouveau membre du Conseil d'Administration représentant les actionnaires minoritaires,
- 8- Autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leurs cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier,
- 9- Pouvoirs,
- 10- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La société Magasin Général porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra **le jeudi 26 juin 2014 à 9 heures à l'hôtel Sheraton** sis à l'avenue de la ligue Arabe 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2013.
3. Approbation du rapport de gestion et des états financiers relatifs à l'exercice 2013.
4. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion du Groupe Magasin Général pour l'exercice 2013.
5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2013.
6. Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2013.
7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.
8. Affectation du résultat de la Société Magasin Général relatif à l'exercice 2013.
9. Ratification des opérations intergroupe effectuées en 2013 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.
10. Fixation des jetons de présence des administrateurs pour l'exercice 2013.
11. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2013.
12. Reconduction de l'autorisation de rachat et de revente des actions propres à la société.
13. Approbation de la location gérance des fonds de commerce de la Société BHM Distribution.
14. Approbation de la conclusion d'emprunts.
15. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

La société New Body Line invite ses actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Mardi 24 juin 2014 à 15 h 30 à l'IACE, Rue du Lac Turkana 1053 Les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.
2. Lecture des rapports général et spécial, du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013,
3. Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales.
4. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2013.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2013.
6. Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
7. Pouvoirs.

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social: 12 rue Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073.

Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions TUNIS RE et l'intermédiaire en Bourse MACSA, informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 22/05/2014

Il est rappelé que le contrat de liquidité de la société TUNIS RE est rentré en vigueur le 18/11/2013 pour une durée de 6 mois renouvelable, composé de 165 000 actions et de 1 500 000,000 dinars de liquidité.

Il est à noter que les initiateurs de TUNIS RE vont renouveler le contrat à compter 10/06/2014 afin d'assurer la liquidité des actions TUNIS RE et la régularité de leur cotation.

Ledit contrat est composé de 296 065 actions et de 180 922.900 dinars de liquidité.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghouan

Projet de résolutions de la société tunisienne de verreries « **SOTUVER** » à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2014.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires Aux Comptes relatifs à l'exercice 2013, approuve sans aucune réserve celui du Conseil ainsi que les états financiers de l'exercice 2013

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires Aux Comptes sur les conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leurs gestions de l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve l'affectation du résultat tel que proposé par le Conseil d'Administration :

Résultat de l'exercice 2013	5 568 381,701
Résultat reporté 2012	3 305 981,336
Bénéfice distribuable	8 874 363,037
Réserve légale (5%)	277 819,825
Réserves spéciales d'investissement	1 486 560,000
Dividende statutaire (6%)	1 218 979,200
Super dividende (14%)	2 844 284,800
Report à nouveau	3 046 719,212

Les dividendes de l'exercice 2013 sont ainsi fixés à **200** millimes par action de nominal de 1dinar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide la mise en paiement des dividendes à partir du

.....

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer l'enveloppe nette des jetons de présence pour l'exercice 2013 à trente milles dinars.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette des membres du comité permanent d'audit pour l'exercice 2013 à cinq milles dinars par membre.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

- Suite -

Septième Résolution

Dans le cadre des dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi 99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du ministère des finances du 17 novembre 2000, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise expressément le conseil d'administration d'acheter et de revendre les actions propres de la société, et lui délègue en conséquence les pouvoirs nécessaires à l'effet de fixer notamment les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'action à acquérir et les délais dans les quel l'acquisition doit être effectuée et en général accomplir toutes les formalités et les procédures nécessaires pour la bonne fin et la réussite de cette opération conformément à la réglementation en vigueur.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur
comme co-commissaire aux comptes pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2014. Le mandat du co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES « SOTUVER »

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcharga Zaghuan

Projet de résolutions de la société tunisienne de verreries « **SOTUVER** » à soumettre à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 16 juin 2014.

Première Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de vingt-millions-trois-cent-seize-mille-trois-cent-vingt (20 316 320) Dinars à vingt-et-un millions huit-cent-deux-mille-huit-cent-quatre-vingts (21 802 880) Dinars par incorporation des réserves spéciales d'investissement constituées en vertu des dispositions de l'article 7 du code d'Incitations aux investissements d'un montant d'un million quatre-cent-quatre-vingt-six-mille-cinq-cent-soixante (1 486 560) Dinars par l'émission d'un million quatre-cent-quatre-vingt-six-mille-cinq-cent-soixante (1 486 560) actions nouvelles nominatives gratuites d'une valeur nominale de un dinar (1DT) chacune à répartir entre les anciens actionnaires à raison de trois (03) actions nouvelles gratuites pour quarante et un (41) actions anciennes.

La jouissance des actions nouvelles gratuites est fixée à partir du 1er Janvier 2014.

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour la réalisation et la constatation de cette augmentation du capital.

L'attribution des actions gratuites est fixée à partir2014

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide, sous la condition suspensive de la réalisation des augmentations du capital ci-dessus autorisés, de modifier l'article 6 des statuts comme suit :

« Le capital social est fixé à vingt-et-un millions huit-cent-deux-mille-huit-cent-quatre-vingts (21 802 880) Dinars divisé en vingt-et-un millions huit-cent-deux-mille-huit-cent-quatre-vingts (21 802 880) actions de 1 Dinar chacune entièrement libérées. »

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée.....

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE NEW BODY LINE

SIEGE SOCIAL: AVENUE ALI BALHAOUANE 5199 MAHDIA TUNISIE

Projet de résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 24 juin 2014.

1^{ère} résolution : Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2013, approuve le contenu dudit rapport.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

2^{ème} résolution : Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31-12-2013.

Après lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers de la société arrêtés au 31-12-2013, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise au vote est adoptée à... ..

3^{ème} résolution : Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, approuve lesdites conventions.

Cette résolution mise au vote est adoptée à... ..

4^{ème} résolution : Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

- Suite -

5^{ème} résolution : Affectation du résultat 2013

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2013 s'élevant à 1 762 650,192 comme suit :

Résultat de l'exercice	1 762 650,192	
Résultats reportés	1349,092	
Total bénéfice à répartir		1 763 999.284
Réserve Légale 5%	-88 199,964	
Réserves facultatives	-130 199.320	
Total affectation en réserves		-218 399,284
Reliquat à répartir		1 545 600.000
Dividendes à distribuer (*)		-1 545 600.000
Nouveau report à nouveau		0.000

(*) Soit un dividende de 0,400 dinars par action correspondant à une rémunération à hauteur de 40% du nominal.

L'AGO a décidé de fixer la date de mise en paiement des dividendes au.....

Cette résolution mise au vote est adoptée à

6^{ème} résolution : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération nette annuelle de chacun des membres du comité permanent d'audit à 1 000 DT. Cette rémunération restera valable jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée Générale Ordinaire.

7^{ème} résolution : Pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du Procès Verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir, au Président-Directeur Général ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales d'enregistrement et de publication du présent procès-verbal.

Cette résolution mise au vote est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS

SOCIETE MAGASIN GENERAL

Siège Social : 28, rue Mustapha Kamel Ataturk - Tunis 1001

Projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2014.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue régulièrement le **jeudi 26 juin 2014** à 9 heures à l'hôtel Sheraton sis à l'avenue de la Ligue Arabe Tunis sur convocation du conseil d'administration conformément à l'article 276 du Code des Sociétés Commerciales et aux statuts de la société.

Mise au vote, cette résolution

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture des rapports de gestion de la Société Magasin Général et du Groupe Magasin Général relatifs à l'exercice 2013 et des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers de la Société Magasin Général et aux états financiers consolidés du Groupe Magasin Général, arrêtés au 31/12/2013, l'assemblée générale ordinaire décide :

d'approuver sans réserve le rapport de gestion relatif à l'exercice 2013 et les états financiers de la Société Magasin Général arrêtés au 31/12/2013 ;

et d'approuver sans réserve le rapport de gestion du Groupe Magasin Général relatif à l'exercice 2013 et les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2013.

Mise aux voix, cette résolution.....

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2013.

Mise aux voix, cette résolution.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 de 4 801 768 DT au compte résultats reportés.

Mise aux voix, cette résolution.....

- Suite -

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire ratifie les opérations intergroupe effectuées en 2013 rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles sont autorisées par le conseil d'administration du 27 Mai 2014 et citées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes .

Mise aux voix, cette résolution.....

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des administrateurs à au titre de l'exercice 2013, à raison de par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution.....

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit à DT au titre de l'exercice 2013, à raison de DT par membre.

Mise aux voix, cette résolution.....

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire reconduit son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société , dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins values pouvant être constatées.

Mise aux voix, cette résolution.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve la location gérance des six fonds de commerce de la Société BHM Distribution exploités à La Marsa, Sousse, Kairouan, Sfax, Gabes et Djerba, telle qu'elle est autorisée par le conseil d'administration lors de sa réunion en date du 27/02/2014.

- Suite -

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire approuve l'emprunt d'un montant de MDT destiné au financement des investissements de l'exercice 2014.

Mise aux voix, cette résolution.....

ONZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal pour l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement, de dépôt et de publication nécessaires.

Mise aux voix, cette résolution.....

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2014, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises publie ci-dessous les résolutions adoptées :

- 1- Approbation de la convention de prêt conclue en date du 8 avril 2014 entre la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME) et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social (FADES) destiné à la contribution au financement des PME du secteur privé en Tunisie, garanti par l'Etat Tunisien, d'un montant de 20 millions de dollars américain avec un taux d'intérêt de 2%, remboursable sur 10 ans et demi dont 3 ans de délai de grâce à compter de la date du premier tirage, et approbation de sa signature par le Président Directeur Général de la BFPME avec tous les documents et engagements y afférents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

- 2- Ratification de la nomination de Mme Souhir TAKTAK, administrateur représentant l'Etat Tunisien au conseil d'administration de la Banque de Financement des Petites et moyennes Entreprises en remplacement de M. Khalil AMMAR pour le restant de son mandat, à compter du 28 février 2014, en qualité de Président Directeur Général.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- 3- Ratification de la cooptation des administrateurs suivants :

- Mme. Imen KOUKI épouse ZARGOUNI, désignée par le conseil d'administration du 29 novembre 2013 en qualité d'administrateur représentant de l'Etat au conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Mourad JAMMOUSSI pour le restant de son mandat.
- M. Chafik JELLOULI désigné par le conseil d'administration du 28 février 2014, en qualité d'administrateur représentant la Société nationale de télécommunication au conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Omrane KAMMOUN, pour le restant de son mandat.
- M. Chokri MEDDEB HAMROUNI, désigné par le conseil d'administration du 30 avril 2014, en qualité d'administrateur représentant le Groupe Chimique Tunisien au conseil d'administration de la Banque, en remplacement de M. Habib JOUIROU, pour le restant de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT-

Siège social : 70-72, avenue Habib Bourguiba BP 520- 1080 Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 23 mai 2014, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la situation financière individuelle et sur la situation consolidée au titre de l'exercice 2013 et des rapports des commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité, les conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par les textes subséquents, ainsi que les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne aux Membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de répartir le bénéfice net de l'exercice 2013 après modification comptable, qui s'élève à 72.044.556,649 Dinars, majoré du report à nouveau de 833.810,065 Dinars, soit au total 72.878.366,714 Dinars comme suit :

• Réserves légales	-
• Réserves pour plus-values sur cession de titres de participations	-
• Réserves pour réinvestissements financiers	22.565.335,000 D
• Fonds social	7.204.455,665 D
• Dividendes	42.500.000,000 D
• Report à nouveau	608.576,049 D

En conséquence, la rémunération du capital est fixée à 2,500 Dinars par action, soit 25% du nominal des actions. Ces dividendes seront mis en paiement à partir du 6 juin 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de transférer aux réserves facultatives, les dotations affectées aux réserves pour plus-value sur cession de titres de participations dans le cadre de la répartition du bénéfice de l'exercice 2008 d'un montant de 3.211.486,650 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

- Suite -

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 200 millions de dinars sur une période de trois ans et délègue les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie, conformément à l'article 20 des statuts, la nomination par le Conseil d'Administration de Monsieur Mohamed Afif CHELBI en tant que Membre du Conseil d'Administration, pour un mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration Messieurs :

- Ismaïl MABROUK
- Tahar SIOUD
- Karim MILAD
- Mohsen HACHICHA
- Hichem DRISS
- Jean MESSINESI
- Intesa Sanpaolo S.p.A
- Mohamed Afif CHELBI

pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Mehdi SETHOM comme Membre du Conseil d'Administration pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de quatre cent cinquante mille dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la banque ou à toute personne mandatée par lui à l'effet d'effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales de publication ou de régularisation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

- Suite -

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable**BILAN**
(Bilan après affectation du résultat)

ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

(en Milliers de Dinars)

	Note	31/12/2013	31/12/2012 Retraité	Variation	En %
ACTIF					
Caisse et avoir auprès de la BCT, CCP, et TGT	III-1	140 830	151 821	-10 991	-7,24%
Créances sur les établissements bancaires et financiers	III-2	1 554 831	1 244 144	310 687	24,97%
Créances sur la clientèle	III-3	5 550 364	5 165 493 *	384 871	7,45%
Portefeuille-titre commercial	III-4	804 405	713 993	90 412	12,66%
Portefeuille d'investissement	III-5	237 859	215 743	22 116	10,25%
Valeurs immobilisées	III-6	193 267	163 129	30 138	18,47%
Autres actifs	III-7	261 828	228 083	33 745	14,80%
TOTAL ACTIF		8 743 384	7 882 406 *	860 978	10,92%
PASSIF					
Banque Centrale et CCP	IV-1	18 798	6 633	12 165	183,40%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	IV-2	634 386	629 055	5 331	0,85%
Dépôts et avoirs de la clientèle	IV-3	7 099 580	6 339 674	759 906	11,99%
Emprunts et Ressources spéciales	IV-4	90 175	111 445	-21 270	-19,09%
Autres passifs	IV-5	332 842	293 480	39 362	13,41%
TOTAL PASSIF	V	8 175 781	7 380 287	795 494	10,78%
CAPITAUX PROPRES					
Capital		170 000	170 000	-	-
Réserves		396 985	366 883	30 102	8,20%
Autres capitaux propres		9	15	-6	-40,00%
Résultats reportés		609	-34 779 *	35 388	-101,75%
Résultat de l'exercice		0	0	0	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		567 603	502 119 *	65 484	13,04%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 743 384	7 882 406 *	860 978	10,92%

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

- Suite -

III- L'état d'évolution des capitaux propres

(En milliers de dinars)

	CAPITAL SOCIAL	PRIME D'EMISSION	RESERVES LEGALES	RESERVES ORDINAIRES	AUTRES RESERVES			AUTRES CAPITAUX PROPRES	RESULTATS REPORTEES	MODIFICATIONS COMPTABLES	RESULTATS REPORTEES APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	RESULTAT DE LA PERIODE	TOTAL
					FONDS SOCIAL	RESERVES POUR PLUS VALUES CESSIION TITRES DE PARTICIPATIONS	RESERVES POUR REINVESTISSEMENTS EXONERES						
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013 AVANT													
REPARTITION	170 000	141 760	17 000	62 826	67 030	4 901	73 698	9	834	-35 613	-34 779	107 658	610 103
MODIFICATION COMPTABLE										35 613	35 613	-35 613	
AFFECTATION AGO DU 23/05/2014					7 205		22 565		-225		-225	-29 545	.
DIVIDENDES												-42 500	-42 500
TRANSFERT DES RESERVES				3 211		-3 211							.
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2013 APRES													
REPARTITION	170 000	141 760	17 000	66 037	74 235	1 690	96 263	9	609	.	609	-0	567 603

AVIS DES SOCIETES

Informations post AGE

بنك قطر الوطني- تونس

المقرّ الاجتماعي : نهج مدينة العلوم – تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة الخارقة للعادة بتاريخ 15 ماي 2014 ينشر بنك قطر الوطني -تونس مايلي :

اللائحة الأولى : الترفيع في رأس المال

تقرّر الجلسة العامة غير العادية الزيادة في رأس مال البنك نقدا بمبلغ مائة مليون (١٠٠,٠٠٠,٠٠٠) دينار بالترفيع من مقداره من ستين مليون (٦٠,٠٠٠,٠٠٠) دينار إلى مائة و ستين مليون (١٦٠,٠٠٠,٠٠٠) دينار و ذلك بإحداث عشرة ملايين (١٠,٠٠٠,٠٠٠) سهما عاديا جديدا قيمة السهم الواحد عشرة (١٠) دنانير تكتتب بالكامل و تحرّر كليا عند الإكتتاب.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الثانية : خصائص عملية الترفيع في رأس المال

قرّرت الجلسة العامة غير العادية أن تتمّ الزيادة في رأس المال حسب الشروط التالية :

- ✓ تخصّص عملية الترفيع لصالح المساهمين الحاليين في رأس مال البنك من دون غيرهم،
- ✓ تكون الأسهم الجديدة المحدثة أسهما اسمية و عادية بقيمة عشرة (١٠) دنانير للسهم الواحد يتمّ اكتتابها بالكامل و تحرّر نقدا عند الإكتتاب و هي غير خاضعة لمنحة الإصدار،
- ✓ تتمتع الأسهم الجديدة المحدثة بعائداتها من الأرباح بداية من غرة جانفي ٢٠١٥،
- ✓ تجمّع كسور الأسهم الغير قابلة للتجزئة بالنسبة للأسهم المطروحة للإكتتاب و توزع على المساهمين حسب إتفاقهم على إحالة أو تتداول حق الأفضلية في الإكتتاب المتعلق بها. و يعتبر المساهمون الذين لم يتوصلوا إلى صيغة إتفاقية حولها إلى حين إنقضاء مدة الإكتتاب متخلين عن حق الأفضلية الراجع إليهم في خصوصها.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الثالثة : إكتتاب الأسهم

- ✓ تكون الأسهم الجديدة المحدثة واجبة الإكتتاب و التحرير بالكامل. و يتمّتع المساهمون الحاليون بحق الأفضلية في المشاركة في الزيادة المقرّرة و ذلك بنسبة عدد الأسهم المملوكة من كلّ واحد منهم في رأس المال.
- ✓ يعتبر المساهمون الذين لم يمارسوا حق الأفضلية في الإكتتاب جزئيا أم كليا في الأجل المحدّد متخلين بصفة نهائية و باتة عن ممارسة هذا الحقّ فيما تبقى من الأسهم المعروضة للإكتتاب.
- و تسند الأسهم غير المكتتبة المتبقية إلى المساهمين الذين سبق أن مارسوا حق أفضليتهم من دون غيرهم في الإكتتاب بالكامل والذين اكتتبوا أيضا عددا من الأسهم يتجاوز العدد المخوّل لهم على وجه الأفضلية، و توزّع الأسهم المتبقية بين المساهمين المذكورين على حسب نسبة عدد الأسهم المملوكة من كلّ واحد منهم في رأس المال و على قدر طلبهم.
- ✓ إذا لم تبلغ رغما عن ذلك جملة الإكتتابات المحققة مجموع الزيادة المقرّرة في رأس المال يوزّع المتبقي من الأسهم على المساهمين المتبقين حسب طلبهم.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

- Suite -

اللائحة الرابعة : إجراءات الإكتتاب و الدّفع

- ✓ تقبل الإكتتابات بالمقر الإجتماعي لبنك قطر الوطني - تونس.
- ✓ يفتح الحق في الإكتتاب بداية من التاريخ المعلن عنه بالرائد الرسمي للجمهورية التونسية و يستمرّ خمسة عشر (15) يوما من تاريخ الإعلان بدخول الغاية.
- ✓ تحرّر الأسهم المكتتبه بالكامل عند الإكتتاب وفي نفس الوقت وإلا عدّ الإكتتاب لاغيا. و تودع مبالغ الإكتتابات بالحساب البنكي غير القابل للتصرف المفتوح للغرض بينك قطر الوطني - تونس.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة الخامسة : تنفيذ المادة السادسة (٠٦) من النظام الأساسي

- قررت الجلسة العامة غير العادية تنفيذ المادة السادسة (٠٦) من النظام الأساسي للبنك كما يلي :
- " يبلغ رأس مال الشركة مائة و ستون مليون (١٦٠,٠٠٠,٠٠٠) دينار مقسم إلى ستة عشرة مليون (١٦,٠٠٠,٠٠٠) سهما بقيمة اسمية تساوي عشرة (١٠) دنانير للسهم الواحد مفصلة كالآتي :
- ✓ أسهم عادية و عددها ١٥,٧٠٠,٠٠٠ سهما؛
 - ✓ أسهم ذات أولوية في الربح دون حق الإقتراع و عددها ٣٠٠,٠٠٠ سهما."

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة السادسة : تفويض الصلاحيات لمجلس الإدارة

تفوض الجلسة العامة غير العادية لمجلس الإدارة كلّ الصلاحيات و السلطات اللازمة بغرض انجاز عملية الترفيع في رأس المال و تحديد طرقها و إجراءاتها بمطلق الحرية و بدون شرط أو قيد.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

اللائحة السابعة : إجراءات الإيداع و الإشهار

تفوض الجلسة العامة غير العادية للممثل القانوني للبنك كل الصلاحيات قصد القيام بالإجراءات القانونية اللازمة وخاصة منها إجراءات التسجيل والإيداع والنشر.

عرضت هذه اللائحة على الاقتراع فتمت المصادقة عليها بالإجماع

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collègue réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

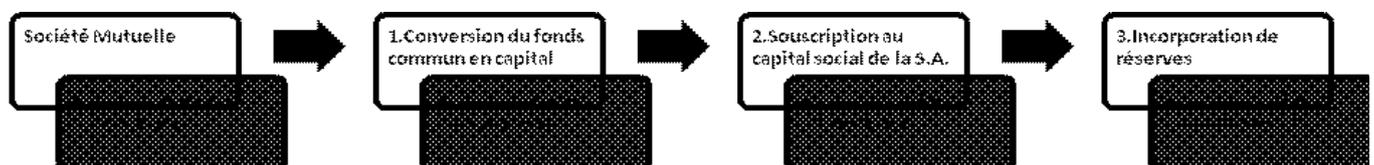
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013 DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		Création d'actions	1 735 140 actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT		Valeur par action (nominal)	1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT		Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
		Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions	

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.
- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.
- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.
- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

• Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procédera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquence, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

<p>Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.</p>
--

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréée mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

A V I S

COURBE DES TAUX DU 10 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "	4,223%		1 003,005
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,285%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,350%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,414%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,495%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,560%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,608%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,689%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,719%	1 015,397
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,754%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,818%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,883%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,033%	999,318
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,163%	1 001,845
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,347%	885,260
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,400%	996,209
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,582%	1 032,222
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,553
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,272
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	771,942
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	981,829
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,499
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,761
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,373
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	950,783

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,223	150,237		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,243	13,246		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,363	1,364		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,813	36,816		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,030	50,034		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,011	152,845		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	550,860	550,058		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	108,966	109,129		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,119	122,007		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,042	117,860		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,315	111,205		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,964	86,030		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,341	127,341		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,303	91,199		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,208	106,110		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 367,326	1 370,601		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 247,059	2 249,549		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,192	101,637		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	100,886	101,112		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,112	125,412		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,243	1 198,796		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	118,494	119,862		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,137	15,315		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 142,530	5 188,681		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 038,040	5 057,998		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,152	2,152		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,891	1,892		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,059	1,050		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADTT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,048	106,060
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,951	101,960
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,743	103,758
33 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,397	100,430
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,402	101,414
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,871	104,882
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,874	101,886
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,922	100,934
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,440	101,449
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,057	103,069
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,130	100,140
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,119	102,132
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,043	102,053
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,506	104,517
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,368	103,379
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,484	101,493
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,503	100,513
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,502	102,517
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,406	100,417
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,610	101,623
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	102,907	102,918
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,258	100,269
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,356	101,368
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	102,977	102,987
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,303	100,313

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,223	150,237		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,243	13,246		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,363	1,364		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,813	36,816		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,030	50,034		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	153,011	152,845		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	550,860	550,058		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	108,966	109,129		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,119	122,007		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	118,042	117,860		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	111,315	111,205		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	85,964	86,030		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,341	127,341		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	91,303	91,199		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,208	106,110		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 367,326	1 370,601		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 247,059	2 249,549		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	102,192	101,637		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	100,886	101,112		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,112	125,412		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 198,243	1 198,796		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	118,494	119,862		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,137	15,315		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 142,530	5 188,681		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 038,040	5 057,998		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,152	2,152		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,891	1,892		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,059	1,050		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,048	106,060
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	101,951	101,960
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,743	103,758
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,397	100,430
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,402	101,414
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	104,871	104,882
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	101,874	101,886
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	100,922	100,934
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,440	101,449
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,057	103,069
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,130	100,140
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,119	102,132
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,043	102,053
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,506	104,517
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,368	103,379
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,484	101,493
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,503	100,513
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,502	102,517
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,406	100,417
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,610	101,623
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	102,907	102,918
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,258	100,269
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,356	101,368
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	102,977	102,987
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,303	100,313

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

FCP IRADETT CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion AFC, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP IRADETT CEA arrêtés au 31 décembre 2013, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de 509 001 dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir une perte nette de 31 809 dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de 478 883 dinars, pour 34 425 parts, aboutissant à une valeur liquidative par part de 13,911 dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement des états financiers

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds commun de placement IRADETT CEA au 31 décembre 2013, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Le fonds n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 2% d'emploi des actifs en disponibilités prévu par l'article 2 du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999, tel que modifié par les décrets n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 et n° 2005-1977 du 11 juillet 2005.

Conformément à la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 14 avril 2014

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

BILAN
ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIF</u>			
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	AC.1	471 656	384 860
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		456 076	369 085
b- Obligations et valeurs assimilées		15 580	15 775
c- Autres valeurs		0	0
AC2- Placements monétaires et disponibilités	AC.2	37 345	14 267
a- Placements monétaires		0	0
b- Disponibilités		37 345	14 267
AC3- Créances d'exploitation		0	0
AC4- Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		509 001	399 127
<u>PASSIF</u>			
PA1- Opérateurs créditeurs	PA.1	876	795
PA2- Autres créditeurs divers	PA.2	29 242	7 028
TOTAL PASSIF		30 118	7 823
<u>ACTIF NET</u>			
CP1- Capital	CP.1	469 470	384 470
CP2- Sommes distribuables	CP.2	9 413	6 834
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	13
b- Sommes distribuables de l'exercice		9 407	6 821
ACTIF NET		478 883	391 304
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		509 001	399 127

ETAT DE RESULTAT
DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période 01/01/2013 31/12/2013	Période 01/01/2012 31/12/2012
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	PR.1	12 170	11 318
a- Dividendes		11 180	10 325
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		990	993
c- Revenus des autres valeurs		0	0
PR 2- Revenus des placements monétaires	PR.2	940	405
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		13 110	11 723
CH 1- Charges de gestion des placements	CH.1	4 575	4 486
REVENU NET DES PLACEMENTS		8 535	7 237
PR 3- Autres produits		0	0
CH 2- Autres charges	CH.2	468	440
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 067	6 797
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation		1 340	24
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		9 407	6 821
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 340)	(24)
_ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(36 358)	(52 704)
_ Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		(2 435)	10 231
_ Frais de négociation		(1 083)	(1 112)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(31 809)	(36 788)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2013 AU 31/12/2013
(Exprimés en dinars)

	Période 01/01/2013 31/12/2013	Période 01/01/2012 31/12/2012
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>		
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'exploitation	8 067	6 797
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-36 358	-52 704
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-2 435	10 231
d- Frais de négociation de titres	-1 083	-1 112
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-6 734	-8 149
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	187 256	43 428
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-8 111	822
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	1 668	647
_ Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
_ Capital	-56 270	-20 541
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	2 001	252
_ Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-424	-372
_ Droit de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	87 579	-20 701
AN4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	391 304	412 005
b- en fin d'exercice	478 883	391 304
AN5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	25 677	24 301
b- en fin d'exercice	34 425	25 677
VALEUR LIQUIDATIVE	13,911	15,239
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-6,97%	-8,20%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Arrêtées au 31/12/2013
(Exprimées en dinars)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les actions admises à la côte sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Droits attachés aux actions admises à la côte : ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions ; c'est à dire à la valeur de marché.

c- Evaluation des bons de Trésor assimilables

Les bons de Trésor assimilable sont évalués à leur prix d'acquisition.

Il est à noter que le fonds procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des bons de Trésor assimilables au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC.1- Portefeuille titres

a- Les actions, valeurs assimilés et droits rattachés :

Les actions, valeurs assimilées et droits rattachés s'élèvent à 456 076 dinars au 31 décembre 2013. Ils se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2013	% ACTIF
Air Liquide	1	340	270	0,05%
ASSAD	3672	35 882	25 598	5,03%
ATB	5500	33 053	22 621	4,44%
ATL	9000	30 326	21 564	4,24%
Attijari Bank	300	5 530	4 874	0,96%
BNA	4500	39 150	34 969	6,87%
BT	2333	20 494	21 457	4,22%
BTE	1000	30 027	24 703	4,85%
Ciments de Bizerte	6537	49 267	40 490	7,95%
ECYCL	942	10 550	8 678	1,70%
HANNIBAL LEASE	39	370	347	0,07%
LANDOR	1000	8 000	7 372	1,45%
MONOPRIX	1000	28 375	23 477	4,61%
OTH	4000	26 052	25 932	5,09%
SFBT	1053	13 506	13 998	2,75%
SOTEMAIL NS	8885	22 213	22 212	4,36%
SOTUVER	3415	25 711	22 553	4,43%
TELNET	3403	29 440	19 509	3,83%
TLEASING	415	13 323	8 715	1,71%
TPR	8000	43 187	34 088	6,70%
TUNIS RE	3450	42 451	31 367	6,16%
UIB	3057	56 472	41 282	8,11%
Total	71 502	563 719	456 076	89,60%

b- Les obligations et valeurs assimilées :

Au 31 décembre 2013, les obligations et valeurs assimilées s'élèvent à 15 580 dinars et se détaillent comme suit :

Bons de Trésor assimilables	Nombre	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2013	% ACTIF
BTA 8,25% 9 juillet 2014	15	15 494	15 580	3,06%
Total	15	15 494	15 580	3,06%

Les mouvements intervenus dans le portefeuille de FCP IRADETT CEA au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ	456 059	477	(71 676)	384 860	-
Actions	440 565	-	(71 478)	369 087	-
Bons du trésor assimilables (BTA)	15 494	477	(198)	15 773	-
Acquisitions de l'exercice					
Actions	233 036	-	-	233 036	-
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	-
Cessions de l'exercice					
Actions	(109 882)	-	-	(109 882)	(2 435)
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	-	-	-
Variation des plus ou moins-value potentielles sur					
Actions	-	-	(36 164)	(36 164)	-
Bons du trésor assimilables (BTA)	-	-	(194)	(194)	-
Variation des intérêts courus sur BTA	-	-	-	-	-
Soldes de clôture	579 213	477	(108 034)	471 656	(2 435)
Actions	563 719	-	(107 642)	456 076	(2 435)
Bons du trésor assimilables (BTA)	15 494	477	(392)	15 580	-

AC.2- Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 37 345 dinars au 31 décembre 2013 représentant en sa totalité les avoirs en banque auprès de l'ATB.

PA.1- Opérateurs créditeurs

Au 31 décembre 2013, les opérateurs créditeurs s'élèvent à 876 dinars et se détaillent comme suit :

Opérateurs créditeurs	31/12/2013	31/12/2012
Rémunération Gestionnaire	367	296
Rémunération dépositaire	508	498
Total	876	795

PA.2- Autres créditeurs divers

Au 31 décembre 2013, les autres créditeurs divers s'élèvent à 29 242 et dinars et se détaillent comme suit :

Autres créditeurs divers	31/12/2013	31/12/2012
Opérations de Souscription/Rachat non dénouées	29 039	6 822
Redevances CMF à payer	39	31
Frais de négociation à payer	12	25
Retenue à la source	153	149
Total	29 242	7 028

CP.1- Capital

Les mouvements sur le capital du fonds enregistrés durant l'année 2013 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2012

Montant	384 470
Nombre de titres	25 677
Nombre de porteurs de parts	1

Souscriptions réalisées

Montant	187 256
Nombre de titres émis	12 506
Nombre de porteurs de parts nouveaux	0

Rachats effectués

Montant	56 270
Nombre de titres rachetés	3 758
Nombre de porteurs de parts sortants	0

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	(2 435)
Régularisation des sommes non distribuables	(6 110)
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(36 358)
Frais de négociation	(1 083)

Capital au 31/12/2013

Montant	469 470
Nombre de titres	34 425
Nombre de porteurs de parts	1

CP.2 Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à 9 413 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Désignation	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Sommes distribuables des exercices antérieurs	6	13
Sommes distribuables de l'exercice	9 407	6 821
TOTAL	9 413	6 834

PR.1 Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2013, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 12 170 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des actions et valeurs assimilés	11 180	10 325
Revenus des bons de Trésor	990	993
TOTAL	12 170	11 318

PR.2 Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 940 dinars en 2013 et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des autres placements monétaires	940	405
TOTAL	940	405

CH.1 Charges de gestion des placements

La gestion du fonds est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an ; calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 0,1% calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Au titre de l'exercice 2013, les charges de gestion des placements se sont élevées à 4 575 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Rémunération du dépositaire	508	498
Rémunération du gestionnaire	4 067	3 988
TOTAL	4 575	4 486

CH.2 Autres charges

Au 31 décembre 2013, les autres charges s'élèvent à 468 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Redevance CMF	431	422
Services bancaires	31	14
Timbre fiscal	6	4
TOTAL	468	440

IV. AUTRES INFORMATIONS

Données par part	Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des placements	0,381	0,457
Charges de gestion des placements	0,133	0,175
Revenu net des placements	0,248	0,282
Autres charges	0,014	0,017
Résultat d'exploitation (1)	0,234	0,265
Régularisation du résultat d'exploitation	0,039	0,001
Sommes distribuables de l'exercice	0,273	0,266
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,039	-0,001
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-1,056	-2,053
Plus-Values réalisées sur cession de titres	-0,071	0,398
Frais de négociation	-0,031	-0,043
Variation des plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-1,158	-1,698
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-0,924	-1,433
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,158	-1,698
Régularisation du résultat non distribuable	-0,177	0,042
Sommes Non distribuables de l'exercice	-1,336	-1,657
Distribution de dividendes	-0,266	-0,325
Valeur Liquidative	13,911	15,239

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,05%	1,12%
Autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,16%	1,70%

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Anis LAADHAR et Mr Noureddine Ben ARBIA.

BILAN
(Exprimé en DT)

Actifs	Notes	31-décembre	
		2013	2012
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		9 984 509	8 329 423
- amortissements immobilisations incorporelles		(3 920 329)	(2 710 766)
Immobilisations incorporelles nettes	4	6 064 180	5 618 657
Immobilisations corporelles		160 116 966	126 134 542
- amortissements immobilisations corporelles		(46 456 974)	(35 851 192)
Immobilisations corporelles nettes	4	113 659 992	90 283 350
Immobilisations financières		103 694 724	92 391 621
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(399 562)	(399 562)
Immobilisations financières nettes	5	103 295 162	91 992 059
Total des actifs immobilisés		223 019 334	187 894 066
Autres actifs non courants	6	-	355 094
Total des actifs non courants		223 019 334	188 249 160
Actifs courants			
Stocks		50 004 365	46 875 154
-Provision pour dépréciation des stocks		(3 398 051)	(3 445 780)
Stocks nets	7	46 606 314	43 429 375
Clients et comptes rattachés		25 576 575	25 757 637
-Provision pour créances douteuses		(7 909 272)	(7 703 598)
Clients et comptes rattachés nets	8	17 667 303	18 054 040
Autres actifs courants		25 397 724	23 392 159
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(2 779 759)	(2 247 946)
Autres actifs non courants nets	9	22 617 965	21 144 213
Placements et autres actifs financiers	10	43 145 539	15 344 603
Liquidités et équivalents de liquidités	11	21 467 074	3 727 536
Total des actifs courants		151 504 195	101 699 766
Total des actifs		374 523 529	289 948 926

BILAN
(Exprimé en DT)

Capitaux Propres et Passifs	Notes	31-déc	
		2013	2012
Capital social		11 481 250	11 481 250
Réserves		41 814 415	41 732 235
Actions propres		(432 570)	(218 664)
Autres compléments d'apport		2 412 494	2 413 943
Résultats reportés		(9 781 020)	(16 197 971)
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		45 494 569	39 210 792
Amortissements dérogatoires		52 031	52 031
Résultat de l'exercice		4 801 768	6 416 951
Total des capitaux propres après résultat de l'exercice	12	50 348 367	45 679 774
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	13	105 949 286	90 607 000
Provisions pour risques et charges	14	2 826 969	2 478 040
Dépôts et cautionnements reçus		7 402	17 402
Total des passifs non courants		108 783 656	93 102 442
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15	149 422 510	101 187 583
Autres passifs courants	16	17 096 881	15 671 018
Concours bancaires et autres passifs financiers	11	48 872 114	34 308 109
Total des passifs courants		215 391 505	151 166 710
Total des passifs		324 175 162	244 269 152
Total des capitaux propres et des passifs		374 523 529	289 948 926

Etat de résultat
(Exprimé en DT)

	Notes	Période 12 mois Allant du 01.01 au 31.12	
		2013	2012
Produits d'exploitation			
Revenus		550 039 439	480 955 887
Autres produits d'exploitation		15 862 486	16 739 391
Total des produits d'exploitation	17	565 901 925	497 695 278
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	461 150 005	400 023 223
Charges du personnel	19	42 354 202	37 083 867
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	15 861 598	14 606 542
Autres charges d'exploitation	21	41 530 461	35 005 850
Total des charges d'exploitation		560 896 265	486 719 482
Résultat d'exploitation		5 005 660	10 975 796
Charges financières nettes	22	(6 237 530)	(4 324 798)
Produits des placements	23	2 143 153	725 704
Autres gains ordinaires	24	809 769	1 249 272
Autres pertes ordinaires	25	(1 166 224)	(1 679 319)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		554 829	6 946 656
Impôt sur les bénéfices	26	-	529 705
Résultat des activités ordinaires après impôt		554 829	6 416 951
Eléments extraordinaires	27	4 246 939	-
Résultat net de l'exercice		4 801 768	6 416 951
Effets des modifications comptables (Net d'impôt)			
Résultat de l'exercice après modification comptable		4 801 768	6 416 951

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en DT)

		31-déc	
	Note	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		4 801 768	6 416 951
Ajustements pour:			
* Amortissements et provisions		14 480 800	11 284 613
* Reprises sur amortissements des immobilisations			
* Reprises sur provisions		(205 675)	(370 359)
* Plus ou moins-values de cession des immobilisations		(91 342)	13 728
* Régularisation des immobilisations			
* Variation des :			
- stocks	7	(3 129 211)	(8 638 791)
- créances	8	181 062	(1 236 489)
- autres actifs	9	(6 666 563)	10 605 476
- fournisseurs et autres passifs courants		33 669 046	(9 224 829)
Charges d'intérêt	22	7 673 699	5 809 376
Produits des placements	23	(2 143 153)	(725 704)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		48 570 433	13 933 972
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(16 203 467)	(22 597 436)
Charges à répartir		-	775 592
Autres cautionnements versés		(708 258)	489 415
Prêts aux personnels		(718 552)	(272 220)
Décaissements pour titres de participations		(10 000 000)	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		367 747	125 384
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(27 262 529)	(21 479 264)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Actions propres		(215 354)	1 490 807
Opérations sur fonds social		82 180	17 603
Décaissements sur remboursements d'emprunts		(12 949 143)	(9 519 857)
Décaissements des intérêts sur emprunts		(7 561 474)	(5 509 363)
Variation des cautionnements reçus		(10 000)	(1 780)
Variation des placements et autres actifs financiers courants		(27 800 936)	2 725 466
Produits des placements	23	2 143 153	725 704
Billets de trésoreries		3 800 000	-
Concours Bancaires courant		14 000 000	(11 300 000)
Encaissements provenant des emprunts		35 000 000	25 000 000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		6 488 426	3 628 580
Variation de trésorerie		27 796 329	(3 916 712)
Trésorerie au début de l'exercice		(16 724 049)	(12 807 337)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11	11 072 280	(16 724 049)

Note 1: Présentation de la société

La Société Magasin Général (SMG) est une société anonyme de droit tunisien constituée le 04 octobre 1988 suite à la scission de la société STIL en trois sociétés (SODAT, STIL, SMG).

La Société Magasin Général a été privatisée en 2007, suite à la CAREPP en date du 12/07/2007, autorisant les entreprises publiques (OCT, la BNA et la STEG) à céder en bloc leurs participations dans le capital de la Société Magasin Général à la Société Med Invest Company.

La société a pour objet le commerce de détail à rayons multiples de toutes marchandises.

Vers la fin de 2013, le réseau de la société s'étend sur 71 points de vente, un programme de remodling et de lancement de nouveaux magasins est en cours.

Le capital de la SMG au 31/12/2013 s'élève à 11 481 250 DT composé de 11 481 250 actions de 1 DT chacune.

Le 26 Février 2013 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de ramener la valeur nominale de l'action à 1 DT chacune, ayant pour date d'effet le 25 Mars 2013, pour aboutir à 11 481 250 actions en circulation.

Note 2: Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, les méthodes et les principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3: Principes comptables appliqués

Les états financiers ont été établis par référence aux hypothèses sous-jacentes et aux conventions comptables de base suivantes :

- Hypothèse de continuité de l'exploitation
- Hypothèse de la comptabilité d'engagement
- Convention de l'entité
- Convention de l'unité monétaire
- Convention de la périodicité
- Convention du cout historique
- Convention de la réalisation du revenu
- Convention de rattachement des charges aux produits
- Convention de l'objectivité
- Convention de permanence des méthodes
- Convention de l'information complète
- Convention de prudence
- Convention de l'importance relative
- Convention de prééminence du fond sur la forme

Les états financiers de l'exercice 2013 couvrent la période allant du 1^{er} Janvier 2013 jusqu'au 31 décembre de la même année.

Les autres méthodes d'évaluation et de présentation les plus significatives se résument comme suit :

3.1 Unité monétaire

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère sont convertis au cours de la clôture. Les gains et les pertes de change sont imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

Les opérations en monnaie étrangères sont comptabilisées au cours de l'exercice en appliquant le cours de change à la date de la transaction.

3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes: les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants:

- Matériel de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériel informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

3.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée conformément à l'article 9 du Code de la TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. Enfin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3.4 Stocks :

A) Méthode de valorisation du stock :

La Société a procédé au 31/12/2013 à l'évaluation de son stock selon la méthode du dernier prix d'achat.

B) Estimation des provisions sur stocks:

Le calcul de la provision totale sur stock au 31/12/2013 a tenu compte de l'antériorité des articles. La valeur de la provision est estimée à 3 398 051 DT au 31/12/2013 contre une provision de 3 445 780 DT au 31/12/2012.

3.5 Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice. Les créances douteuses sont provisionnées en appliquant une politique qui consiste à provisionner la créance en totalité en cas de retour impayé de deux échéances consécutives.

3.6 Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire brut. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*".

3.7 L'état de résultat

L'état de résultat est présenté selon le modèle autorisé.

3.8 L'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé (Méthode indirecte).

Pour l'élaboration de l'état des flux de trésorerie, les choix et options suivants ont été retenus :

- Les dividendes versés sont classés parmi les flux de l'activité de financement.
- Les intérêts reçus et versés sont classés parmi les flux de l'activité de financement.

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 4: Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre 01/01/2013 au 31/12/2013 se présente comme suit :

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements							Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2012	Acquisition	Transfert	Rebut	Cession	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Dotation	Rebut	TRANSFERT	Cession	Solde au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Logiciels de gestion	4 704 202	1 706 358		0	0	6 410 560	2 414 999	1 044 075	0		0	3 459 074	2 951 486	2 289 203
Fonds de commerce	3 625 220	0		51 250	0	3 573 970	295 766	171 853	6 364		0	461 255	3 112 715	3 329 454
Total des immobilisations incorporelles	8 329 423	1 706 358		51 250	0	9 984 530	2 710 765	1 215 928	6 364			3 920 329	6 064 201	5 618 657
Terrains Nus	1 933 169	2 666 667			0	4 599 836	0	0			0		4 599 836	1 933 169
Bâtiments	29 680 232	3 287 449	2 269 087	976 787	0	34 259 980	10 245 420	1 322 548	976 470		0	10 591 498	23 668 482	19 434 812
Instal.gles,agenc,aménag.d.const	18 151 607	3 659 867	19 692	109 144	0	21 682 638	3 974 672	1 629 166	108 027	2 760	0	5 493 051	16 189 587	14 176 935
Matériels industriel	21 482 270	8 822 426	376 315	0	149 955	30 531 056	4 072 681	2 918 068	0		122 325	6 868 425	23 662 631	17 409 589
Mat.Outillage	530 462	373 622	39 825	0	19 084	924 825	381 025	238 751	0		4 250	615 526	309 299	149 437
Matériels de transport de Biens	157 523	5 189 769		0	0	5 347 292	141 614	344 794	0		0	486 408	4 860 883	15 909
Matériels de transport de Pers.	2 079 910	503 048		0	15 850	2 567 107	937 022	411 491	0		15 850	1 332 663	1 234 444	1 142 888
Instal.gles,agenc,aménag.div.ident	20 376 151	4 458 218	66 056	7 218	804 624	24 088 583	6 995 716	2 701 490	4 455	6 356	753 426	8 945 681	15 142 903	13 380 435
Instal.gles,agenc,aménag.non ident	20 454 503	6 875 653	28 182	519 057	62 304	26 776 977	4 109 211	2 065 879	491 192	3 537	38 876	5 641 485	21 135 493	16 345 292
Equipement de Bureau (mobilier)	1 167 688	137 081	1 702	0	97 095	1 205 973	485 968	218 735	0	844	90 359	613 500	592 473	681 720
Equipement.Bur. (materiel)	87 951	1 416		0	17 339	72 028	50 090	12 377	0	129	16 550	45 788	26 241	37 861
Equipement informatique	7 095 852	866 918	2 033	0	96 253	7 868 550	4 457 770	1 388 586	0	914	24 324	5 822 947	2 045 603	2 638 082
Bâtiments en cours	2 269 087	0	2 269 087	0	0	0	0	0	0		0	0	0	2 269 087
Matériels en cours	540 937	0	408 900	0	62 494	69 543	0	0	0		0	0	69 543	540 937
Installations générales en cours	127 199	94 346	82 117	0	16 849	122 579	0	0	0		0	0	122 579	127 199
Total des immobilisations corporelles	126 134 542	36 936 479	0	1 612 206	1 341 846	160 116 966	35 851 189	13 251 885	1 580 145	0	1 065 959	46 456 971	113 659 996	90 283 353
Total net des immobilisations	134 463 965	38 642 837	0	1 663 456	1 341 846	170 101 497	38 561 954	14 467 813	1 586 510	0	1 065 959	50 377 300	119 724 197	95 902 011

Note 5 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 103 295 162 DT au 31/12/2013 contre un solde de 91 992 059 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Titres de participation (a)	100 102 798	90 102 798	10 000 000
Prêts aux personnels	2 293 254	1 698 408	594 846
Dépôts et cautionnements	1 298 672	590 415	708 258
Total immobilisations financières brutes	103 694 724	92 391 621	11 303 103
Provision dépréciation titres de participation	(250 000)	(250 000)	-
Provision dépréciation Prêt personnel	(149 562)	(149 562)	-
Total immobilisations financières nettes	103 295 162	91 992 059	11 303 103

(a) : Le détail des titres de participation à la clôture de l'exercice 2013, se présente comme suit :

Participations	Solde brut au 31/12/2013	Provision	VCN 31/12/2013
Sté L'IMG	12 015 000	-	12 015 000
Sté CMG	4 799 850	-	4 799 850
BHM	82 981 146	-	82 981 146
Sté Inf Services	20 000	-	20 000
GSI TUNISIA	2 000	-	2 000
Sté Socelta	50 000	50 000	-
T D A	200 000	200 000	-
SODAD	1	-	1
Sahra Palace	1	-	1
FORMA PRO	34 800	-	34 800
Total	100 102 798	250 000	99 852 798

Note 6 : Autres actifs non courants

En 2013, les autres actifs non courants sont totalement résorbés et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2012	Charges à répartir 2013	Résorptions antérieures	Résorption 2013	VCN 31/12/2013	VCN 31/12/2012
Assistance technique	1 698 099	0	1 678 562	19 537	0	19 537
Charges de pré exploitation	832 109	0	496 553	335 556	0	335 556
Charges occasionnées lors de l'augmentation de capital	48 611	0	48 611		0	0
Frais de publicité	1 101 707	0	1 101 707		0	0
Frais de recouvrement des créances douteuses	119 133	0	119 133		0	0
Personnel Partant	4 560 395	0	4 560 395		0	0
Indemnité d'éviction	344 419	0	344 419		0	0
Total	8 704 473	0	8 349 380	355 093	0	355 093

Note 7 : Stock de marchandises

La valeur nette du stock de marchandises s'élève à 46 606 314 DT au 31/12/2013 contre un solde de 43 429 375 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Stocks de marchandises	50 004 365	46 875 154	3 129 211
Total Stocks de marchandises brutes	50 004 365	46 875 154	3 129 211
Provision pour dépréciation des stocks	(3 398 051)	(3 445 780)	47 729
Total Stocks de marchandises nettes	46 606 314	43 429 375	3 176 940

Note 8 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 17 667 303 DT au 31/12/2013 contre 18 054 040 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Clients effets à recevoir	5 854 459	8 635 104	(2 780 645)
Clients sociétés et associations	11 735 082	9 310 415	2 424 667
Clients douteux ou litigieux	7 910 988	7 703 598	207 389
Clients factures à établir	76 046	108 520	(32 473)
Total clients bruts	25 576 575	25 757 637	(181 062)
Provision des clients	(7 909 272)	(7 703 598)	(205 675)
Total clients nets	17 667 303	18 054 040	(386 737)

Note 9 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 22 617 965 DT au 31/12/2013 contre 21 144 213 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs débiteurs	2 501 281	1 024 756	1 476 526
Prêts et avances aux personnels	526 114	402 408	123 706
Report d'impôt sur les sociétés (a)	6 423 834	5 169 164	1 254 669
Report de TFP	20 859	20 859	-
Sociétés du groupe	826 009	1 191 300	(365 291)
Débiteurs divers	6 290 850	5 981 245	309 605
Produits à recevoir (b)	6 910 377	7 898 835	(988 459)
Comptes d'attentes à régulariser	67 643	83 702	(16 059)
Charges constatées d'avance	1 830 757	1 619 890	210 867
Total autres actifs courants bruts	25 397 724	23 392 159	2 005 565
Provision des autres actifs courants	(2 779 759)	(2 247 946)	(531 814)
Total autres actifs courants nettes	22 617 965	21 144 213	1 473 751

(a) La société magasin général a constaté une créance d'impôt sur les sociétés au cours de l'exercice 2013, qui correspond à l'IS dû calculé sur la base du minimum d'impôts (0,2% CATTC) qui s'élève à 1 194 330 DT.

(b) Le détail des produits à recevoir se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Remboursement à recevoir sur perte d'exploitation	-	6 253 061	(6 253 061)
Produit à recevoir au titre de PPTG et RFA	6 868 650	1 511 094	5 357 556
Charges communes	40 007	134 000	(93 993)
Intérêts créditeurs	1 720	680	1 039
Total général	6 910 377	7 898 835	(988 459)

Note 10: Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 43 145 539 DT au 31/12/2013 contre un solde de 15 344 603 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Prêts courant liés au cycle d'exploitation	513 875	540 137	(26 263)
Echéance à moins d'un an sur prêts non courants	26 482	27 342	(860)
Billets de Trésorerie	42 100 000	14 250 000	27 850 000
Actions cotées	516	216 234	(215 719)
Intérêts courus	504 667	310 889	193 777
Total des placements et autres actifs financiers	43 145 539	15 344 603	27 800 936

Note 11: Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 21 467 074 DT au 31/12/2013 contre un solde de 3 727 536 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Valeurs à l'encaissement	2 293 376	92 854	2 200 521
Banques créditrices	18 893 524	3 373 362	15 520 162
CCP	3 977	14 763	(10 786)
Caisses	276 196	246 556	29 640
Total liquidités et équivalents de liquidités	21 467 074	3 727 536	17 739 538

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 48 872 114 DT au 31/12/2013 contre un solde 34 308 109 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Billets de trésorerie reçus	3 800 000	-	3 800 000
Banques débitrices	10 394 794	20 451 586	(10 056 792)
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	19 657 714	12 949 143	6 708 571
Intérêt courus	1 019 606	907 381	112 225
Emprunt courant lié au cycle d'exploitation	14 000 000	-	14 000 000
Total concours bancaires et autres passifs financiers	48 872 114	34 308 109	14 564 005

La trésorerie au 31 décembre 2013 s'élève à 11 072 280 DT contre (16 724 050) DT au 31/12/2012. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Valeurs à l'encaissement	2 293 376	92 854	2 200 521
Banques créditrices	18 893 524	3 373 362	15 520 162
CCP	3 977	14 763	(10 786)
Caisses	276 196	246 556	29 640
Banques débitrices	(10 394 794)	(20 451 586)	10 056 792
Trésorerie à la clôture de l'exercice	11 072 280	(16 724 050)	27 796 330

Note 12: Capitaux propres

Les capitaux propres ont passé de 45 679 774 DT au 31/12/2012 à 50 348 367 DT au 31/12/2013. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Prime d'émission	Réserves pour réinvestissement exonéré	Réserves pour fonds social	Intérêts courus sur fonds social	Actions propres	Autres compléments d'apports	Résultats reportés	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2011	11 481 250	835 000	35 718 750	2 903 999	1 661 213	595 670	(1 599 800)	2 304 271	(651 181)	52 031	(15 546 790)	37 754 413
- Dons sur fond social					(4 900)							(4 900)
- Intérêts sur fond social						22 503						22 503
- Actions propres							1 381 136					1 381 136
- Résultat de la période									(15 546 790)		15 546 790	-
- Résultat sur cessions actions propres								109 672				109 672
Résultat de la période											6 416 951	6 416 951
Capitaux propres au 31/12/2012	11 481 250	835 000	35 718 750	2 903 999	1 656 313	618 173	(218 664)	2 413 943	(16 197 971)	52 031	6 416 951	45 679 774
- Dons sur fond social					(900)							(900)
- Intérêts sur fond social						83 080						83 080
- Actions propres							(213 906)					(213 906)
- Résultat de la période									6 416 951		(6 416 951)	-
- Résultat sur cessions actions propres								(1 449)				(1 449)
Résultat de la période											4 801 768	4 801 768
Capitaux propres au 31/12/2013	11 481 250	835 000	35 718 750	2 903 999	1 655 413	701 253	(432 570)	2 412 494	(9 781 020)	52 031	4 801 768	50 348 367

A- Détail des capitaux propres au 31/12/2013 (Loi de finances 2014) :

Le détail des capitaux propres au 31 décembre 2013 et dont la distribution est exonérée en vertu des dispositions de l'art. 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013, portant loi de finances pour l'année 2014 se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013
Capital Social	11 481 250
Réserves légales	835 000
Prime d'émission	35 718 750
Réserves pour réinvestissement exonéré	2 903 999
Réserves pour fond social	1 655 413
Intérêts sur fond social	701 253
Actions propres	-432 570
Autres compléments d'apports	2 412 495
Résultats reportés	-9 781 020
Amortissements dérogatoires	52 031
Total des capitaux propres avant résultat 2013	45 546 600
Résultat de l'exercice 2013	4 801 768
Total des capitaux propres après résultat 2013	50 348 367

B- Fonds social :

Les opérations remboursables financées par la réserve pour fonds social sont inscrites à l'actif de l'entreprise et le montant utilisé de cette réserve est porté au niveau des notes aux états financiers. Les rémunérations rattachées à ces opérations viennent en augmentation de la réserve pour fonds social.

Les opérations non remboursables financées par la réserve pour fonds social viennent en déduction de cette réserve et la nature de chaque catégorie d'opérations est portée au niveau des notes aux états financiers.

Libellé	2013	2012
1. Solde au 1er janvier		
-Trésorerie	8 598	-
-Prêts au personnel	2 265 887	2 256 883
Total	2 274 486	2 256 883
2. Ressources de l'exercice		
-Intérêts de prêts au personnel	83 080	22 503
3. Emplois de l'exercice		
-Aides au personnel non remboursables	(900)	(4 900)
4. Solde au 31 Décembre		
-Trésorerie	-	8 598
-Prêts au personnel	2 356 667	2 265 887
Total	2 356 667	2 274 486
Réserves pour fonds social	1 655 413	1 656 313
Intérêts sur fonds social	701 254	618 173
Total	2 356 667	2 274 486

C- Actions propres

La société a réalisé des opérations de rachat et de vente de ses propres actions en vue de réguler le cours boursier. Les mouvements des achats et des ventes des actions propres en 2013 se présentent comme suit :

Libellé	Montant	Nombre d'actions
Actions propres au 31 Décembre 2012	218 664	1 289
Actions propres théorique après Split (Mars 2013)	-	6 445
Achats d'actions propres	262 050	7910
Ventes d'actions propres	-46 695	-1 415
Résultat de cession des actions propres	-1 449	-
Actions propres au 31 Décembre 2013	432 570	12 940

D- Résultat par action :

Le résultat de base par action, tel que prévu par la norme comptable générale, et calculé conformément à la norme comptable internationale « IAS 33 Résultat par action », représente le rapport entre le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère de l'exercice 2013 et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires donnant droit aux dividendes en circulation au cours de la même période, s'élève à 0,419 DT et se présente comme suit :

$$\text{Résultat par action après split} = \frac{4\,801\,768}{11\,469\,213} = 0,419$$

Note 13 : Emprunts

Les emprunts s'élèvent à 105 949 286 DT au 31/12/2013 contre un solde de 90 607 000 DT au 31/12/2012 et se présentent comme suit:

Libellé	Total brut	Remboursements antérieurs	Remboursements 2013	Échéance à moins d'un an au 31/12/2013	Emprunts non courant au 31/12/2013
Emprunts bancaires	152 000 000	13 443 857	12 949 142	19 657 714	105 949 286
Total des emprunts	152 000 000	13 443 857	12 949 142	19 657 714	105 949 286

Note 14 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 2 826 969 DT au 31/12/2013 contre un solde de 2 478 040 DT au 31/12/2012. Les mouvements des provisions pour risques et charges se présentent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Provisions pour risques et charges	2 826 969	2 478 040	348 929
Total des provisions pour risques et charges	2 826 969	2 478 040	348 929

Note 15 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 149 422 510 DT au 31/12/2013 contre un solde de 101 187 583 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation et d'immobilisations	67 739 094	34 417 055	33 322 039
Fournisseurs effets à payer	72 346 912	60 347 125	11 999 788
Factures non parvenues	9 336 504	6 423 403	2 913 101
Total des fournisseurs	149 422 510	101 187 583	48 234 927

Note 16 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 17 096 881 DT au 31/12/2013 contre un solde de 15 671 018 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Clients avances sur achats	453 732	357 213	96 519
Rémunérations dues	147 742	87 005	60 738
Personnels cession sur salaire	5 935	4 968	966
Dettes provisionnées sur congés, prime variable et prime de départ à la retraite	7 941 323	7 391 888	549 435
Etat, impôts et taxes	216 294	13 292	203 002
CNSS	2 549 406	2 166 096	383 310
Autres créditeurs divers	724 579	1 047 531	(322 953)
Charges à payer	3 702 683	3 368 782	333 901
Actionnaires dividendes à payer	48 623	48 623	-
Produits constatés d'avance	1 276 764	1 067 958	208 807
TVA. Etat, impôts et taxes	29 800	117 662	(87 862)
Total des autres passifs courants	17 096 881	15 671 018	1 425 863

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 17 : Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice 2013 s'élèvent à 565 901 925 DT contre 497 695 278 DT en 2012, soit une augmentation de 68 206 647 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Vente de marchandises	550 039 439	480 955 887	69 083 552
Autres produits d'exploitation	15 862 486	16 739 391	(876 905)
Total des produits d'exploitation	565 901 925	497 695 278	68 206 647

(a) : Les autres produits d'exploitation se présentent comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	13 931 280	13 592 233	339 047
Reprise sur dotations aux provisions	-	1 190 169	(1 190 169)
Ventes de produits résiduels	130 200	118 320	11 880
Locations diverses	175 610	227 247	(51 637)
Facturation des charges communes	1 624 000	1 584 000	40 000
Facturation du produit de formation CIDES	-	25 893	(25 893)
Autres produits divers liés à une modification comptable	1 396	1 530	(133)
Total des autres produits d'exploitation	15 862 486	16 739 391	(876 905)

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2013 s'élèvent à 461 150 005 DT contre 400 023 223 DT en 2012, soit une augmentation de 61 126 782 DT.

Note 19: Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2013 s'élèvent à 42 354 202 DT contre 37 083 867 DT en 2012, soit une augmentation de 5 270 334 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Salaires et compléments de salaire	35 870 641	32 064 781	3 805 860
Charges patronales	5 734 115	4 615 926	1 118 188
Autres charges sociales	749 446	403 160	346 286
Total des charges du personnel	42 354 202	37 083 867	5 270 334

Note 20: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2013 s'élèvent à 15 861 598 DT contre 14 606 542 DT en 2012, soit une augmentation de 1 255 056 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Dotation aux amortissements	14 467 816	10 410 228	4 057 588
Dotation aux provisions pour risques et charges	559 246	849 471	(290 224)
Dotation aux provisions des comptes débiteurs	321 496	695 964	(374 468)
Dotation/Reprise sur provisions des stocks	(47 729)	1 218 862	(1 266 591)
Résorption des charges à répartir	355 094	934 188	(579 094)
Provision pour dépréciation des comptes clients	205 675	497 829	(292 154)
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	15 861 598	14 606 542	1 255 056

Note 21: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2013 s'élèvent à 41 530 461 DT contre 35 005 850 DT en 2012, soit une augmentation de 6 524 611 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	8 336 528	6 791 590	1 544 938
Loyers du siège et autres locaux	4 054 694	3 447 475	607 219
Entretien et réparations	2 941 633	1 996 916	944 717
Primes d'assurance	734 841	592 281	142 560
Personnels extérieurs à l'entreprise	5 241 892	5 682 882	(440 990)
Rémunérations d'intermédiaires	2 533 469	1 144 185	1 389 284
Publicités, publications et relations publiques	6 283 959	6 221 792	62 167
Transport sur achats	6 009 906	5 040 128	969 778
Transport du personnel	1 355 282	902 984	452 298
Déplacements missions et réceptions	812 537	549 454	263 083
Frais postaux et télécommunications	1 353 125	1 194 122	159 003
Services Bancaires et assimilés	401 214	435 013	(33 799)
Charges diverses ordinaires	239 300	184 847	54 454
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 232 082	822 183	409 899
Total des autres charges d'exploitation	41 530 461	35 005 850	6 524 611

Note 22: Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2013 s'élèvent à 6 237 530 DT contre 4 324 798 DT en 2012, soit une augmentation de 1 912 733 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Charges d'intérêts	7 673 699	5 809 376	1 864 323
Perte de change	141 834	87 796	54 038
Total des charges financières	7 815 533	5 897 172	1 918 361
Revenu des autres créances	1 514 675	1 270 475	244 199
Gain de change	6 402	29 118	(22 716)
Intérêts des comptes créditeurs	56 926	272 781	(215 855)
Total des produits financiers	1 578 003	1 572 374	5 629
Total des charges financières nettes	6 237 530	4 324 798	1 912 733

Note 23: Produits des placements

Les produits de placements de l'exercice 2013 s'élèvent à 2 143 128 DT contre 725 704 DT en 2012, soit une augmentation de 1 417 449 DT qui se détaillent comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Produits des placements	2 141 627	686 824	1 454 803
Plus ou moins-value sur actions cotées	1 526	38 880	(37 353)
Total des produits des placements	2 143 153	725 704	1 417 449

Note 24: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2013 s'élèvent à 809 769 DT contre 1 249 272 DT en 2012, soit une baisse de 439 503 DT qui se détaillent comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Plus-values sur cession d'immobilisations	13 144	286 962	(273 818)
Gains non récurrents	511 064	774 546	(263 482)
Gains nets sur tickets repas	285 561	187 764	97 796
Total des autres gains ordinaires	809 769	1 249 272	(439 503)

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 166 224 DT contre 1 679 319 DT en 2012, soit une baisse de 513 096 DT qui se détaillent comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
CNSS personnel partant	742 623	823 076	(80 452)
Moins-values sur cession d'immobilisations	104 486	300 690	(196 204)
Pertes non récurrentes	319 114	415 481	(96 367)
Autres pertes ordinaires liées à une modification comptable	-	140 073	(140 073)
Total des autres pertes ordinaires	1 166 224	1 679 319	(513 096)

Note N° 26 : Impôt Sur Les Sociétés

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013 est calculé sur la base du minimum d'impôts (0.2% du chiffre d'affaires TTC) soit 1 194 329 DT, il est présenté au niveau de la rubrique « Autres actifs courants », conformément aux dispositions de la loi de finances 2014.

Note N° 27 : Eléments extra ordinaires

Les éléments extraordinaires enregistrent les encaissements des produits sinistre relatifs aux évènements du 14 Janvier 2011, sous-estimés au cours de l'exercice de leur rattachement et se présentent comme suit :

Rubrique	Montant
Produit à recevoir estimé au titre de remboursement assurance	11 500 000
Encaissement 2012	-5 246 939
Encaissement 2013	-10 500 000
Total des éléments extra- ordinaires (Produits)	-4 246 939

Note 28: Les engagements hors bilan

1. La Société a contracté en 2009 un crédit à moyen terme de 37 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 46 495 822 DT, la société a donné en nantissement 24 997 actions BHM. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/05/2011 et les intérêts non encore échus au 31/12/2013 s'élèvent à 2 015 408 DT.

2. La Société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 18 319 330 DT, la société a donné en nantissement une liste du matériel pour la valeur équivalente de l'emprunt. Le remboursement en principal de cet emprunt a commencé le 30/04/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2013 s'élèvent à 842 816 DT.

3. La société a contracté en 2010 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 25 170 941 DT. Le remboursement en principal du crédit a commencé le 31/05/2012 et les intérêts non encore échus au 31/12/2013 s'élèvent à 1 622 127 DT.

4. La société a contracté en 2011 un crédit à moyen terme de 20 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 25 240 688 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels installés dans 20 points de vente pour l'équivalent de la valeur de l'emprunt. Le remboursement en principal du crédit commencera le 11/07/2013 et les intérêts non encore échus au 31/12/2013 s'élèvent à 2 155 272 DT.

5. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans dont 2 années de grâce. Cet emprunt a été défalqué en 2 échéanciers : le 1^{er} est de 8 000 000 DT débloqué le 17/05/2012 et le 2^{ème} est de 2 000 000 DT débloqué le 29/11/2012. Pour garantir le remboursement du montant en principal et intérêt, qui s'élèvent à 12 375 149 DT, la société a donné en nantissement une liste des matériels. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/07/2014 pour le 1^{er} échéancier et le 31/01/2015 pour le 2^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2013 s'élèvent à 1 590 539 DT.

6. La société a contracté en 2012 un crédit à moyen terme de 15 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 18 782 542 DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 30/09/2014 et les intérêts non encore échus au 31/12/2013 s'élèvent à 2 730 490 DT.

7. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 10 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans d'un montant en principal et intérêts, qui s'élèvent à 12 457 151DT. Le remboursement en principal du crédit commencera le 31/01/2015 et les intérêts non encore échus au 31/12/2013 s'élèvent à 1 954 520 DT.

8. La société a contracté en 2013 un crédit à moyen terme de 25 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 7 ans. Cet emprunt a été défalqué en 3 échéanciers : le 1^{er} est de 12 500 000 DT débloqué le 29/04/2013, le deuxième est de 6 000 000 DT débloqué le 28/06/2013 et le 3^{ème} est de 6 500 000 DT débloqué le 31/12/2013. Le remboursement en principal du crédit commencera le 29/04/2014

pour le 1^{er} échéancier, le 28/06/2014 pour le 2^{ème} et le 31/12/2014 pour le 3^{ème} et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2013 s'élèvent à 5 316 772 DT.

9. La société a contracté en 2013 un crédit à court terme de 14 000 000 DT, dont le remboursement s'étale sur 2 mois. Le remboursement en principal du crédit commencera le 15/01/2014 et les intérêts globaux non encore échus au 31/12/2013 s'élèvent à 85 835 DT.

10. La Société Magasin Général est portée caution solidaire du paiement ou du remboursement de l'emprunt contracté en 2011 par sa filiale « société Immobilière Magasin Général » auprès de la BIAT et ce pour une valeur en principal de 13.000.000 DT.

11. Les lettres de crédits émises en 2013, échues en 2014 et dont les dossiers d'importations y afférents ont été comptabilisés en 2014 sont de l'ordre de 684 809 DT.

Note 29: Les parties liées

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Centrale Magasin Général a loué des fonds de commerce à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 150.000 DT.

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société Centrale Magasin Général.

- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Centrale Magasin Général au cours de 2013 se sont élevés à 22 184 DT.

- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2013 à la Société Magasin Général des frais logistiques d'un montant hors taxes de 5 612 799 DT.

- Au cours de l'exercice 2013, la Société Centrale Magasin Général a effectué des opérations d'achats de marchandises auprès de la société Magasin Général d'un montant hors taxes de 3 914 DT et moyennant un taux de marge de 2%.

- Les ventes en HT de la Société Central Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 318 978 DT.

-La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 1 000 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.

- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2013 à la Société Centrale Magasin Général des différents équipements pour une valeur de 6 860 DT.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2013, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 399 226 DT.
- La société Immobilière Magasin Général a loué le magasin MANAR à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 14.000 DT.
- La société Immobilière Magasin Général a loué le magasin BIZERTE à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 140.000 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 48 000 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2013 à la société BHM sa quote-part en charges communes de l'exercice qui s'élève à 820 000 DT hors taxes.
- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2013 à la société BHM différents équipements pour une valeur 224 274 DT.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- La Société Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2013 à la société BHM Distribution sa quote-part en charges communes de l'exercice qui s'élève à 780 000 DT hors taxes.
- Au cours de l'exercice 2013, la Société Magasin Général a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 15 597 360 DT avec la société BHM Distribution au titre des ventes de marchandises et moyennant un taux de marge de 2%.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 6 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives.

6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Immobilière ZINEB à La Société Magasin Général au cours de 2013 se sont élevés à 94 882 DT.

Note 30 : Les obligations et les engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

↳ **Président Directeur Général :**

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :

Le conseil d'administration du 25 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2013, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 309 807 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :

Le conseil d'administration du 25 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2013, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 116 DT.

✓ Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :

Le conseil d'administration du 19 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2013, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 160 DT.

↳ **Directeur Général Adjoint:**

Le Directeur Général Adjoint, dont le mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 25 Juin 2013, et dont la rémunération a été fixée par le président du conseil, a perçu au cours de l'exercice 2013 un salaire brut de 205 846 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des tous les frais et dépenses y afférent et d'une allocation téléphonique.

↳ **Les administrateurs :**

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la société « Société Magasin général S.A », envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2013, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars y compris les charges sociales	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	309 807	-	205 846	-	55 000	-	30 000

Note N° 31 : Note sur les événements postérieurs à la date de clôtures

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 27 Mai 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Rapport Général des commissaires aux comptes
États financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2013

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Juin 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Société Magasin Général S.A » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la « Société Magasin Général S.A », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 50 348 367 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 4 801 768 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises Tunisiennes, cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Société Magasin Général, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 03 Juin 2014
Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes
Exercice clos le 31 Décembre 2013**

Messieurs les actionnaires de la Société Magasin Général S.A,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 15 février 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Quarante millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 15 février 2010 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2010, deux emprunts auprès de l'Amen Bank et la BIAT pour des montants respectifs de Vingt millions de dinars et Quinze millions de dinars.

B. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 mars 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant de Vingt millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 17 mars 2011 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2011, un emprunt auprès de l'UBCI pour un montant de Vingt millions de dinars.

C. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 17 mai 2012

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2012, a approuvé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Vingt Cinq millions de dinars autorisé par le Conseil d'Administration réuni le 17 mai 2012 pour financer les actions afférentes à la réalisation du programme d'investissement. Dans le cadre de cette autorisation, la Société Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2012, deux emprunts auprès de la BNA et de la BIAT pour des montants respectifs de dix millions de dinars et Quinze millions de dinars

II. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2013

Votre Conseil d'Administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

A. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 12 décembre 2012

Le conseil d'Administration du 12 décembre 2012 a autorisé la conclusion d'emprunt à moyen terme pour un montant global de Trente Cinq millions de dinars. Dans le cadre de cette autorisation, la Société

Magasin Général a obtenu au cours de l'exercice 2013, deux emprunts auprès de l'Amen Bank et d'Attijeri bank pour des montants respectifs de dix millions de dinars et Vingt Cinq millions de dinars

B. Conventions et opérations autorisées par le Conseil d'Administration du 28 mai 2013

1. Opérations réalisées avec la CMG (Filiale de SMG)

- La Société Centrale Magasin Général a loué des fonds de commerce à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 150.000 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 24 000 DT au titre des frais annuels d'Assistance Technique effectués au profit de la Société Centrale Magasin Général.
- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Magasin Général à La Société Centrale Magasin Général au cours de 2013 se sont élevés à 22 184 DT.
- La Société Centrale Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2013 à la Société Magasin Général des frais logistiques d'un montant hors taxes de 5 612 799 DT.
- Au cours de l'exercice 2013, la Société Centrale Magasin Général a effectué des opérations d'achats de marchandises auprès de la société Magasin Général d'un montant hors taxes de 3 914 DT et moyennant un taux de marge de 2%.
- Les ventes en HT de la Société Central Magasin Général à la Société Magasin Général au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 318 978 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 1 000 DT relatif à la quote-part de la Société Central Magasin Général dans les charges communes locatives.
- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2013 à la Société Centrale Magasin Général des différents équipements pour une valeur de 6 860 DT.

2. Opérations réalisées avec l'Immobilière Magasin Général (Filiale de SMG)

- Au cours de l'exercice 2013, la Société Immobilière Magasin Général a réalisé au profit de la Société Magasin Général des prestations de pilotage, études et suivi des travaux de rénovation des magasins pour un montant hors taxes de 1 399 226 DT.
- La société Immobilière Magasin Général a loué le magasin MANAR à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 14.000 DT.
- La société Immobilière Magasin Général a loué le magasin BIZERTE à la Société Magasin Général pour un loyer annuel hors taxes de 140.000 DT.
- La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 48 000 DT relatif à la quote-part de la Société Immobilière Magasin Général dans les charges communes locatives.

3. Opérations réalisées avec BHM (Filiale de SMG)

- La Société Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2013 à la société BHM sa quote-part en charges communes de l'exercice qui s'élève à 820 000 DT hors taxes.
- La société Magasin Général a vendu au cours de l'exercice 2013 à la société BHM différents équipements pour une valeur 224 274 DT.

4. Opérations réalisées avec BHM Distribution (Filiale de BHM)

- La Société Magasin Général a facturé au cours de l'exercice 2013 à la société BHM Distribution sa quote-part en charges communes de l'exercice qui s'élève à 780 000 DT hors taxes.

- Au cours de l'exercice 2013, la Société Magasin Général a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 15 597 360 DT avec la société BHM Distribution au titre des ventes de marchandises et moyennant un taux de marge de 2%.

5. Opérations réalisées avec l'Immobilière HAFEDH (Filiale de SMG)

-La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 6 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière HAFEDH dans les charges communes locatives.

6. Opérations réalisées avec l'Immobilière ZAINEB (Filiale de SMG)

-La Société Magasin Général a constaté au cours de l'exercice 2013 un produit hors taxes de 16 000 DT relatif à la quote-part de la société Immobilière ZAINEB dans les charges communes locatives.

- Les intérêts sur compte courant facturés par La Société Immobilière ZINEB à La Société Magasin Général au cours de 2013 se sont élevés à 94 882 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

▪ Président Directeur Général :

- Rémunération perçue auprès de la Société Magasin général :

Le conseil d'administration du 25 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 2 janvier 2009. Au titre de l'exercice 2013, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 309 807 DT et il a bénéficié, en outre, d'une voiture de fonction et de la prise en charge par la société de tous les frais et dépenses y afférents.

- Rémunération perçue auprès de la Société Immobilière Magasin général :

Le conseil d'administration du 25 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2013, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 116 DT.

- Rémunération perçue auprès de la Société Centrale Magasin général :

Le conseil d'administration du 19 Juin 2013 a renouvelé le mandat du Président Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le Conseil d'Administration du 10 Décembre 2008. Au titre de l'exercice 2013, le Président Directeur Général a perçu un salaire brut annuel de 14 160 DT.

▪ Directeur Général Adjoint:

Le Directeur Général Adjoint, dont le mandat a été renouvelé par le conseil d'administration du 25 Juin 2013, et dont la rémunération a été fixée par le président du conseil, a perçu au cours de l'exercice 2013 un salaire brut de 205 846 DT et il a bénéficié en outre d'une voiture de fonction, de la prise en charge par la société des tous les frais et dépenses y afférent et d'une allocation téléphonique.

▪ Les administrateurs :

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence déterminés par le conseil d'administration et soumis annuellement à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

Les obligations et engagements de la société « Société Magasin général S.A », envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2013, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars y compris les charges sociales	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Administrateurs		Comité Permanent d'audit	
	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2013	Charges de l'exercice
Avantages à court terme	-	309 807	-	205 846	-	55 000	-	30 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 03 Juin 2014
Les Co-commissaires aux comptes

AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

GAT ASSURANCES

Siège Social: 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

La société GAT ASSURANCES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2013. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE et Mohamed Ali ELAOUANI.

Annexe n°1 Actif du bilan	Notes	Au 31/12/2013			Au 31/12/2012
		Brut	Amortissements et provisions	Net	
AC Actifs incorporels	A 1	<u>5 662 301</u>	<u>4 154 422</u>	<u>1 507 879</u>	<u>938 142</u>
AC11 Investissements de recherche et développement		5 662 301	4 154 422	1 507 879	938 142
AC14 Acomptes versés					
AC Actifs corporels d'exploitation	A 1	<u>13 112 546</u>	<u>7 665 383</u>	<u>5 447 163</u>	<u>3 756 854</u>
AC21 Installations techniques et machines		11 267 004	6 302 522	4 964 482	3 290 339
AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		1 838 273	1 362 861	475 412	460 181
AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		7 269	0	7 269	6 334
AC Placements		<u>247 475 496</u>	<u>16 033 024</u>	<u>231 442 472</u>	<u>192 560 712</u>
AC31 <u>Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées</u>	A 2	<u>38 162 240</u>	<u>12 929 288</u>	<u>25 232 952</u>	<u>20 329 075</u>
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		20 745 863	12 298 664	8 447 199	8 803 162
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		7 186 922	630 134	6 556 788	8 326 948
AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		10 229 455	490	10 228 965	3 198 965
AC32 <u>Placements dans les entreprises liées et participations</u>	A 2	<u>14 056 812</u>		<u>14 056 812</u>	<u>10 066 862</u>
AC33 <u>Autres placements financiers</u>	A 2	<u>192 922 096</u>	<u>3 103 736</u>	<u>189 818 360</u>	<u>159 113 065</u>
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		60 974 186	3 103 736	57 870 450	54 436 398
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		69 017 284		69 017 284	67 111 999
AC333 Prêts hypothécaires				0	0
AC334 Autres Prêts		126 761	0	126 761	17 288
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		62 803 865		62 803 865	37 547 380
AC34 <u>Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes</u>	A 2	<u>2 334 348</u>		<u>2 334 348</u>	<u>3 051 710</u>
AC Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 3	<u>49 751 928</u>		<u>49 751 928</u>	<u>60 993 486</u>
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 197 673		7 197 673	5 957 140
AC530 Provisions pour sinistres Vie		94 360		94 360	0
AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		40 788 739		40 788 739	53 407 783
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage		1 179 181		1 179 181	1 135 091
AC561 Autres Provisions		491 975		491 975	493 472
AC Créances	A 4	<u>102 517 905</u>	<u>17 896 151</u>	<u>84 621 754</u>	<u>86 450 670</u>
AC61 <u>Créances nées d'opérations d'Assurance directe</u>		<u>60 166 959</u>	<u>16 938 406</u>	<u>43 228 553</u>	<u>37 950 769</u>
AC611 Primes acquises et non émises	A 4.1	6 405 228	1 457 218	4 948 010	4 497 373
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 4.2	47 209 397	14 368 208	32 841 189	29 210 392
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 4.3	6 552 334	1 112 980	5 439 354	4 243 004
AC62 <u>Créances nées d'opérations de réassurance</u>	A 4.4	<u>27 523 091</u>		<u>27 523 091</u>	<u>43 448 388</u>
AC63 <u>Autres Créances</u>	A 4.5	<u>14 827 855</u>	<u>957 745</u>	<u>13 870 110</u>	<u>5 051 513</u>
AC631 Personnel		192 064	133 413	58 651	208 014
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		5 752 257	9 305	5 742 952	4 407 347
AC633 Débiteurs divers		8 883 534	815 027	8 068 507	436 152
AC Autres éléments d'Actif	A 5	<u>15 689 353</u>	<u>361 441</u>	<u>15 327 912</u>	<u>12 399 023</u>
AC71 <u>Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse</u>	A 5.1	<u>6 080 002</u>	361 441	<u>5 718 561</u>	<u>3 201 263</u>
AC72 <u>Frais d'acquisition reportés</u>	A 5.2	<u>5 476 100</u>		<u>5 476 100</u>	<u>5 890 570</u>
<u>Autres charges à répartir</u>	A 5.3	<u>904 602</u>		<u>904 602</u>	<u>233 237</u>
AC73 <u>Comptes de régularisation Actif</u>	A 5.4	<u>3 228 649</u>	0	<u>3 228 649</u>	<u>3 073 953</u>
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		2 812 660		2 812 660	2 547 245
AC733 Autres comptes de régularisation		415 989	0	415 989	526 708
Total de l'Actif :		<u>434 209 529</u>	<u>46 110 421</u>	<u>388 099 108</u>	<u>357 098 887</u>

Annexe n°2				
Capitaux propres et passif du Bilan		Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
CP1	Capital social ou fonds équivalent		45 000 000	35 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital		15 098 103	5 103 185
CP4	Autres capitaux propres		5 089 300	5 089 300
CP5	Résultat reporté		-17 983 899	-8 323 516
	Total capitaux propres avant résultat :		47 203 504	36 868 969
CP6	Résultat		4 131 757	-9 660 383
	Total capitaux propres avant affectation :	CP1	51 335 261	27 208 586
	Autres Passif financiers	P0	<u>6 421</u>	9 221
PA2	Provisions pour autres risques et charges	P1	<u>2 098 377</u>	<u>1 382 086</u>
PA23	Autres provisions		2 098 377	1 382 086
PA3	Provisions techniques brutes	P 2	<u>252 254 981</u>	<u>252 974 285</u>
PA310	Provisions pour primes non acquises Non Vie	P 2.1	32 847 227	31 222 188
PA320	Provisions d'assurances Vie	P 2.2	34 527 966	33 817 281
PA330	Provisions pour sinistres Vie	P 2.3	833 481	1 530 555
PA340	Provisions pour participation aux bénéfices Vie		25 877	101 768
PA341	Provisions pour participation aux bénéfices et Ristournes Non Vie		2 070 579	1 501 893
PA331	Provisions pour sinistres Non Vie	P 2.3	174 279 220	177 863 888
PA350	Provisions pour égalisation et équilibrage		1 839 168	1 529 511
PA360	Autres provisions techniques Vie			
PA361	Autres provisions techniques Non Vie	P 2.4	5 831 463	5 407 201
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 3	<u>46 067 637</u>	<u>60 169 854</u>
PA6	Autres dettes	P4	<u>31 531 522</u>	<u>11 566 812</u>
PA61	<u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 4.1	<u>7 318 924</u>	<u>6 318 352</u>
PA611	Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe		7 318 924	6 318 352
PA612	Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance		0	
PA62	<u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 4.2	<u>76 215</u>	<u>96 645</u>
PA63	<u>Autres dettes</u>	P4.3	<u>24 136 384</u>	<u>5 151 815</u>
PA631	Dépôts et cautionnements reçus			
PA632	Autres Dettes		43 758	31 596
PA633	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 4.3.1	2 914 787	2 484 700
PA634	Créditeurs divers	P 4.3.2	21 177 839	2 635 519
PA7	Autres passifs		<u>4 804 909</u>	<u>3 788 043</u>
PA71	Comptes de régularisation passif	P 5	4 804 909	3 788 043
	Total des capitaux propres et du Passif :		388 099 108	357 098 887

Annexe n°3		Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie			brutes		nettes	nettes
			Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PRNV1	<u>Primes acquises</u>		124 448 450	-35 818 190	88 630 260	85 628 208
	PRNV11 Primes émises et acceptées		126 073 489	-37 058 723	89 014 766	90 402 883
	PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		-1 625 039	1 240 533	-384 506	-4 774 675
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat		10 059 705		10 059 705	5 590 913
PRNV2	<u>Autres produits techniques</u>		186 536		186 536	0
CHNV1	<u>Charges de sinistres</u>		-97 079 095	23 481 348	-73 597 747	-77 867 266
	CHNV11 Montants payés		-100 955 624	36 100 392	-64 855 232	-51 305 864
	CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		3 876 529	-12 619 044	-8 742 515	-26 561 402
CHNV2	<u>Variation des autres provisions techniques</u>		-781 233	-133 319	-914 552	-1 658 132
CHNV3	<u>Participation aux bénéfices et ristournes</u>				0	0
CHNV4	<u>Frais d'exploitation</u>		-24 844 197	7 236 902	-17 607 295	-17 082 101
	CHNV41 Frais d'acquisition		-19 726 962		-19 726 962	-17 866 359
	CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
	CHNV43 Frais d'administration		-5 117 235		-5 117 235	-4 503 275
	CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			7 236 902	7 236 902	5 287 533
CHNV5	<u>Autres charges techniques</u>		-8 044 367		-8 044 367	-7 160 988
RTNV	<u>Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie</u>		3 945 799	-5 233 259	-1 287 460	-12 549 366

Annexe n°4 Etat de résultat technique de l'Assurance VIE		Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations
			Brutes			nettes
			Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
PRV1	Primes		5 909 840	-641 459	5 268 381	5 321 454
	PRV11 Primes émises et acceptées		5 909 840	-641 459	5 268 381	5 321 454
PRV2	Produits de placements		2 017 928	0	2 017 928	1 340 258
	PRV21 Revenus des placements		2 017 928	0	2 017 928	1 340 258
	PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements				0	0
	PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements				0	0
PRV4	Autres produits techniques				0	0
CHV1	Charge de sinistres		-2 267 568	748 953	-1 518 615	-3 172 490
	CHV11 Montants payés		-2 672 411	654 593	-2 017 818	-2 579 872
	CHV12 Variation de la provision pour sinistres		404 843	94 360	499 203	-592 618
CHV2	Variation des autres provisions techniques		-922 464	-1 497	-923 961	-49 675
	CHV21 Provisions d'assurance vie		-922 464	-1 497	-923 961	-49 675
	CHV22 Autres provisions techniques					
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes					
CHV4	Frais d'exploitation		-1 375 677	64 353	-1 311 324	-1 176 107
	CHV41 Frais d'acquisition		-970 245		-970 245	-744 194
	CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés				0	0
	CHV43 Frais d'Administration		-405 432		-405 432	-478 599
	CHV44 Commissions reçues des réassureurs			64 353	64 353	46 686
CHV5	Autres charges techniques		-63 642		-63 642	-59 452
CHV9	Charges des placements		-340 483	0	-340 483	-327 118
	CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-340 483	0	-340 483	-327 118
	CHV92 Correction de valeur sur placements		0	0	0	0
	CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements		0	0	0	0
RTV	Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie		2 957 934	170 350	3 128 284	1 876 870

Annexe n°5			Etat de Résultat	Etat de Résultat
Etat de Résultat		Notes	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
RTNV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>		-1 287 460	-12 549 366
RTV	<u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>		3 128 284	1 876 870
PRNT1	<u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>		14 271 298	8 690 454
	PRNT11 Revenus des placements		14 271 298	8 690 454
	PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements			
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements			
CHNT1	<u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>		-2 407 980	-2 121 088
	CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-2 407 980	-2 121 088
	CHNT12 Correction de valeurs sur placements			
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
CHNT2	<u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>		-10 059 705	-5 590 913
PRNT2	Autres produits non techniques		1 065 739	473 128
CHNT3	Autres charges non techniques		-578 419	-308 021
	Résultats provenant des activités ordinaires		4 131 757	-9 528 936
CHNT4	Impôts sur le Résultat		0	-131 447
	Résultats provenant des activités ordinaires après impôts		4 131 757	-9 660 383
	Résultat net après modifications comptables :		4 131 757	-9 660 383

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	31/12/2013	31/12/2012
HB1 Engagements reçus		1 201 333	1 127 765
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>			
<i>Avals, cautions de garanties sur conventions de portage</i>		654 390	654 390
<i>Avals, cautions de garanties sur les agents généraux</i>		546 943	473 375
HB2 Engagements donnés		18 588 640	0
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>			
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>			
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>		0	0
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>		18 588 640	
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires			
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

Annexe N° 7

État de flux de trésorerie Général (méthode directe)	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	F 4.1		
E1 Encaissements des primes reçues des assurés		128 414 168	119 108 944
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres		70 113 263	63 251 806
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)			
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)			
E5 Commissions versées sur les acceptations			
E6 Décaissements de primes pour les cessions		13 907 079	10 527 787 *
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions		20 130 364	24 136 829 *
E8 Commissions reçues sur les cessions			
E9 Commissions versées aux intermédiaires		12 459 802	11 477 612
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		18 168 186	16 615 642
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes			
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires			
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers		164 804 192	167 332 798
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers		130 373 487	127 293 645
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor		17 653 906	15 463 802
E16 Produit financiers reçus		11 473 189	9 348 432
E17 Impôts sur les bénéfices payés			
E18 Autres mouvements		-1 136	1 035
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>		-6 714 084	-4 782 632
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	F 4.2		
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		3 280 073	2 724 310
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		29 900	
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>		-3 250 173	-2 724 310
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	F 4.3		
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions		12 568 600	
F2 Dividendes et autres distributions		-87 045	-68 750
F3 Encaissements provenant d'emprunts			
F4 Remboursements d'emprunts			
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		12 481 555	-68 750
Variations de trésorerie		2 517 298	-7 575 692
Trésorerie de début d'exercice		3 201 263	10 776 955
Trésorerie de fin d'exercice		5 718 561	3 201 263

* Montant retraité pour les besoins de comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NORMALISATION COMPTABLE

Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.

Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.

L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :

- Norme comptable n° 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°28 relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable n°31 relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

LES PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION APPLIQUES AUX DIVERS POSTES

1. PRIMES EMISES ET ACCEPTEES

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptées. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire est neutralisé par prudence.

2. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE NON VIE

Les provisions techniques comprennent :

2.1 Provisions pour primes non acquises :

C'est la portion des primes qui, à la clôture de l'exercice, continue à garantir le risque pour les exercices ultérieurs.

Lors de chaque arrêté comptable, les entreprises d'assurance doivent déclarer et comptabiliser séparément pour chacune des catégories d'assurance les provisions pour primes non acquises relatives aux contrats en cours. Ainsi, dans le cas où la garantie accordée porte sur plusieurs exercices comptables, seule la part de la prime qui correspond à la période de garantie de l'exercice en cours doit être intégrée dans les revenus de la période.

Les provisions pour primes non acquises sont calculées sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est-à-dire la prime du risque majorée des chargements.

A la fin de chaque exercice, cette provision (PPNA) est calculée par le GAT selon la méthode de prorata temporis (méthode inventaire permanent) appliquée à toutes les quittances vivantes à la date de la clôture comptable.

2.2 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation figurant au niveau du compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

2.3 Provisions pour sinistres à payer :

La provision pour sinistres à payer correspond à une évaluation du montant qui sera versé postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Les provisions comportent trois types de sinistres restant à payer :

- Les sinistres dont l'évaluation est définitive, connue et pour lesquels il ne demeure que le mouvement de trésorerie à générer,
- Les sinistres pour lesquels l'évaluation n'est pas définitive et ayant fait ou non l'objet de règlements partiels,

Mode de calcul :

La provision pour sinistres à payer est, sans préjudice des règles spéciales aux catégories d'assurance automobile et d'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles, calculée brute de réassurance, par catégorie de risque, exercice par exercice et dossier par dossier.

Le calcul tient compte des considérations suivantes :

- La provision est constituée séparément pour chaque sinistre à concurrence du montant prévisible des charges futures. Lorsqu'à la suite d'un sinistre, une indemnité a été fixée par une décision de justice définitive ou non, les sommes à mettre en provision doivent, dans les limites du maximum de garantie fixé par le contrat, être au moins égales à cette indemnité, diminuées, le cas échéant, des acomptes déjà versés. La provision pour sinistre à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à exercer.
- Cette provision doit tenir compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Pour le calcul de cette provision, il est tenu compte de l'expérience du passé en ce qui concerne le nombre et le montant des sinistres déclarés après la clôture du bilan.
- Dans le calcul de la provision, il est tenu compte des frais de gestion des sinistres quelle que soit leur origine. Ces frais doivent être évalués sur la base des frais réels de gestion des sinistres. Et dans tous les cas, le montant inclus dans les provisions pour sinistres à payer au titre des frais de gestion des sinistres ne doit pas être inférieur à 5% du montant des provisions pour sinistres à payer.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance automobile est estimée en procédant à une évaluation distincte :

- Des sinistres corporels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant à des risques de responsabilité civile.
- Des sinistres corporels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.
- Des sinistres matériels correspondant aux risques autres que les risques de responsabilité civile.

Les sinistres corporels sont évalués dossier par dossier.

Les sinistres matériels sont évalués en utilisant concurremment les trois méthodes suivantes :

- Evaluation dossier par dossier
- Evaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- Evaluation basée sur les cadences de règlements observés dans l'entreprise au cours des exercices antérieurs.

L'évaluation la plus élevée étant seule retenue.

La provision pour sinistres à payer afférente à l'assurance contre les accidents du travail et les maladies professionnelles se compose des éléments suivants :

- Une provision pour sinistres graves : Elle représente la valeur estimative des dépenses à prévoir pour le service des rentes et des appareils de prothèse lorsque le capital constitutif n'a pas été inscrit à la provision mathématique des rentes.
- Une provision pour indemnité journalière et frais : Elle représente la valeur estimative des dépenses restant à effectuer à titre d'indemnités journalières et à titre de frais, notamment des frais médicaux, des frais pharmaceutiques, des frais d'hospitalisation, des frais judiciaires, des frais de déplacements etc...

La provision pour sinistres graves et la provision pour indemnité journalière et frais sont calculées exercice par exercice et dossier par dossier.

Méthodologie GAT :

Pour l'estimation de la provision pour sinistres à payer (PSAP), le GAT procède à l'inventaire physique des dossiers de sinistres.

Pour les sinistres automobiles matériels, les résultats de l'inventaire seront confrontés à l'estimation des PSAP fournis par les méthodes de cadence de règlements et des coûts moyens et c'est l'estimation la plus élevée qui sera retenue.

Pour l'ouverture de ses dossiers sinistres, le GAT adopte, la méthodologie suivante :

En assurance Automobile :

L'évaluation des coûts d'ouverture des dossiers sinistres automobile corporels et matériels dépend de plusieurs facteurs :

- ✓ l'existence de tiers ;
- ✓ l'existence d'un cas de rejet ou non ;
- ✓ les garanties du contrat ;
- ✓ la responsabilité de notre assuré ;
- ✓ la nature des pièces justificatives fournies ;
- ✓ les circonstances de l'accident ainsi que des dégâts matériels et corporels causés.

En Risques divers :

Au cas par cas, en fonction de la déclaration ; la compagnie rentre en contact avec l'assuré pour savoir si une expertise est à envoyer ou pas.

Au vu du rapport préliminaire de l'expert, le dossier est ouvert avec l'évaluation stipulée.

Si le sinistre est un vol, l'ouverture est faite sur la base de la déclaration du client. Un expert est envoyé pour constater l'infraction.

Les sinistres grêles sont provisoirement évalués au capital assuré, le montant définitif est ajusté par l'établissement du PV de constatation 2 à 3 jours du sinistre (représentant du GAT, l'expert et l'agriculteur).

Mortalité du bétail : ouverture valeur de la bête – la franchise, si avortement ou perte de produit. L'évaluation sera faite en % de la valeur de la mère (10 à 15%).

Individuel accident : ouverture à 100DT .Dès que l'information est disponible pour le sinistre, il est ouvert au capital assuré.

En Risques d'entreprise :

L'ouverture du dossier se fait au cas par cas sur la base des informations communiquées à la compagnie ou sur la base d'un rapport d'expertise.

2.4 Provision pour chargement de gestion sur les SAP constitués :

En ce qui concerne le chargement de gestion : le GAT confronte le taux de chargement effectif par rapport au minimum réglementaire fixé à 5% par l'arrêté ministériel du 27 février 2001 et adopte le taux supérieur pour l'appliquer à la somme des sinistres à payer retenues et des tardifs constatés par branche d'activité.

Les taux de chargements sont issus des états analytique de répartition des charges (par nature / par destination)

2.5 Provision pour sinistres tardifs et dérivés des sinistres (IBNR & IBNER)

Définition (Réf : NCT 29)

Les sinistres tardifs sont les sinistres survenus antérieurement à la date de clôture mais dont la survenance n'a pas été portée, à la date d'inventaire, à la connaissance de la compagnie.

Mode de calcul :

Les tardifs sont calculés sur une base historique ou à travers des méthodes statistiques reconnues à l'échelle internationale.

En ce qui concerne le code des assurances, il a classé les tardifs parmi les sinistres à payer sans évoquer une méthode de calcul bien précise.

2.6 Provisions pour PB et ristournes non vie :

Définition :

Il s'agit des montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités.

Cette provision fera l'objet d'utilisation au cours de/ou des exercices ultérieurs.

Cette provision comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats dans la mesure où ces montants constituent l'allocation d'un excédent ou d'un profit résultant des opérations ou un remboursement partiel de primes, effectué sur la base de la performance des contrats.

Mode de calcul :

Le montant de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes est déterminé eu égard aux obligations réglementaires et/ou contractuelles ou alors résulte d'une décision de gestion prise par la compagnie.

Méthodologie de calcul GAT :

Pour la partie provisions pour participations bénéficiaires, le GAT utilise une méthode statistique basée sur les règlements effectifs moyens des 3 dernières années et par branche sur tout ce qui est participations et bénéficiaires. Idem pour les ristournes.

3. OPERATIONS TECHNIQUES D'ASSURANCE VIE

3.1 Provisions pour Provisions mathématiques vie

Définition :

Il s'agit de la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Mode de calcul :

Les provisions mathématiques en assurance vie comprennent la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures.

La provision mathématique en assurance vie doit être calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

Le calcul des provisions mathématiques doit être fait sur la base de la prime d'inventaire c'est à dire de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats.

La provision mathématique en assurance vie est calculée d'après la table de mortalité TD 99, et compte tenu des taux d'intérêt et des chargements.

Méthodologie GAT :

- *Contrats individuels :*

Temporaire décès en couverture de prêt à prime unique :

Ce contrat couvre le risque de décès des emprunteurs. En cas de décès de l'assuré, le capital restant est versé au bénéficiaire. Le capital restant est calculé en amortissant linéairement le capital initial sur la durée du prêt moins la franchise.

Conformément à la nouvelle réglementation pour l'ensemble des contrats:

La provision calculée par le GAT est calculée pour chaque individu en prenant en compte les franchises, la mortalité appliquée provient de la table TD 99. Cette provision inclut la provision pour frais de gestion des sinistres. Le taux technique utilisé est de 3%. L'amortissement linéaire est mensuel dans ce calcul.

- *Contrats collectifs :*

La provision est calculée d'une façon contractuelle et selon les spécificités de chaque contrat. Lors de l'arrêté des états financiers, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie, nette des capitaux échus et des rachats.

3.2 Provisions pour sinistres à payer vie

Définition :

Il s'agit de la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Mode de calcul :

Lors de chaque arrêté de comptes, les entreprises d'assurance doivent inscrire dans les provisions pour sinistres à payer le montant correspondant aux sinistres survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires des contrats. Ce montant doit être majoré des frais de règlement des sinistres. En contrepartie, les provisions mathématiques d'assurance vie relatives aux contrats concernés doivent être exclues des provisions mathématiques d'assurance vie.

Méthodologie GAT :

Le GAT inscrit dans cette provision tous les sinistres qui sont survenus mais non encore réglés aux bénéficiaires et ce en déclassant le contrat arrivé à maturité ou sinistré des provisions mathématiques vie.

Ce montant peut être estimé avec précision à partir des fichiers de calcul des PM vie et en l'ajustant par les sinistres déclarés.

3.3 Provision pour frais de gestion

Définition :

Il s'agit d'une provision constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs. Cette provision vise à couvrir les charges de gestion engendrées par les contrats en portefeuille dès lors qu'elles ne sont pas couvertes par des revenus futurs.

Mode de calcul :

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

Les chargements sur primes correspondent à la valeur actuelle probable de la part des primes perçues postérieurement à la date de clôture de l'exercice, qui est affectée à la gestion des contrats. A ce titre, seuls les contrats à primes périodiques sont concernés.

Les produits financiers correspondent à la valeur actuelle des produits financiers qui seront utilisables dans le futur par l'assureur pour couvrir les frais nécessaires pour la bonne fin des contrats.

Les produits financiers qui doivent être versés aux assurés ou aux bénéficiaires en vertu d'obligations réglementaires et/ou de clauses contractuelles doivent être exclus du calcul.

Méthodologie GAT :

Cette provision est incluse dans la formule de calcul des PM pour les contrats collectifs et est prévue au niveau de la note technique pour les contrats individuels.

3.4 Autres provisions techniques :

3.4.1 Prévion des recours à encaisser

Définition :

Il s'agit du produit à attendre des actions exercées par une entreprise d'assurance en vue d'obtenir, par le responsable d'un préjudice, le remboursement d'une indemnité ou partie d'indemnité de sinistres versées au titre d'un sinistre.

Mode de calcul :

Le code des assurances à travers l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 est resté muet quant au mode de calcul de cette provision.

Méthodologie GAT :

Pour l'exercice 2013, Le GAT a utilisé, pour la branche automobile, l'inventaire des dossiers pour le montant du recours à encaisser.

Pour les autres branches, le GAT utilise une méthode statistique qui consiste en une moyenne basée sur les recours effectivement encaissés durant les 3 dernières années par branche multiplié par le pourcentage du chiffre d'affaires.

3.4.2 Provisions mathématique des rentes

Définition :

Il s'agit de la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice.

Mode de calcul :

Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'événements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice et doivent être calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues.

Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

Méthodologie GAT :

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée par application de l'arrêté du 29 avril 1995 du barème de conversion de rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ou à leur ayant droit.

Ce barème est fixé en fonction de l'âge des crédientiers. L'âge du crédientier est calculé en prenant la différence entre le millésime de la date de rachat et celui de la date de naissance.

Lorsqu'il y a plusieurs ayants droit, la rente collective qui leur a été attribuée est, pour le calcul, divisé en plusieurs parties égales sur chaque tête et le capital de rachat résulte de la somme des capitaux calculés séparément comme si chaque fraction de rente était individuelle.

La provision mathématique des rentes accident de travail est calculée tête par tête en multipliant les coefficients par âge fixés dans l'arrêté du 29 avril 1995 au montant de rente annuel.

La valeur de rachat proposé par le GAT oscille entre 60 % et 80 % du capital constitutif calculé avec la table 1 Fr de rente.

3.4.3 Provision pour risques en cours

Définition :

La provision pour risques en cours est définie comme étant le montant à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer et est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais (y compris les frais d'administration) liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Mode de calcul :

Pour évaluer les provisions pour risques en cours l'entreprise calcule, par branche d'assurance, le montant total des charges de sinistres rattachées à l'exercice courant et à l'exercice précédent et des frais d'administration autre que ceux immédiatement engagés et frais d'acquisition imputables à l'exercice courant et à l'exercice précédent, elle rapporte ce total au montant de primes brutes émises au cours de ces exercices corrigé de la variation sur la même période des primes restant à émettre, des primes à annuler et de la provision pour primes non acquises, si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises.

Méthodologie GAT :

Il s'agit d'une provision constituée pour faire face à un déséquilibre tarifaire en complément des PNA.

Le GAT calcule les provisions pour risques en cours par branche d'assurance (en regroupant les garanties constitutif de la catégorie)

Les catégories d'assurances utilisées sont celles prévues par l'arrêté du ministre des finances du 2 janvier 1993 fixant la liste des catégories d'assurances telles que prévues à l'art 49 du code des assurances.

3.4.4 Provision pour égalisation

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

Les provisions d'égalisation comprennent les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

Méthodologie GAT :

Cette provision est égale à la somme de la réserve de stabilité et de 5% des primes relatives à la garantie groupe décès.

3.4.5 Provision pour équilibrage

Définition :

Il s'agit des montants provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux.

Mode de calcul :

La provision d'équilibrage est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 150% du montant annuel le plus élevée des primes ou cotisations d'assurance nette au cours des cinq exercices précédents.

Méthodologie GAT :

Après le calcul des résultats techniques par branche, une provision d'équilibrage est systématiquement constituée pour tout excédent technique sur les assurances cautions et grêle et ce par un prélèvement de 75% du montant de cet excédent.

Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dans le cas où la réserve constituée devient supérieure ou égale à 150% du montant annuel des primes nettes au cours des 5 derniers exercices.

3.4.6 Provisions techniques à la charge des réassureurs

Les provisions techniques correspondant aux opérations de réassurance acceptées sont les suivantes :

Provision pour sinistres à payer : valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non payés, y compris les capitaux constitutifs des rentes non encore mises à la charge de l'entreprise ;

Provision pour primes non acquises : fraction de primes qui correspond à la durée restant à courir pour un contrat ou un ensemble de contrats après la clôture de l'exercice considéré et jusqu'au terme de la garantie ;

Provision pour risques en cours : provisions constituées en sus de la provision pour primes non acquises pour couvrir les risques à assumer par l'entreprise de réassurance après la clôture de l'exercice, de manière à pouvoir faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux garanties en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes restant à émettre nettes de primes restant à annuler, relatives auxdites garanties, jusqu'à la date de la première échéance de prime pouvant donner lieu à révision de la prime par le réassureur ou, à défaut jusqu'au terme du contrat.

3.4.7 Provisions pour dépréciation des créances

A la date de la clôture, le GAT applique la méthode suivante pour le provisionnement des arriérés :

- 0% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2013 ;
- 20% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2012 ;
- 50% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2011 ;
- 100% au titre des arriérés relatifs à l'exercice 2010 et antérieurs ;

4. PLACEMENTS

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC26.

Les placements englobent les titres de participation, les emprunts obligataires et les bons de trésor négociables en bourse, les dépôts en espèces auprès des cédantes en représentation des engagements techniques, les cautionnements et les prêts au personnel à plus d'un an.

La méthode utilisée pour l'évaluation des placements est celle du coût moyen pondéré (CMP).

Les dépréciations financières constatées sur chaque catégorie de titres cotés de même nature entre le coût d'acquisition et le cours boursier moyen du mois de décembre 2013 font l'objet d'une provision.

Les actions non cotées font l'objet d'une provision de dépréciation financière pour les titres dont la valeur comptable nette est inférieure à la valeur mathématique.

LA CONSTATATION DES CHARGES PAR DESTINATION :

En application de la norme comptable relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance exigeant le passage de la comptabilité par nature à la comptabilité par destination, nous avons procédé à l'opération de déversement après avoir comptabilisé toutes les charges de l'exercice par nature.

Il est à préciser que les destinations telles que définies par le nouveau système comptable des entreprises d'assurance sont :

- Les frais de gestion sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les frais d'administration
- Les frais de gestion des placements
- Les autres charges techniques

A l'exception des charges de sinistres directement affectées, les charges comptabilisées initialement par nature (frais de personnel, commissions des agents généraux, amortissements, frais généraux, impôts et taxes) ont été déversées dans des comptes de charges par destination selon les critères suivants :

Il est à noter, par ailleurs, que les provisions comptabilisées au titre des dépréciations des comptes agents et des comptes de la réassurance ont été affectées aux autres charges techniques conformément au paragraphe 5 de la norme comptable n°30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.

Charges par nature	Clés de répartition
Frais de personnel et charges connexes	Temps effectif du travail
Amortissement	Superficie, parc informatique
Frais de siège	Superficie occupée par destination
Frais de généraux	Masse salariale, nombre de dossier en archive
Contentieux primes	Valeur des primes en contentieux

Les notes aux états financiers

Les présentes notes aux états financiers arrêtées au 31 décembre 2013 ont pour objectif de présenter les bases retenues pour l'établissement de ces états financiers et les choix particuliers des principes comptables adoptés par GAT ASSURANCES et d'analyser les montants figurant dans le corps du bilan et des états de résultats.

Les états financiers présentés à fin décembre 2013 sont établis selon les règles prévues par la norme comptable générale NC n° 01, les normes comptables techniques et les normes comptables sectorielles d'assurance et de réassurance.

Les principes et méthodes comptables pertinents appliqués pour l'évaluation et la présentation des éléments des états financiers sont les suivants :

1- La présentation des états financiers

Le bilan clos au 31 décembre 2013 totalise 388.099.108 dinars contre 357.098.887 dinars au 31 décembre 2012, accusant ainsi une augmentation de 8.68%. Les primes émises et acceptées nettes d'impôts et d'annulation s'élèvent au 31 décembre 2013 à 131.766.393 dinars contre 121.115.525 dinars à fin décembre 2012, accusant ainsi une augmentation de 10.650.868 dinars soit 8.79%. La situation au 31 décembre 2013 dégage un bénéfice net d'impôt 4.131.757 dinars contre un déficit de 9.660.383 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

Les placements de GAT ASSURANCES totalisent au 31 décembre 2013 un montant net de 231.442.472 dinars contre 192.560.712 dinars au 31 décembre 2012, soit une augmentation de 38.881.760 dinars. Les provisions techniques nettes de recours ont enregistré aussi une diminution de 719.305 dinars en passant de 252.974.286 dinars au 31 décembre 2012 à 252.254.981 dinars au 31 décembre 2013.

2- Les notes complémentaires

F.1 - NOTES SUR LE BILAN

F.1.1 - L'ACTIF

Note A1 : ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Les actifs corporels et incorporels totalisent à fin décembre 2013 une valeur brute de 18.774.847 dinars, le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation	Montant
Investissements de recherche et développement	1.279.162
Logiciel Software	3.541.940
Fonds Commercial	35.000
Ressources Externes Intégration	806.199
Mobilier et matériel d'exploitation	13.112.546
Total	18.774.847

Le cumul des amortissements relatifs à ce poste s'élève à 11.819.805 dinars ce qui nous donne une valeur comptable nette de 6.955.042 dinars.

Le tableau d'amortissement joint en annexes détaille par nature d'immobilisations :

- o La valeur d'origine ;
- o Les acquisitions ou cessions ;
- o Les dotations aux amortissements de l'exercice ; le cumul des amortissements ;
- o Et la valeur comptable nette.

Note A2 : PLACEMENTS

Les placements totalisent au 31 décembre 2013 un montant net de 231.442.472 dinars contre 192.560.712 dinars en 2012. Les provisions pour dépréciation des titres constituées à fin décembre 2013 s'élèvent à 16.033.024 dinars contre 14.936.865 dinars au 31 décembre 2012. Les placements ventilés par rubriques se présentent comme suit :

Désignation	Brut	Amort & Prov	Net
Terrains, constructions et parts de sociétés immobilières	38.162.240	12.929.288	25.232.952
Bon de trésors et obligations	69.017.284		69.017.284
Actions et parts d'OPCVM	75.030.998	3.103.736	71.927.262
Placement monétaire et autres prêts et liquidités	62.930.626		62.930.626
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	2.334.348		2.334.348
Total	247.475.496	16.033.024	231.442.472

Note A3 : PART DES REASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Ce poste figure au bilan arrêté à fin décembre 2013 pour un montant de 49.751.928 dinars contre 60.993.486 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent, soit une diminution de 11.241.558 dinars. Ce montant représente la quote-part des réserves techniques mise à la charge des réassureurs. Le détail de ce poste par nature de réserves se présente comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Provisions pour primes non acquises	7.197.673	5.957.140
Provisions pour sinistres	40.883.099	53.407.783
Autres Provisions	491.975	493.472
Provisions pour réserves de stabilité	1.179.181	1.135.091
Total	49.751.928	60.993.486

Note A4 : CREANCES

Cette rubrique figure au bilan au 31 décembre 2013 pour un montant brut de 102.517.905 dinars et un montant net de 84.621.754 dinars contre un montant brut de 102.837.292 dinars et un montant net de 86.450.670 dinars à fin décembre 2012. Le détail des créances se présente comme suit :

Désignation	31.12.2013			31.12.2012		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes acquises et non émises	6.405.228	1.457.218	4.948.010	6.097.059	1.599.686	4.497.373
Autres créances nées d'opér. d'assurances directes	47.209.397	14.368.208	32.841.189	42.352.022	13.141.630	29.210.392
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'ass.	6.552.334	1.112.980	5.439.354	5.168.728	925.724	4.243.004
Créances nées d'opér. de réassurance	27.523.091		27.523.091	43.448.388		43.448.388
Personnel & cptes rattachés	192.064	133.413	58.651	208.014		208.014
Etat et org de sécurité sociale	5.752.257	9.305	5.742.952	4.416.652	9.305	4.407.347
Débiteurs divers	8.883.534	815.027	8.068.507	1.146.429	710.277	436.152
Total	102.517.905	17.896.151	84.621.754	102.837.292	16.386.622	86.450.670

A 4.1 – PRIMES ACQUISES ET NON EMISES :

Ce poste présente à fin décembre 2013 un solde de 4.948.010 dinars contre 4.497.373 dinars à fin décembre 2012 soit une diminution de 450.637 dinars. Les primes à annuler viennent en déduction des primes acquises et non émises.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Primes acquises et non émises	6.405.228	6.097.059
Primes à annuler	1.457.218	1.599.686
Total	4.948.010	4.497.373

Le détail des primes acquises et non émises par branche se présente comme suit :

Branches	31.12.2013	31.12.2012
Automobile	144.882	93.955
Incendie	659.677	519.987
Transport	622.764	606.409
RD	24.600	12.981
Santé	4.148.532	4.283.694
Vie	88.055	88.055
RS	186.463	145.412
RC	530.255	346.566
TOTAL	6.405.228	6.097.059

Le détail des primes à annuler par branche se présente comme suit :

Branches	31.12.2013	31.12.2012
Automobile	676.944	667.754
Incendie	296.562	325.737
Transport	19.131	116.778
RD	34.132	43.638
Santé	221.002	146.518
Vie	8.714	87.054
RS	69.744	79.480
RC	130.989	132.728
TOTAL	1.457.218	1.599.686

A 4.2 – AUTRES CREANCES NEES D'OPERATIONS D'ASSURANCES DIRECTES :

Le solde brut de ce poste est de 47.209.397 dinars au 31 décembre 2013. Il englobe les primes à recevoir, les autres créances sur les agents et succursales et les comptes courants Co-assureurs. Les provisions constituées au titre des primes à recevoir et des créances sur les agents et succursales totalisent à fin 2013 une valeur de 14.368.208 dinars contre 13.141.630 dinars en 2012 détaillées comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Provisions sur primes à recevoir	4.398.629	3.096.140
Provisions contentieux	4.558.063	3.863.136
Provisions sur les créances des agents	4.834.972	5.605.809
Provisions sur débiteurs divers	576.545	576.545
Total	14.368.208	13.141.630

Le solde du compte courant des Co-assureurs s'élève à 2.339.740 dinars à fin décembre 2013 contre 1.630.302 dinars à fin décembre 2012. Ce poste est provisionné à hauteur de 576.545 dinars à fin décembre 2013.

A 4.3 – CREANCES INDEMNISEES SUBROGEEES A L'ENTREPRISE D'ASSURANCE:

Ce poste regroupe les règlements pour compte et les récupérations auprès des compagnies adverses. Le solde brut à fin 2013 totalise 6.552.334 dinars contre 5.168.728 dinars à fin décembre 2012.

Ce poste est provisionné à hauteur de 1.112.980 dinars à fin décembre 2013.

A 4.4 – CREANCES NEES D'OPERATIONS DE REASSURANCE :

Ce poste figure au bilan du 31 décembre 2013 pour un montant de 27.523.091 dinars contre 43.448.388 dinars à fin décembre 2012 :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
C/C cessionnaires STAR	443.994	443.994
C/C autres réassureurs	27.079.097	43.004.394
Total	27.523.091	43.448.388

A 4.5 – AUTRES CREANCES :

Ce poste dont le solde au 31 décembre 2013 est 13.870.110 dinars regroupe les comptes suivants :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Personnel & comptes rattachés	58.651	208.014
Etat et organismes de sécurité sociale	5.742.952	4.407.347
Actionnaires, Capital Non Appelé	7.500.000	
Débiteurs divers	568.507	436.152
Total	13.870.110	5.051.513

Note A5 : AUTRES ELEMENTS D'ACTIFS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de 15.327.912 dinars contre 12.399.023 dinars à fin décembre 2012, qui se détaille comme suit :

A 5.1 – AVOIRS EN BANQUES, CCP, CHEQUES ET CAISSE :

Cette rubrique présente au 31 décembre 2013 un total brut de 6.080.002 dinars contre 3.527.512 dinars à fin décembre 2012 ventilé de la manière suivante

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Caisse	947	961
Banques et chèques postaux	6.079.055	3.526.551
Total	6.080.002	3.527.512

Les provisions constituées au titre des chèques, effets impayés et effets à recevoir totalisent à fin décembre 2013 une valeur de 361.441 dinars contre 326.249 dinars à la clôture de l'exercice 2012.

A 5.2 – FRAIS D'ACQUISITION REPORTEES :

Cette rubrique présente à fin 2013 un solde de 5.476.100 dinars contre 5.890.570 dinars à fin 2012.

A 5.3 – CHARGES A REPARTIR :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de 904.602 dinars relatif principalement aux honoraires du cabinet CGI, UMANIS, TALYS.

A 5.4 – COMPTE DE REGULARISATION ACTIF :

Ce poste totalise à fin 2013 un montant net de 3.228.649 dinars et se compose des éléments suivants :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Intérêts et loyers courus non échus	2.812.660	2.547.245
Autres comptes de régularisation	415.989	526.708
Total	3.228.649	3.073.953

Les autres comptes de régularisation se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Produits à recevoir	49.423	15.825
Charges payées ou comptabilisées d'avance	133.097	122.537
Différence sur les prix de remboursement à amortir	233.469	388.347
Total	415.989	526.708

F.1.2 - LES CAPITAUX PROPRES

Note CP1 : CAPITAUX PROPRES ET RESERVES

Le capital social s'élève à 45.000.000 dinars constitués de 4.500.000 actions de nominal 10 dinars chacune dont 3.750.000 actions sont entièrement libérées. Les capitaux propres et réserves totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 51.335.261 dinars contre 27.208.586 dinars au 31 décembre 2012 enregistrant une variation de 24.126.675 dinars.

Comptes	Total Au 31.12.201 2	Mouvement s de la période	Affectatio n du Résultat 2012	Total Au 31.12.201 3
Capital Social	35 000 000	10 000 000		45 000 000
Réserves Facultatives	1 371 533			1 371 533
Réserves Légales	727 904			727 904
Réserves de Garantie	37 685			37 685
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345			345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955			5 088 955
Primes d'Emission	2 800 000	10 000 000		12 800 000
Résultats Reportés	-5 139 874		-9 660 383	-14 800 257
Modifications comptables affectant le résultat reporté	-3 183 642			-3 183 642
Fond Social	166 063	-5 082		160 981
Capitaux Propres avant Résultat	36 868 969			47 203 504
Résultat de la période	-9 660 383	9 660 383	4 131 757	4 131 757
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	27 208 586	29 655 301	-5 528 626	51 335 261

En 2013 et suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 Mars 2013 et dans l'objectif de renforcer l'assise financière de la société et d'améliorer le taux de représentation des engagements techniques, une augmentation des capitaux propres de 20 000 000 Dinars a été décidée ; 10 000 000 Dinars correspond à une prime d'émission totalement libérée, et un montant de 10 000 000 Dinars correspond à une augmentation du capital social dont 2 500 000 Dinars ont été libérés en septembre 2013.

Il ressort de l'analyse des capitaux propres de la société que les sommes au 31/12/2013 non soumises à la retenue à la source prévue par l'article 19 de la loi des finances 2014 s'élèvent à 20 187 403 DT détaillées comme suit:

Rubriques	Solde au 31/12/2013
Réserves Facultatives	1 371 533
Réserves Légales	727 904
Réserves de Garantie	37 685
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345
Réserves pour Réévaluations Libres	5 088 955
Primes d'Emission	12 800 000
Fond Social	160 981
Résultat de la période	4 131 757
TOTAL	20 187 403

F.1.3 - LE PASSIF

Note P 0 : AUTRES PASSIF FINANCIERS

Ce poste totalise un montant net de 6.421 dinars au 31 décembre 2013. Il a été constitué au titre d'un contrat crédit-bail auprès de la société Technopointe pour l'acquisition de cinq photocopieurs

Note P 1 : LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges de 2.098.377 dinars a été constituée au titre des provisions pour congés payés et provision pour pensions et obligations similaires. Le montant de cette provision totalisait un montant de 1.382.086 à la clôture de l'exercice 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Provisions pour congé payé	1.135.377	1.119.086
Provisions pour risque fiscal et social	523.000	263.000
Prévision de recours en faveur des réassureurs	440.000	0.000
TOTAL	2.098.377	1.382.086

Note P 2 : LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Au 31 décembre 2013, les provisions techniques totalisent 252.254.981 dinars contre 252.974.285 dinars au 31 décembre 2012 accusant ainsi une diminution de 719.304 dinars. Les provisions techniques se présentent au niveau du tableau suivant :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Provisions pour primes non acquises	32.847.227	31.222.188
Provisions pour sinistres	179.671.884	182.912.982
Prévisions de recours à encaisser	-4.559.183	-3.518.539
Provisions pour PB & Ristournes	2.096.456	1.603.661
Provisions pour égalisation	1.839.168	1.529.511
Provisions mathématiques Vie	34.527.966	33.817.281
Autres provisions techniques (Non Vie)	5.831.463	5.407.201
TOTAL	252.254.981	252.974.286

Les provisions techniques figurent au bilan du 31 décembre 2013 nettes des « prévisions de recours à encaisser » qui viennent en déduction des provisions pour sinistres à payer conformément à la norme comptable et qui s'élèvent à 4.559.183 dinars au 31 décembre 2013 contre 3.518.539 dinars au 31 décembre 2012.

P 2-1 Provisions pour primes non acquises :

Cette rubrique présente un montant de 32.847.227 dinars à fin décembre 2013 contre 31.222.188 dinars au 31 décembre 2012 soit une augmentation de 1.625.039 dinars. Les provisions pour primes non acquises se répartissent par branche comme suit

Branches	31.12.2013	31.12.2012
Automobile	23.975.756	22.638.890
Incendie	2.253.436	1.766.754
Transport	905.874	911.071
RD	799.189	763.910
Santé	109.461	0
Assistance Voyage	272.591	261.442
RS	3.155.317	3.164.759
RC	465.961	420.662
Acceptation	909.642	1.294.700
TOTAL	32.847.227	31.222.188

P 2-2 Provisions mathématiques Vie :

Les provisions mathématiques vie atteignent au 31 décembre 2013 une valeur de 34.527.966 dinars contre 33.817.281 dinars au 31 décembre de l'exercice précédent.

P 2.3 – Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer vie et non vie s'élève à 179.671.884 dinars en 2013 contre 182.912.982 dinars en 2012.

Les prévisions de recours à encaisser qui viennent en déduction des SAP totalisent 4.559.183 dinars à fin décembre 2013 contre 3.518.539 dinars à fin décembre 2012.

P 2.4 – Autres provisions techniques (Non Vie) :

Les autres provisions techniques non vie s'élèvent à 5.831.463 dinars en 2013 contre 5.407.201 dinars en 2012 et se détaillent comme suit :

- Les provisions mathématiques de rentes qui sont en liquidation ont atteint au 31 décembre 2013 une valeur de 3.459.558 dinars contre 3.614.213 dinars au 31 décembre 2012.
- La provision pour risques en cours (PREC) constatée au 31 décembre 2013 totalise 2.371.905 dinars contre 1.792.988 dinars en 2012.

Note P 3– DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES REÇUS DES CESSIONNAIRES :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2013 pour un solde de 46.067.637 dinars contre 60.169.854 dinars au 31 décembre 2012.

Note P 4 – AUTRES DETTES :

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2013 une valeur de 31.531.522 dinars contre 11.566.812 dinars à fin décembre 2012. Ce poste regroupe les éléments suivants :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	7.318.924	6.318.352
Dettes nées d'opérations de réassurance	76.214	96.645
Personnel	43.758	31.595
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	2.914.786	2.484.700
Créditeurs divers	20.997.384	2.635.519
Provisions /Créditeurs divers	180.456	
Total	31.531.522	11.566.812

P 4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Ce poste atteint à fin décembre 2013 une valeur de 7.318.924 dinars contre 6.318.352 dinars à fin décembre 2012 soit une augmentation de 1.000.572 dinars, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Dettes en C/C envers les agents et succursales	4.670.933	4.004.762
Provisions pour primes	1.180.858	1.180.858
Dettes envers les co-assureurs	12.834	12.834
C/C GAN IARD	3.013	3.013
C/C co-assureurs – Primes	1.451.286	1.116.885
Total	7.318.924	6.318.352

P 4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurance :

Ce compte apparaît au bilan du 31 décembre 2013 pour un solde de 76.215 dinars contre 96.645 dinars au 31 décembre 2012, il est détaillé comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Compte des Cédantes et rétrocedantes	55.152	55.152
C/C Mutuaide Assistance	21.063	41.493
Total	76.215	96.645

P 4.3 – Autres dettes :

Les autres dettes totalisent au 31 décembre 2013 un montant de 24.136.384 dinars contre 5.151.815 dinars à fin 2012 soit une évolution de 18.984.569 dinars.

P 4.3.1 - Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques :

Les dettes envers l'Etat, les organismes de sécurité sociale et collectivités publiques présentent un montant de 2.914.787 dinars au 31 décembre 2013 contre 2.484.700 dinars à fin décembre 2012. Ces dettes sont réparties comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Taxes d'assurances	1.397.517	1.207.636
Etat retenue à la source	128.569	127.794
Etat, Impôt et Taxes TVA	252.682	146.568
Organismes de sécurité sociale	1.136.019	1.002.702
Total	2.914.787	2.484.700

P 4.3.2 – Crédoeurs divers :

Ce poste fait apparaître au 31 décembre 2013 un solde de 21.177.839 dinars contre 2.635.519 dinars à fin décembre 2012.

Note P 5 : AUTRES PASSIFS

Les autres passifs sont constitués par les autres comptes de régularisation du passif dont la valeur a atteint à fin décembre 2013 un montant de 4.804.909 dinars contre 3.788.043 dinars au 31 décembre 2012.

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Revenus perçus d'avance :	50.993	82.855
Charges à payer	2.649.057	1.509.597
Différence/Prix de rembt à percevoir	602.239	716.985
Produits constatées d'avance	946.122	1.021.360
Régul. commissions sur PANE	556.498	457.246
Total	4.804.909	3.788.043

F.2 - INFORMATIONS DIVERSES SUR L'ETAT DE RESULTAT :

F.2.1 Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe n°11.

F.2.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe n°12 et n°13.

F.2.3 Affectation des produits aux différentes catégories

Les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

La méthode d'allocation des produits et charges de placements est effectuée conformément à la norme NCT n°26.

F.2.4 Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 31 décembre 2013 comme suit :

Eléments	2013	Structure	2012	Structure	Evolution
Effectif (hors commerciaux)	227	100,0%	242	100,0%	-6,2%
Répartition par collègue					
Cadre	158	69,6%	157	64,9%	0,6%
Agent de maîtrise	60	26,4%	67	27,7%	-10,4%
Agent d'exécution	9	4,0%	18	7,4%	-50,0%
Taux d'encadrement	69,6%		64,9%		-134,5%
Parité					
Hommes	125	55,1%	136	56,2%	-8,1%
Femmes	102	44,9%	106	43,8%	-3,8%
Age moyen	39		40		-2,5%
Ancienneté moyenne	11		12		-8,3%
Répartition par type de contrat					
CDD+SIVP	16	7,0%	13	5,4%	23,1%
CDI	211	93,0%	229	94,6%	-7,9%
Départs	28	12,3%	7	2,9%	300,0%
Recrutements	9	4,0%	22	9,1%	-59,1%
Turnover	8,1%		6,0%		2,1%

Les frais de personnel s'élèvent en 2013 à 10.800.963 dinars et sont ventilés comme suit :

Désignation	31.12.2013	31.12.2012
Salaires	8.683.972	7.771.323
Charges sociales	1.722.615	1.563.138
Autres charges	394.375	534.965
Total :	10.800.962	9.869.426

F.2.5 Charges de commissions

Le montant des commissions servies aux Intermédiaires, s'élevant à 11.182.912 dinars en 2013 contre 10.605.280 dinars en 2012.

F.2.6 Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites dans la rubrique principes comptables. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

Désignation	Montant
Provision mathématique vie à l'ouverture	33.817.281
Charges de provisions au 31/12/2013	710.685
Total	34.527.966

F.2.7 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

F.3 - NOTE SUR LE TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Le montant des engagements reçus représente les traites en contrepartie des conventions de portage qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 654.390 dinars contre 654.390 dinars à fin 2012, et le montant des cautions de garanties sur les agents généraux qui s'élève à 546.943 dinars en 2013 contre 473.375 dinars en 2012.

Le montant des engagements donnés représente des traites en contrepartie de règlements sinistres et qui s'élèvent au 31 décembre 2013 à 18.588.640 dinars

F.4 - NOTE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe n°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base des sections analytiques imputées au niveau des rubriques correspondantes systématiquement dès la comptabilisation des flux.

Les flux de trésorerie proviennent des activités de l'entreprise. Ils peuvent être classés en flux utilisés dans les activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

F4.1 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION :

Au 31 décembre 2013, les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à -6.714.084 dinars contre -4.782.632 dinars au 31 décembre 2012.

F4.2 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT :

A fin décembre 2013, le mouvement lié aux activités d'investissement s'élève à -3.250.173 dinars contre -2.724.310 dinars à fin décembre de l'exercice précédent. Il se compose principalement des acquisitions et des cessions des immeubles hors exploitation.

F4.3 : FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT :

Ce flux enregistre à fin décembre 2013, un montant de 12.481.555 dinars contre -68.750 dinars au 31 décembre 2012.

Ainsi la trésorerie au 31 décembre 2013 s'élève à 5.718.561 dinars contre 3.201.263 dinars l'exercice précédent enregistrant une variation de 2.517.298 dinars.

F.5 - NOTE SUR LES AMORTISSEMENTS DIFFERES :

Lors de la déclaration d'impôt annuelle provisoire, il est prévu que le total des amortissements s'élèvera à 7.900.268 dinars détaillés comme suit :

Désignation	Montant
Amortissement de l'exercice	2.158.400
Amortissements réputés différés	5.741.868

F.6 - Note sur les parties liées :

Les opérations réalisées entre GAT ASSURANCES et ses parties liées, courant l'exercice 2013, se présentent comme suit :

- GAT VIE a cédé à GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 24.571 dinars
- GAT VIE a acquis auprès de GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 29.900 dinars
- GAT INVESTISSEMENT a cédé à GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 21.399 dinars

- GAT ASSURANCES a réglé 4.406 dinars pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques. Ce montant a été refacturé à GAT IMMOBILIER
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2013 s'élève à 259.474 dinars
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 614.450 dinars
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès du GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2013 s'élève à 10.939 Dinars.
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour 27.904 dinars, 30.423 dinars et 2.371 dinars
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 533.518 dinars et 17.578 dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2013
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 425.531 dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie)
- GAT INVESTISSEMENT, chargée de la gestion des placements de GAT ASSURANCES, a facturé à GAT ASSURANCES 147.426 dinars au titre de la gestion du portefeuille de placements pour l'exercice 2013
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2013 est respectivement de 40.799 Dinars et de 11.928 dinars
- Les comptes intra-groupe portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER représentant des soldes compensés débiteurs au 31/12/2013 respectivement de 306.677 dinars et 44.150 dinars
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE (ex-AMINA) lors de l'augmentation du capital 39 422 actions d'un montant de 3.942.200 dinars.
- En 2013, GAT ASSURANCES a créé une filiale GAT PROMOTION IMMOBILIERE qui a pour objet toutes opérations commerciales, industrielles, financières et mobilières se rapportant à la promotion immobilière.

F.7- Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 17 avril 2014. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

TABLEAU D'AMORTISSEMENTS
AU 31 Décembre 2013

IMMOBILISATIONS	ACQUISITIONS			VALEURS D'ACQUISIT° AU 31.12.2013	TAUX %	AMORTISSEMENTS				V. C. N
	Au 31/12/2012	Au 31/12/2013	REGULARISATION & CESSION			AU 31.12.2012	Au 31/12/2013	REGULARISATIO N & CESSION	CUMULES	
Logiciel Software	3 058 004	483 936	0	3 541 940	20	2 406 808	288 523	0	2 695 331	846 609
Ressources Externes Intégration	344 470	461 728	0	806 198	20	57 524	121 829	0	179 353	626 846
Frais d'Etudes et de Recherches	1 279 163	0	0	1 279 163	33	1 279 163	0	0	1 279 163	0
Fonds commercial	0	35 000	0	35 000	20	0	575	0	575	34 425
Mobiliers et Matériels de Bureaux	1 228 395	89 193	0	1 317 588	10	863 247	68 952	0	932 199	385 389
Immeubles et Terrain d'exploitation	20 320 721	425 142	0	20 745 863	5	11 517 559	781 105		12 298 664	8 447 199
Immeubles et terrain Hors exploitation	8 835 670	373 333	2 022 080	7 186 922	5	508 722	121 412		630 134	6 556 788
Matériel de Transport	1 300 969	106 890	103 775	1 304 085	20	727 516	240 057	58 431	909 142	394 943
Autres Mobiliers et Matériels	61 354	0	0	61 354	10	61 354	0	0	61 354	0
Agencements Aménagements et Installations	3 667 770	0	0	3 667 770	10	2 635 792	158 881	0	2 794 673	873 097
Aménagement Siège : Travaux	196 693	1 149 680	0	1 346 373	10	8 846	80 863	0	89 709	1 256 665
Aménagements des Agences intérieurs et extérieurs	670 499	544 558	0	1 215 057		0	0	0	0	1 215 057
Siège : Enseigne	95 098	129 395	0	224 493	10	5 193	17 202	0	22 395	202 098
Petit Matériel d'Exploitation	405 270	30 532	0	435 802	20	323 135	33 190	0	356 325	79 477
Oeuvres et Arts	23 530	0	0	23 530		10 631	2 353	0	12 984	10 546
Matériel d'Exploitation Informatique	2 921 945	61 527	0	2 983 472	15	2 233 652	187 622	0	2 421 274	562 199
Hardware DOSI	57 856	467 898	0	525 754	20	9 492	55 837	0	65 329	460 425
Dépôt et Cautionnement	6 334	935	0	7 269						7 269
T O T A U X	44 473 739	4 359 748	2 125 855	46 707 633		22 648 633	2 158 401	58 431	24 748 603	21 959 030

Annexe n° 8 : Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Désignation:	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture:
	À l'ouverture:	Acquisitions:	Cessions:	A la clôture:	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amorts	Provisions	Amorts	Provisions:	Amorts	Provisions	Amorts	Provisions	
1. Actifs incorporels													
1.1 Frais de recherche et développement	4 681 637	980 664		5 662 301	3 743 495		410 927				4 154 422	-	1 507 879
1.2 Concessions, brevets, licences, marques											-	-	-
1.3 Fonds de commerce											-	-	-
1.4 Acomptes versés											-	-	-
	4 681 637	980 664	-	5 662 301	3 743 495	-	410 927	-	-	-	4 154 422	-	1 507 879
2. Actifs corporels d'exploitation													
2.1 Installations techniques et machines	8 910 830	2 459 949	103 775	11 267 004	5 620 491		740 462		58 431		6 302 522	-	4 964 482
2.2 Autres installations, outillage et mobilier	1 718 548	119 725		1 838 273	1 258 367		104 495				1 362 861	-	475 412
2.3 Acomptes versés	6 334	935		7 269							-	-	7 269
	10 635 712	2 580 609	103 775	13 112 546	6 878 858	-	844 957	-	58 431	-	7 665 383	-	5 447 163
3. Placements													
3.1 Terrains et constructions d'exploitation et hors exploita.	29 156 391	798 475	2 022 080	27 932 786	12 026 281		902 518				12 928 799	-	15 003 987
3.2 Placements dans les entreprises liées	13 271 827	11 013 950	-	24 285 777	-	-	-	-	-	-	-	-	24 285 777
3.2.1 Parts	13 271 827	11 013 950		24 285 777							-	-	24 285 777
3.2.2 Bons et obligations											-	-	-
3.3 Placements dans les entreprises avec un lien de participation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3.3.1 Parts											-	-	-
3.3.2 Bons et obligations											-	-	-
3.4 Autres placements financiers	162 017 648	161 777 800	130 872 863	192 922 585	-	2 777 171	-	327 054	-	-	3 104 225	-	189 818 360
3.4.1 Actions, autres titres à revenu var.	57 207 569	69 855 367	66 088 260	60 974 676		2 777 171		3 270 554			3 104 225	-	57 870 450
3.4.2 Obligations et autres titres à revenu fixe	67 111 999	8 475 000	6 569 715	69 017 284		-					-	-	69 017 284
3.4.3 Prêts hypothécaire						-					-	-	-
3.4.4 Autres prêts	150 701		23 940	126 761		-					-	-	126 761
3.4.5 Dépôt auprès des établ. bancaires et financiers	37 547 380	83 447 433	58 190 948	62 803 865		-					-	-	62 803 865
3.4.6 Autres	-			-		-					-	-	-
3.5 Créances pour espèces déposées	3 051 710	2 334 348	3 051 710	2 334 348		-					-	-	2 334 348
3.6 Placements des contrats en UC						-					-	-	-
	207 497 577	175 924 573	135 946 653	247 475 496	12 026 281	2 777 171	902 518	327 054	-	-	12 928 799	3 104 225	231 442 472
TOTAL:	222 814 925	179 485 846	136 050 427	266 250 343	22 648 633	2 777 171	2 158 402	327 054	58 431	-	24 748 604	3 104 225	238 397 514

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 31/12/2013

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	27 932 786	15 003 987		4 243 502
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	10 229 455	10 228 965		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM	49 775 266	46 779 562		
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe	19 542 443	19 525 855		
Autres parts d'OPCVM	5 713 288	5 621 845		
Obligations et autres titres à revenu fixe	69 017 284	69 017 284		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	126 761	126 761		
Dépôts auprès des entreprises cédantes	2 334 348	2 334 348		
Autres dépôts	62 803 865	62 803 865		
Actifs représentatifs de contrats en unité de compte selon le même détail que ci dessus	247 475 496	231 442 472	0	4 243 502
Total :				
<i>Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques</i>				
<i>Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques</i>				

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière

Annexe n°10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2013

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Inventaire 2011					
Règlements cumulés	29 772 479	39 253 500	50 736 037		
Provisions pour sinistres	10 423 237	25 297 593	69 270 582		
total charges des sinistres	40 195 716	64 551 093	120 006 618		
Primes acquises	68 957 011	82 235 796	95 111 088		
% sinistres / primes acquises	58,291%	78,495%	126,175%		

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Inventaire 2012					
Règlements cumulés	32 437 298	45 672 394	77 924 167	27 469 150	
Provisions pour sinistres	6 653 455	16 821 842	38 475 509	82 511 424	
total charges des sinistres	39 090 753	62 494 236	116 399 676	109 980 575	
Primes acquises	68 957 011	82 235 796	95 111 088	110 377 604	
% sinistres / primes acquises	56,689%	75,994%	122,383%	99,640%	

<u>Année d'inventaire:</u>	<u>Exercice de survenance</u>				
	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>
Inventaire 2013					
Règlements cumulés	33 655 768	55 171 622	86 267 594	57 715 293	27 433 210
Provisions pour sinistres	4 509 432	8 256 844	31 216 587	41 545 284	66 613 737
total charges des sinistres	38 165 200	63 428 466	117 484 181	99 260 577	94 046 947
Primes acquises	68 957 011	82 235 796	95 111 088	110 377 604	124 448 450
% sinistres / primes acquises	55,346%	77,130%	123,523%	89,928%	75,571%

Annexe 11: Ventilation des charges et des produits des placements pour l'assurance NON-VIE

	<u>revenus et frais financiers</u> concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations:	<u>autres revenus et</u> <u>frais financiers:</u>	<u>Total:</u>	<u>Charges des</u> <u>placements:</u>
1. Placements immobiliers				
1.1 Immeubles		141 522	141 522	111 281
1.2 Parts et actions de société immobilière		4 977 920	4 977 920	
	-	5 119 442	5 119 442	111 281
			-	
2. Participations				
2.1 Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie		3 577 375	3 577 375	183 853
2.2 Emprunts obligataires		840 975	840 975	
2.3 Actions de sociétés cotées en bourse		1 808 409	1 808 409	676 087
2.4 Parts et actions dans les OPCVM		976 309	976 309	514 911
2.5 Parts dans les SICAR et SICAF		75 995	75 995	
2.6 Autres actions et valeurs mobilières		78 349	78 349	
2.7 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		2 715 477	2 715 477	
2.8 Contrats en unités de comptes			-	
2.9. Autres		9 185	9 185	
	-	10 082 074	10 082 074	1 374 851
			-	
3. Autres placements		1 087 710	1 087 710	1 094 655
			-	
4. Autres revenus et charges financiers (commissions, honoraires)			-	167 674
			-	
Total	-	16 289 225	16 289 225	2 748 462
			-	
Intérêts			-	
Frais externes		167 674	167 674	
Autres frais		2 580 788	2 580 788	
			-	
Total charges des placements	-	2 748 462	2 748 462	-

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 31/12/2013	Montant
Primes Acquises	5 909 840
Charges de prestations	-2 267 568
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	-922 464
Solde de souscription :	2 719 808
Frais d'acquisition	-970 245
Autres charges de gestion nettes	-469 074
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-1 439 319
Produits nets de placements	1 677 445
Participation aux résultats	
Solde Financier :	1 677 445
Part des réassureurs dans les primes acquises	-641 459
Part des réassureurs dans les prestations payées	748 953
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-1 497
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	
Commissions reçues des réassureurs	64 353
Solde de réassurance :	170 350
Résultat technique Décembre 2013 :	3 128 284
Résultat technique Décembre 2012 :	1 876 870
Variation 2012 - 2013	1 251 414 67%

Annexe n° 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance Non Vie au 31/12/2013

	Auto	Transport	Incendie	Construction	Responsabilité Civile	Risques Agricoles	Autres Dommages aux biens	Assistance	Acc Corporels	Maladie	Pertes pécuniaires	A.T	PROTECTION JURIDIQUE	T O T A L	Acceptations	T O T A L
Primes acquises																
Primes émises	54 764 850	9 773 488	13 026 163	782 198	2 793 977	504 817	9 505 943	5 471 396	3 706 409	20 050 568	1 708 514	0	2 678 203	124 766 526	1 306 963	126 073 489
Variation des primes non acquises	-999 925	5 197	-451 001	-14 189	-46 010	-17 719	-121 696	-87 263	-42 045	-109 461	-40 724	0	-85 264	-2 010 097	385 059	-1 625 039
Charges de prestations																
Prestations et frais payés	-34 430 162	-2 522 697	-38 810 578	-40 345	-858 343	-511 739	-2 245 677	-23 379	-164 079	-17 943 758	-67 374	-355 425	-1 359 579	-99 333 137	-1 622 488	-100 955 624
Charges des provisions pour prestations diverses	-26 594 429	300 858	30 913 483	-455 025	166 242	82 618	-398 416	0	-188 093	-752 476	-429 750	120 884	340	2 766 236	329 061	3 095 296
Solde de souscription :	-7 259 667	7 556 846	4 678 067	272 639	2 055 866	57 977	6 740 155	5 360 755	3 312 192	1 244 873	1 170 666	-234 541	1 233 701	26 189 528	398 594	26 588 122
Frais d'acquisition	-6 930 881	-1 508 682	-2 924 632	-360 163	-909 653	-114 325	-1 397 404	-1 856 666	-786 088	-1 687 317	-411 564	0	-311 803	-19 199 177	-527 785	-19 726 962
Autres charges de gestion nettes	-5 596 149	-938 996	-2 080 990	-131 261	-326 804	-157 660	-1 164 147	-584 862	-563 867	-1 091 257	-258 337	0	-258 316	-13 152 647	-8 955	-13 161 602
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	-12 527 030	-2 447 677	-5 005 622	-491 424	-1 236 457	-271 985	-2 561 552	-2 441 528	-1 349 955	-2 778 574	-669 900	0	-570 119	-32 351 824	-536 739	-32 888 564
Produits nets des placements	6 215 450	249 779	1 924 445	154 829	357 164	58 907	463 834	52 503	100 364	130 178	100 094	178 099	41 375	10 027 021	219 220	10 246 241
Solde Financier :	6 215 450	249 779	1 924 445	154 829	357 164	58 907	463 834	52 503	100 364	130 178	100 094	178 099	41 375	10 027 021	219 220	10 246 241
Part des réassureurs dans les primes acquises	-11 402 249	-5 932 385	-10 428 528	-89 216	-413 773	-329 078	-1 857 401	-3 340 838	-295 483	-159 485	-1 569 755	0	0	-35 818 190	0	-35 818 190
Part des réassureurs dans les prestations payées	1 347 072	1 890 692	31 760 099	34 447	47 127	192 845	374 801	288 761	25 546	0	139 002	0	0	36 100 392	0	36 100 392
Part des réassureurs dans les charges de provisions	10 859 517	220 413	-24 512 064	256 148	5 095	-10 921	318 351	27 943	93 313	143	123 017	0	0	-12 619 044	0	-12 619 044
Part des réassureurs dans les autres provisions techniques		-177 409	0			0		44 090			0			-133 319		-133 319
Commissions reçues des réassureurs	1 152 404	786 092	2 773 124	246 766	2 978	97 463	539 556	1 161 379	87 652	5 248	384 237	0	0	7 236 902	0	7 236 902
Solde de Réassurance (2013) :	1 956 744	-3 212 596	-407 369	448 145	-358 572	-49 691	-624 692	-1 818 664	-88 971	-154 094	-923 499	0	0	-5 233 259	0	-5 233 259
Résultat technique (2013) :	-11 614 503	2 146 351	1 189 519	384 189	818 001	-204 792	4 017 745	1 153 065	1 973 630	-1 557 616	-322 640	-56 442	704 957	-1 368 535	81 075	-1 287 460
Résultat technique (2012) :	-15 826 052	685 314	-195 485	-278 785	-7 542	-454 369	2 185 710	1 300 846	1 904 680	-1 977 199	-712 601	122 782	863 368	-12 389 333	-160 033	-12 549 366

Annexe n°15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Catégorie : Vie au 31/12/2013	Raccordement	Total
Primes Acquisées Charges de prestations Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	PRV11 CHV11 CHV12, CHV21	5 909 840 <2 267 568> <922 464>
<p style="text-align: right;">Solde de souscription :</p> Frais d'acquisition Autres charges de gestion nettes	CHV41, CHV42 PRV4, CHV43	2 719 808 <970 245> <469 074>
<p style="text-align: right;">Charges d'acquisition et de gestion nettes :</p> Produits nets de placements Participation aux Bénéfices & Ristournes	PRV2, CHV9 CHV3	<1 439 319> 1 677 445 -
<p style="text-align: right;">Solde Financier :</p> Primes cédées ou rétrocédées Part des réassureurs dans les prestations payées Part des réassureurs dans les charges de provisions Part des réassureurs dans les participations aux résultats Commissions reçues des réassureurs	PRV11 2° Colonne CHV11 2° Colonne CHV21 2° Colonne CHV3 2° Colonne CHV44 2° Colonne	1 677 445 <641 459> 748 953 <1 497> 64 353
<p style="text-align: right;">Solde de réassurance :</p>		170 350
<p style="text-align: right;">Résultat technique :</p>		3 128 284

**Annexe n°16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2013**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	126 073 489
Variation des primes non acquises	PRNV12	<1 625 039>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<100 955 624>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	3 095 296
Solde de souscription :		26 588 122
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<19 726 962>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<13 161 602>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<32 888 564>
Produits nets de placements	PRNT3	10 246 241
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	
Solde Financier :		10 246 241
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<35 818 190>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	36 100 392
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12 2° Colonne	<12 752 363>
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	7 236 902
Solde de Réassurance :		<5 233 259>
Résultat technique :		<1 287 460>

GAT ASSURANCES
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de GAT ASSURANCES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états financiers de GAT ASSURANCES, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres de 51 335 261 dinars, y compris un résultat bénéficiaire s'élevant à 4 131 757 dinars.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité des commissaires aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

3. Justification de l'opinion avec réserves

La compagnie a fait l'objet en 2011 d'un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010. Le résultat de la notification a fait ressortir un montant de 2 609 KDT (montant n'incluant pas les éventuels intérêts et pénalités de retard relatifs à l'exercice 2012 et 2013) et un crédit d'impôt nul contre un crédit comptabilisé de 2 852 KDT. La compagnie a répondu à ladite notification dans les délais légaux et a constaté une provision à ce titre pour un montant de 523 KDT. La position définitive de l'administration fiscale n'étant pas encore parvenue, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013, ne peut être raisonnablement mesuré.

Il convient de signaler que, pour bénéficier de l'amnistie fiscale en vigueur en 2012, la compagnie a procédé à la liquidation partielle d'un montant de 294 KDT représentant les chefs de redressements acceptés.

4. Opinion avec réserves

A notre avis et sous réserve des incidences des questions évoquées au paragraphe « Justification de l'opinion avec réserves », les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de GAT ASSURANCES ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II- Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles, et nous avons noté que :

- Le taux de représentation des provisions techniques par des placements, à la clôture de l'exercice 2013, se situe en deçà du seuil réglementaire.
- Le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 n'est pas appliqué par la compagnie.

A l'exception des points ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 Mai 2014

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI



AMC Ernst & Young

Fehmi Laourine



GAT ASSURANCES
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires de GAT ASSURANCES,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2013.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2013

Votre conseil nous a informés des conventions suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2013 :

- GAT ASSURANCES a signé un arrangement à l'amiable avec le Groupe SKANDRANI/SIGMA. Les termes et conditions de cet arrangement ont été autorisés par le Conseil d'Administration du 12/09/2013 et approuvés par l'AGO des actionnaires de GAT ASSURANCES du 22/10/2013.
- GAT VIE a cédé à GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 24 571 dinars.
- GAT VIE a acquis auprès de GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 29 900 dinars.
- GAT INVESTISSEMENT a cédé à GAT ASSURANCES une voiture pour un montant de 21 399 dinars.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31/12/2013 :

- GAT ASSURANCES a réglé 4 406 dinars pour le compte de sa filiale GAT IMMOBILIER représentant des frais téléphoniques. Ce montant a été refacturé à GAT IMMOBILIER
- GAT ASSURANCES a souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour le compte de son personnel un contrat d'assurance collectif. Le montant de la prime relative à l'exercice 2013 s'élève à 259 474 dinars
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance pour le compte de son personnel au titre du contrat d'indemnité de départ à la retraite (IFC Vista) souscrit auprès de sa filiale GAT VIE pour 614 450 dinars
- GAT ASSURANCES a réglé les charges d'assurance groupe pour le compte du personnel de ses filiales GAT VIE, GAT IMMOBILIER et GAT INVESTISSEMENT au titre du contrat d'assurance groupe souscrit auprès de ASTREE respectivement pour 27 904 dinars, 30 423 dinars et 2 371 dinars
- GAT VIE a souscrit un contrat collectif (décès-incapacité-invalidité) au profit de son personnel auprès de GAT ASSURANCE. Le montant total de la prime relative à l'exercice 2013 s'élève à 10 939 Dinars.
- GAT ASSURANCES a facturé à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT respectivement 533 518 dinars et 17 578 dinars représentant leurs quotes-parts en TTC dans les charges communes de GAT ASSURANCES au titre de l'exercice 2013
- GAT VIE a facturé à GAT ASSURANCES 425 531 dinars représentant la quote-part en TTC de GAT ASSURANCES dans les charges du personnel de GAT VIE travaillant pour le compte de GAT ASSURANCES (branche vie)
- GAT INVESTISSEMENT, chargée de la gestion des placements de GAT ASSURANCES, a facturé à GAT ASSURANCES 147 426 dinars au titre de la gestion du portefeuille de placements pour l'exercice 2013
- GAT ASSURANCES a loué des locaux à ses filiales GAT VIE et GAT INVESTISSEMENT. Le montant annuel du loyer TTC au 31/12/2013 est respectivement de 40 799 Dinars et de 11 928 dinars
- Les comptes intra-groupes portent des mouvements débiteurs et créditeurs au nom des filiales GAT VIE et GAT IMMOBILIER représentant des soldes compensés débiteurs au 31/12/2013 respectivement de 306 677 dinars et 44 150 dinars
- Le Courtier « SECA », ayant des administrateurs en commun avec GAT ASSURANCES, présente au 31/12/2013 un solde débiteur du compte d'intermédiaire ouvert sur les livres de GAT ASSURANCES, net des commissions, de 1 360 010 dinars.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les obligations et engagements du GAT vis-à-vis du Directeur Général ont été fixés par le Conseil d'Administration du 25/06/2009 et le contrat de travail du 1^{er} Juillet 2009. A ce titre, le Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- En vertu de la décision du Conseil d'Administration du 18/03/2013, le Directeur Général a été désigné comme Président Directeur Général de GAT ASSURANCES. Le contrat de travail initial a été ainsi modifié par l'avenant du 01/07/2013. A ce titre, le Président Directeur Général bénéficie d'une rémunération annuelle, d'un bonus annuel, d'une voiture de fonction avec une prise en charge des frais d'essence, d'entretien et de réparation et d'un téléphone portable avec prise en charge des communications téléphoniques.
- Les membres du Conseil d'Administration et du Comité Permanent d'Audit de GAT ASSURANCES sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil d'Administration et soumis annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Les obligations et engagements du GAT Assurances envers ses dirigeants (Charges sociales et fiscales comprises), tel qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, se présentent comme suit (en dinars) :

	PDG		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passif	Charge de l'exercice	Passif
Avantages à CT	232 290	17 110	117 500	32 500
Avantages à long termes				
Avantages en nature	37 361			
Total	269 651	17 110	117 500	32 500

- Des jetons de présence de l'exercice 2010 s'élevant à 40 000 dinars pour les membres du Conseil d'Administration et 12.500 dinars pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO du 10/10/2011. Ces jetons de présence ont été réglés suite décision de répartition dictée par le Conseil d'Administration du 12/02/2013.
- Des jetons de présence de l'exercice 2011 s'élevant à 20 000 dinars pour les membres du Conseil d'Administration et 12 500 dinars pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO du 18/03/2013. Ces jetons de présence ont été réglés suite décision de répartition dictée par le Conseil d'Administration du 18/03/2013.

- Des jetons de présence de l'exercice 2012 s'élevant à 20 000 dinars pour les membres du Conseil d'Administration et 12 500 dinars pour les membres du Comité Permanent d'Audit ont été décidés par l'AGO du 22/10/2013.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 02 Mai 2014
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI

AMC Ernst & Young
Fehmi Laourine

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Société Magasin Général

Siège Social : 28 Rue Kamel Ataturk – 1001 Tunis

La Société Magasin Général publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 26 juin 2014. Ces états sont accompagnés du rapport général des commissaires aux comptes : Mr Anis LAADHAR et Mr Nouredine Ben ARBIA.

Groupe SMG
BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
ACTIFS			
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition		74 060 667	74 060 667
- amortissements écarts d'acquisition		(38 194 089)	(30 788 023)
	1	35 866 578	43 272 644
Immobilisations incorporelles		10 572 562	8 885 201
- amortissements immobilisations incorporelles		(4 439 935)	(3 176 583)
	2	6 132 627	5 708 618
Immobilisations corporelles		234 548 458	191 289 336
- amortissements immobilisations corporelles		(73 533 412)	(58 850 376)
	2	161 015 047	132 438 961
Immobilisations financières		4 262 001	3 137 258
-Provision pour dépréciation des immobilisations financières		(425 411)	(412 492)
	3	3 836 590	2 724 766
Actifs d'impôts différés	4	6 357 179	5 339 357
Autres actifs non courants	5	488 471	591 268
Total des actifs immobilisés		213 696 491	190 075 614
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		213 696 491	190 075 614
ACTIFS COURANTS			
Stocks		133 300 419	108 839 762
-Provision pour dépréciation des stocks		(4 228 733)	(3 550 098)
	6	129 071 686	105 289 663
Clients et comptes rattachés		39 490 783	35 165 845
-Provision pour créances douteuses		(13 741 823)	(12 299 503)
	7	25 748 960	22 866 342
Autres actifs courants		44 204 905	34 103 374
Provisions pour dépréciations des actifs courants		(6 733 832)	(5 192 168)
	8	37 471 073	28 911 207
Placements et autres actifs financiers	9	1 969 720	1 835 639
Liquidités et équivalents de liquidités	10	25 779 275	4 064 398
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		220 040 714	162 967 249
TOTAL DES ACTIFS		433 737 205	353 042 863

Groupe SMG
BILAN CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Soldes au	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		11 481 250	11 481 250
Actions propres		(432 570)	(218 664)
Réserves consolidées		6 838 290	9 877 836
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		17 886 970	21 140 422
Résultat consolidé		(4 579 639)	(3 120 186)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	11	13 307 331	18 020 236
Intérêts des minoritaires dans les réserves	11	2 352 741	2 316 676
Intérêts des minoritaires dans le résultat	11	(24 753)	35 119
PASSIFS			
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes assimilées	12	124 599 286	101 962 163
Provisions pour risques et charges	13	4 068 279	3 524 230
Dépôts et cautionnements reçus		253 362	157 696
Passifs impôts différés		51 434	30 684
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		128 972 361	105 674 772
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	202 527 043	151 001 717
Autres passifs courants	15	21 668 215	21 240 806
Concours bancaires et autres passifs financiers	10	64 934 267	54 753 537
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		289 129 525	226 996 060
TOTAL DES PASSIFS		418 101 886	332 670 832
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		433 737 205	353 042 863

Groupe SMG
ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE
(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produits d'exploitation			
Revenus	16	738 659 959	663 047 320
Production immobilisée		1 622 527	1 914 394
Autres produits d'exploitation	17	22 668 508	20 594 952
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		762 950 994	685 556 666
Charges d'exploitation			
Achats de marchandises vendues	18	(622 570 765)	(556 048 923)
Charges de personnel	19	(55 784 535)	(50 593 677)
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	(35 171 044)	(27 787 978)
Autres charges d'exploitation	21	(51 536 557)	(45 519 799)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(765 062 900)	(679 950 377)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 111 906)	5 606 289
Charges financières nettes	22	(9 282 376)	(6 548 792)
Produits des placements	23	1 376 809	1 402 519
Autres gains ordinaires	24	1 135 563	1 602 155
Autres pertes ordinaires	25	(1 320 125)	(1 872 434)
RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES		(10 202 034)	189 736
Impôts différés	26	997 071	(2 128 436)
Impôt sur les bénéfices	27	(595 084)	(1 146 367)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		(9 800 047)	(3 085 067)
Eléments extraordinaires	28	5 195 655	0
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		(4 604 392)	(3 085 067)
Part revenant aux intérêts minoritaires		24 753	(35 119)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		(4 579 639)	(3 120 186)

Groupe SMG

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

(exprimé en dinar tunisien)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31 décembre 2013	31 décembre 2012
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation			
Résultat net		(4 579 639)	(3 120 186)
Ajustement pour			
*Part revenant aux intérêts minoritaires		(24 753)	35 880
*Modifications comptables affectant les résultat reportés		202	(1 649)
*Amortissements et provisions		30 765 170	25 610 830
*Plus ou moins-value sur cession d'immobilisation		98 272	(413 273)
*Variation des:			
- Stocks	6	(24 460 658)	(22 235 910)
- Créances clients	7	(4 324 938)	(1 081 871)
- Autres actifs	8	(10 101 531)	11 860 546
- Fournisseurs et autres dettes		30 881 473	840 957
*Charges d'intérêts		10 757 367	8 006 581
*Produits des participations		(1 376 809)	(1 402 519)
*Pertes et mise en rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	517 493
*Impôts différés	26	(997 071)	2 128 436
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation		26 637 085	20 745 317
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Décaissement pour acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(27 593 223)	(41 021 001)
Encaissements sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		426 602	234 721
Variation des charges à répartir		102 797	682 682
Décaissement pour acquisition d'immobilisations financières		(1 124 743)	129 954
Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(28 188 566)	(39 973 644)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Actions propres	11	(213 906)	1 381 136
Encaissement et décaissement sur emprunts		42 791 184	14 688 324
Décaissement intérêts sur emprunts		(10 644 576)	(7 694 384)
Dépôt et cautionnements reçus		95 667	81 532
Opérations sur fonds social		81 384	127 926
Billets de trésoreries émis	10	(5 250 000)	(4 750 000)
Produits des placements		1 376 809	1 402 519
Variation des placements et autres actifs financiers courants	9	(134 081)	14 568 686
Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financement		28 102 481	19 805 740
Variation de trésorerie		26 551 000	577 413
Trésorerie au début de l'exercice		(23 110 759)	(23 688 172)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	10	3 440 240	(23 110 759)

GROUPE SOCIETE MAGASIN GENERAL

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I- PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION

1. Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du groupe Société Magasin Général sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Il s'agit, entre autres :

- ✓ du cadre conceptuel ;
- ✓ de la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ des normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ de la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) et
- ✓ de la norme comptable relative aux informations sur les parties liées (NCT 39).

2. Principes de consolidation

A- Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de toutes les filiales dont le Groupe détient directement ou indirectement le contrôle exclusif.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantages de ses activités.

Ce contrôle résulte :

- ✓ soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée ;
- ✓ soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- ✓ soit des statuts ou d'un contrat ;
- ✓ soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- ✓ soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que le groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

Les états financiers consolidés regroupent également toutes les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable directement ou indirectement par le biais des filiales.

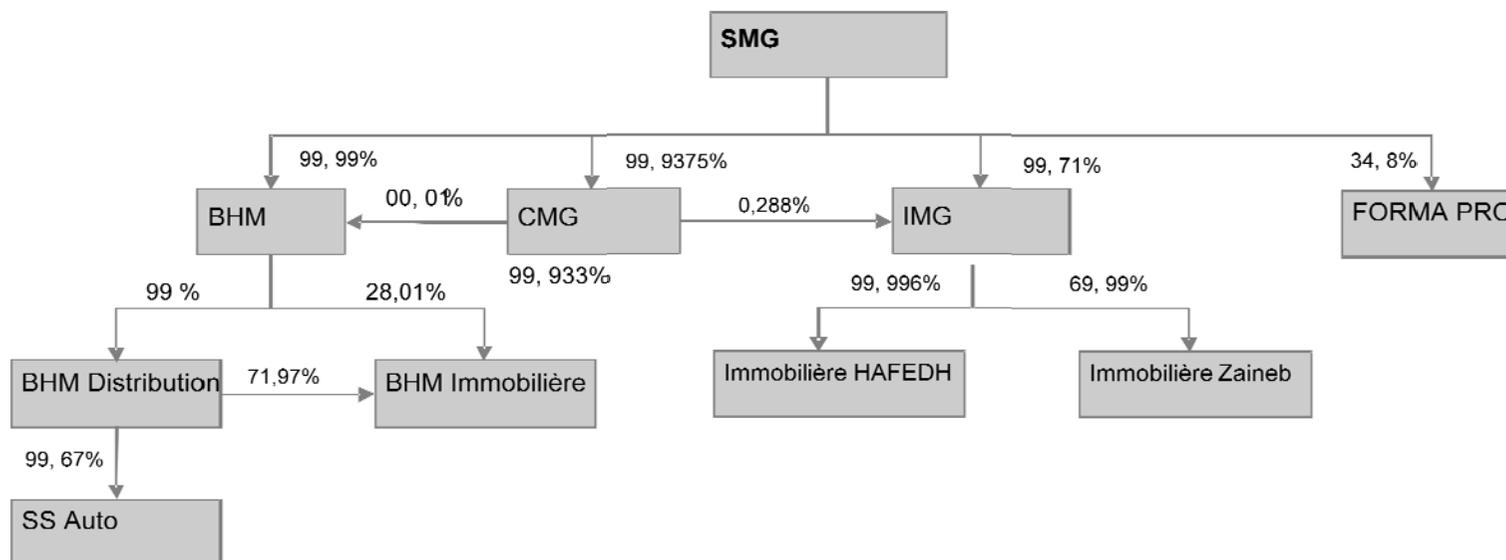
Le groupe possède une influence notable sur une société lorsqu'il est en mesure de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques.

L'influence notable est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement par le biais des filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Libellé	2013			2012		
	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle	% de contrôle	Nature de contrôle	Méthode de contrôle
SMG	100%	Société mère	Intégration Globale	100%	Société mère	Intégration Globale
CMG	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,94%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
IMG	100,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Distribution	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,00%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
BHM Immobilière	99,98%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,97%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
SS Auto	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,67%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob HAFEDH	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	99,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
Immob Zaineb	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale	69,99%	Contrôle exclusif	Intégration Globale
FORMAPRO	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence	34,80%	Influence notable	Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation du Groupe Société Magasin Général est présenté au niveau du schéma suivant :



B- Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sous contrôle exclusif du groupe sont consolidées selon la méthode d'intégration globale. Le contrôle exclusif provient notamment du fait que les dirigeants (Directeurs Généraux et membres du Conseil d'Administration) sont désignés par le Groupe Société Magasin Général et qu'aucun autre groupe ou société ne dispose ni d'un contrôle, ni d'une influence notable sur ces sociétés.

Les états financiers de la Société Mère Magasin Général et ses filiales sont combinés d'une manière intégrale pour l'établissement des états financiers consolidés du groupe.

La société FORMAPRO est une entreprise associée consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

L'intégration globale

Consiste à combiner ligne à ligne les états financiers individuels de la Société Magasin Général et de ses filiales en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges. Afin que les états financiers consolidés présentent l'information financière du groupe comme celle d'une entreprise unique, les étapes ci-dessous sont alors suivies :

- ✓ homogénéisation des méthodes d'évaluation et de présentation des états financiers du Groupe ;
- ✓ élimination des opérations intra-groupe et des résultats internes ;
- ✓ détermination de l'impact de la fiscalité différée sur les retraitements ayant une incidence sur le résultat et/ou les capitaux propres consolidés ;
- ✓ cumul arithmétique des comptes individuels ;
- ✓ élimination des titres de participation du groupe dans chaque société consolidée et détermination des écarts d'acquisition positif et/ou négatif et
- ✓ identification de la « Part du groupe » et des « intérêts minoritaires » dans l'actif net des sociétés consolidées.

La mise en équivalence :

Les sociétés dans lesquelles, le groupe exerce une influence notable sont intégrées par la méthode de mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de mise en équivalence, les participations dans les entreprises associées sont classées parmi les actifs à long terme et présentées au bilan sous une rubrique distincte.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée séparément au niveau de l'état de résultat.

3. Date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis sur la base des états financiers des sociétés du groupe allant du 01/01/2013 au 31/12/2013.

4. Elimination des opérations intra-groupe et des résultats internes

✓ *Elimination des opérations sans incidence sur les capitaux propres*

Les créances et dettes réciproques significatives et les produits et charges réciproques significatifs entre les sociétés du groupe sont éliminés en totalité sans que cette élimination n'ait d'effet sur le résultat ou sur les capitaux propres consolidés.

✓ *Elimination des opérations ayant une incidence sur les capitaux propres*

Les marges et les plus ou moins values, résultant des transactions entre les sociétés du groupe, qui sont comprises dans la valeur d'actifs tels que les stocks ou les immobilisations sont éliminées en totalité.

Les provisions pour dépréciation des titres constituées sur les sociétés du groupe sont intégralement éliminées, par annulation de la dotation pour les provisions constituées au cours de l'exercice et par déduction sur les réserves pour les provisions constituées au cours des exercices antérieurs.

5. Ecart d'acquisition « Goodwill »

Cette rubrique comporte les écarts d'acquisitions (GW) dégagés suite aux acquisitions du groupe BHM, et de l'Immobilière Hafedh. Ils représentent l'excédent du coût d'acquisition sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Ils sont considérés comme des paiements effectués par l'acquéreur en anticipation d'avantages économiques futurs. Ils sont comptabilisés à leurs coûts diminués des cumuls d'amortissements et des cumuls des pertes de valeur.

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire conformément aux dispositions de la norme comptable 38 du système comptable des entreprises à partir de la date d'acquisition sur une durée d'utilité estimée à 10 ans. La dotation d'amortissement est une charge qui vient diminuer les résultats consolidés du groupe.

6. Principes comptables d'évaluation et de présentation

Les états financiers consolidés sont libellés en dinars tunisiens et préparés en respectant notamment les hypothèses sous-jacentes et les conventions comptables, plus précisément:

- ✓ Hypothèse de la continuité de l'exploitation ;
- ✓ Hypothèse de la comptabilité d'engagement ;
- ✓ Convention de l'entité ;
- ✓ Convention de l'unité monétaire ;
- ✓ Convention de la périodicité ;
- ✓ Convention du coût historique ;

- ✓ Convention de la réalisation du revenu ;
- ✓ Convention de rattachement des charges aux produits ;
- ✓ Convention de l'objectivité ;
- ✓ Convention de permanence des méthodes ;
- ✓ Convention de l'information complète ;
- ✓ Convention de prudence ;
- ✓ Convention de l'importance relative ;
- ✓ Convention de prééminence du fond sur la forme.

Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'entrée. Elles comprennent le prix d'achat et les charges y afférentes: les droits et taxes supportés et non récupérables, les frais de transit, de livraison, de manutention initiale d'installation ainsi que les frais directs tels que les commissions et courtages.

La valeur récupérable de l'immobilisation est appréciée à la fin de chaque exercice. Lorsqu'elle est inférieure à la valeur nette comptable, elle donne lieu à :

- une réduction de valeur si la dépréciation est jugée irréversible
- une provision dans les autres cas.

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants:

- Matériels de transport	20%
- Equipements de bureau	20%
- Outillages	10%
- Matériels informatique	15%
- Logiciels	33%
- Fonds de commerce	5%
- Bâtiments	5%

Taxe sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA récupérable calculée par rapport au prorata de déduction annuel qui est calculé sur la base du chiffre d'affaires réalisé au cours l'exercice précédent. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et des collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

Stocks :

Le Groupe a procédé au 31/12/2013 à l'évaluation de son stock de marchandises selon la méthode du dernier prix d'achat.

Créances Douteuses

Sont enregistrées sous l'intitulé "Clients Douteux ou Litigieux" les créances dont le recouvrement s'avère incertain.

Une provision pour dépréciation de ces créances douteuses est constatée en fin d'exercice.

Provision pour Congés payés

Le solde des droits aux congés payés est estimé à la clôture de l'exercice par référence au salaire mensuel moyen. Il est comptabilisé dans la rubrique "Personnel et comptes rattachés" sous l'intitulé "*dettes provisionnées pour congés à payer*". Les dettes envers l'Etat et la Caisse de Sécurité Sociale au titre desdits congés sont rattachées aux comptes de tiers correspondants.

Notes afférentes aux éléments figurant dans le corps des états financiers

Tous les chiffres sont exprimés en Dinar Tunisien

Notes sur les comptes du bilan

Note N° 1: Ecart d'acquisition

Le tableau suivant présente les écarts de réévaluation et d'acquisition des filiales du Groupe Société Magasin Général :

Filiale	Valeur d'acquisition	Pourcentage d'intérêts	Actifs net comptable acquis	Ecart d'évaluation	Date de prise de contrôle	Ecart d'acquisition	Dotations aux amorts du GW 2013	Amort cumulés GW 31/12/2013	VCN
CMG	4 799 850	99.94%	4 802 852		01/01/1996				
IMG	2 049 750	99.99%	2 050 022		05/07/1991				
BHM Groupe	82 981 146	99.99%	10 199 398		31/10/2008	72 782 972	7 278 297	37 491 357	35 291 615
Immobilière HAFEDH	2 630 000	99.98%	1 352 305		30/06/2008	1 277 695	127 770	702 733	574 962
Immobilière Zaineb	7 819 834	69.98%	7 432 095	2 618 800	30/11/2010				
FORMAPRO	34 800	34.80%							
Total	100 315 380			2 618 800		74 060 667	7 406 067	38 194 089	35 866 578

Note N° 2: Immobilisations incorporelles et Corporelles

Le tableau de variation des immobilisations entre le 1er janvier et le 31 décembre 2013 se présente comme suit:

Rubrique	Valeurs brutes					Amortissements					Valeur comptable nette	
	Solde au 31/12/2012	Acquisition	Transfert	Cession / Rebut	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Dotation	Cession / Rebut	Reclassement inventaire	Solde au 31/12/2013	Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Logiciels de gestion	5 259 981	1 738 611	0	0	6 998 592	2 880 817	1 097 864	0	0	3 978 681	3 019 911	2 379 164
Fonds de commerce	3 625 220	0	0	-51 250	3 573 970	295 766	171 853	-6 364	0	461 254	3 112 716	3 329 454
Total des immobilisations incorporelles	8 885 201	1 738 611	0	-51 250	10 572 562	3 176 583	1 269 717	-6 364	0	4 439 935	6 132 627	5 708 618
Terrains Nus	16 805 744	2 666 667	0	0	19 472 411	0	0	0	0	0	19 472 411	16 805 744
Bâtiments	50 664 923	5 694 001	2 269 085	-976 787	57 651 222	17 023 995	2 245 230	-976 470	0	18 292 755	39 358 468	33 640 929
Instal.gles,agenc,aménag	66 105 591	18 480 978	0	-1 579 831	83 006 738	19 582 779	7 327 039	-1 453 586	0	25 456 232	57 550 506	46 522 812
Matériels industriel et outillages	29 656 246	13 245 573	408 900	-361 202	42 949 517	8 643 476	4 044 760	-227 852	0	12 460 384	30 489 133	21 012 770
Matériels de transport	12 670 257	5 745 909	0	-226 512	18 189 654	6 156 293	2 540 020	-151 463	35 619	8 580 469	9 609 185	6 513 964
Equipement de Bureau	3 770 521	191 124	0	-158 547	3 803 099	1 764 378	255 100	-148 608	0	1 870 870	1 932 229	2 006 143
Equipement informatique	8 572 753	888 159	0	-301 382	9 159 530	5 679 455	1 457 652	-228 785	-35 619	6 872 703	2 286 827	2 893 298
Immobilisations en cours	3 043 302	13 467	-2 677 987	-62 494	316 288	0	0	0	0	0	316 288	3 043 302
Total des immobilisations corporelles	191 289 336	46 925 877	-2	-3 666 753	234 548 458	58 850 376	17 869 801	-3 186 764	0	73 533 412	161 015 047	132 438 961
Total des immobilisations corporelles et incorporelles	200 174 538	48 664 488	-2	-3 718 003	245 121 021	62 026 959	19 139 518	-3 193 129	0	77 973 347	167 147 673	138 147 579

Note 3 : Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent à 3 836 590 DT au 31/12/2013 contre 2 724 766 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Titres de participation	298 195	293 256	4 939
Prêts aux personnels	2 655 978	2 242 240	413 738
Dépôts et cautionnements	1 307 828	601 762	706 066
Total immobilisations financières brutes	4 262 001	3 137 258	1 124 743
Provisions pour dépréciations des immobilisations financières	(425 411)	(412 492)	(12 919)
Total immobilisations financières nettes	3 836 590	2 724 766	1 111 825

Note 4 : Actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés s'élèvent à 6 357 179 DT au 31/12/2013, contre 5 339 357 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Sociétés	Actifs d'Impôts différés 31/12/2013	Actifs d'Impôts différés 31/12/2012
SMG	3 160 052	3 646 879
CMG	599 329	366 623
BHM	357 291	238 306
BHM Distribution	233 765	29 054
IMG	1 937 914	1 046 580
HAFEDH	43 368	11 915
Immob Zeineb	25 459	-
Total	6 357 179	5 339 357

Note 5 : Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent à 488 471 DT au 31/12/2013 contre un solde de 591 268 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur brute 31/12/2012	charges à répartir 2013	Valeur brute 31/12/2013	Résorptions antérieures	Résorption 2013	VCN 31/12/2012	VCN 31/12/2013
Assistances technique	1 698 099	0	1 698 099	1 678 563	0	19 536	19 536
Charges de pré exploitation	1 068 285	256 154	1 324 439	496 553	358 951	571 732	468 935
Charges occasionnées lors de l'augmentation de capital	48 611	0	48 611	48 611	0	0	0
Frais de publicités	1 101 707	0	1 101 707	1 101 707	0	0	0
Frais de recouvrement des créances douteuses	119 133	0	119 133	119 133	0	0	0
Personnel Partant	4 560 395	0	4 560 395	4 560 395	0	0	0
Indemnités d'éviction	344 419	0	344 419	344 419	0	0	0
Total	8 940 649	256 154	9 196 803	8 349 381	358 951	591 268	488 471

Note 6 : Stock

La valeur nette du stock s'élève à 129 071 686 DT au 31/12/2013 contre 105 289 663 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Stock de marchandises	67 148 751	66 026 022	1 122 729
Terrains IMG	27 324 078	25 050 042	2 274 036
Terrains Immobilière Hafedh	18 126 793	5 297 497	12 829 296
Terrains Immobilière Zaineb	2 618 800	2 618 800	-
Constructions encours IMG	3 926 614	1 618 375	2 308 239
Constructions encours Hafedh	2 718 001	1 480 902	1 237 099
Constructions encours Zaineb	11 437 382	6 748 123	4 689 259
Total stock brut	133 300 419	108 839 762	24 460 658
Provisions du stock	(4 228 733)	(3 550 098)	(678 634)
Total stock net	129 071 686	105 289 663	23 782 023

Note 7 : Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés présentent un solde net de 25 748 960 DT au 31/12/2013 contre un solde de 22 866 342 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Clients effets à recevoir	6 998 250	8 379 813	(1 381 563)
Clients sociétés et associations	16 896 580	12 825 208	4 071 372
Clients douteux ou litigieux	15 595 954	13 960 824	1 635 130
Total clients bruts	39 490 783	35 165 845	4 324 938
Provisions des clients	(13 741 823)	(12 299 503)	(1 442 320)
Total clients nets	25 748 960	22 866 342	2 882 618

Note 8 : Autres actifs courants

Les autres actifs courants présentent un solde net de 37 471 073 DT au 31/12/2013 contre 28 911 207 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs débiteurs	8 458 206	1 413 563	7 044 643
Prêts et avances aux personnels	878 492	456 778	421 714
Report d'impôt sur les sociétés	11 855 067	10 130 854	1 724 213
Impôts et Taxes	4 634 498	2 795 145	1 839 353
Report de TFP	32 184	39 155	(6 971)
Sociétés du groupe	-	3 275	(3 275)
CNSS	465 672	-	465 672
Débiteurs divers	7 160 352	7 001 093	159 259
Produits à recevoir	8 148 672	9 979 651	(1 830 979)
Comptes d'attentes à régulariser	136 123	155 649	(19 526)
Charges constatées d'avance	2 435 640	2 128 211	307 429
Total autres actifs courants bruts	44 204 905	34 103 374	10 101 531
Provisions des autres actifs courants	(6 733 832)	(5 192 168)	(1 541 665)
Total autres actifs courants nettes	37 471 073	28 911 207	8 559 866

Note 9: Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 1 969 720 DT au 31/12/2013 contre un solde de 1 835 639 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Prêts courants liés au cycle d'exploitation	556 673	543 474	13 198
Echéances à moins d'un an sur prêts non courants	541 990	695 011	(153 021)
Actions cotées	871 057	597 154	273 903
Total des placements et autres actifs financiers	1 969 720	1 835 639	134 081

Note 10: Trésorerie

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 25 779 275 DT au 31/12/2013 contre un solde de 4 064 398 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Valeurs à l'encaissement	3 475 828	1 289 108	2 186 720
Banques débitrices	21 875 475	2 379 081	19 496 395
CCP	3 977	14 727	(10 750)
Caisses	423 995	381 483	42 512
Total liquidités et équivalents de liquidités	25 779 275	4 064 398	21 714 876

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent à 64 934 267 DT au 31/12/2013 contre un solde de 54 753 537 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Billets de trésorerie émis	-	5 250 000	(5 250 000)
Banques créditrices	22 339 035	27 175 157	(4 836 123)
Emprunts bancaires échéances à moins d'un an	41 562 876	21 408 814	20 154 061
Intérêt courus	1 032 357	919 566	112 791
Total concours bancaires et autres passifs financiers	64 934 267	54 753 537	10 180 730

La trésorerie au 31/12/2013 s'élève à 3 440 240 DT contre (23 110 759) au 31/12/2012. Elle se détaille comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Valeurs à l'encaissement	3 475 828	1 289 108	2 186 720
Banques débitrices	21 875 475	2 379 081	19 496 395
CCP	3 977	14 727	(10 750)
Caisses	423 995	381 483	42 512
Banques créditrices	(22 339 035)	(27 175 157)	4 836 123
Trésorerie à la clôture de l'exercice	3 440 240	(23 110 759)	26 550 999

Note 11: Capitaux propres

Les capitaux propres consolidés sont passés de 13 303 331 DT au 31/12/2013 à 18 020 236 DT au 31/12/2012. Cette variation est détaillée au niveau du tableau suivant :

Libellé	Capital	Actions propres	Réserves	Résultat	Total	Intérêts des minoritaires	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/2012	11 481 250	-218 664	9 877 836	-3 120 186	18 020 236	2 351 795	20 372 031
Affectation résultat 2012			-3 120 186	3 120 186	0		0
Rachat actions propres		-213 906			-213 906		-213 906
Variation Fonds social			81 383		81 383	0	81 384
Modification comptable			202		202	0	202
Augmentation du capital					0		0
Variation du % IG dans BHM Immobilière			-6		-6	6	0
Variation du % IG dans IMG			-219		-219	219	0
Variation du % IG dans IMMOBILIERE HAFEDH			-149		-149	149	
Variation du % IG dans IMMOBILIERE ZEINEB			-572		-572	572	
Résultat de l'exercice				-4 579 639	-4 579 639	-24 753	-4 604 392
Solde au 31/12/2013	11 481 250	-432 570	6 838 290	-4 579 639	13 307 331	2 327 988	20 239 711

Note 12: Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent à 124 599 286 DT au 31/12/2013 contre 101 962 163 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Emprunts bancaires SMG	105 949 286	90 607 000	15 342 286
Emprunts bancaires IMG	8 450 000	11 289 091	(2 839 091)
Emprunts bancaires BHM	-	66 072	(66 072)
Emprunts bancaires Immobilière ZAINEB	10 200 000	-	10 200 000
Total des emprunts et dettes assimilées	124 599 286	101 962 163	12 437 123

Note 13 : Provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 4 068 279 au 31/12/2013 contre un solde de 3 524 230 DT au 31/12/2012.

Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 202 527 043 DT au 31/12/2013 contre 151 001 717 DT au 31/12/2012 contre et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Fournisseurs d'exploitation	28 484 866	18 874 558	9 610 308
Fournisseurs effets à payer	107 404 404	89 308 136	18 096 267
Fournisseurs d'immobilisations	57 061 117	35 989 854	21 071 263
Factures non parvenues	9 576 658	6 829 170	2 747 488
Total des fournisseurs	202 527 043	151 001 717	51 525 326

Note 15 : Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent à 21 668 215 DT au 31/12/2013 contre 21 240 806 DT au 31/12/2012 et se détaillent comme suit:

Libellé	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012	Variation
Clients avances sur achats	453 732	357 213	96 519
Rémunérations dues	136 007	103 399	32 607
Personnels cession sur salaires	9 724	5 565	4 160
Dettes provisionnées sur congés payés	9 631 517	8 823 741	807 776
Etat, impôts et taxes	821 696	1 046 491	(224 795)
CNSS	3 422 258	2 950 978	471 280
Autres créditeurs divers	686 186	1 480 451	(794 265)
Charges à payer	4 778 457	5 116 324	(337 867)
Produits constatés d'avance	1 673 426	1 295 535	377 891
Comptes courants associés	55 212	61 107	(5 895)
Total des autres passifs courants	21 668 215	21 240 806	427 409

Notes sur les comptes de l'état de résultat

Note 16 : Revenus

Les revenus de l'exercice 2013 s'élèvent à 738 659 959 DT contre 663 047 320 DT en 2012, soit une hausse de 75 612 639 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Ventes de marchandises	739 505 544	663 788 190	75 717 354
ventes de produits résiduels	150 986	139 284	11 702
RRR accordées	(996 571)	(880 154)	(116 417)
Total des revenus	738 659 959	663 047 320	75 612 639

Note 17 : Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2013 s'élèvent à 22 668 508 contre 20 594 952 DT en 2012, soit une augmentation de 2 073 556 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Autres produits	3 896	45 609	(41 713)
Facturation du produit de formation CIDES	-	25 893	(25 893)
Locations diverses	258 281	162 095	96 186
Participation fournisseurs aux Budgets Marketing	18 445 324	18 339 195	106 129
Reprise sur dotations aux provisions	3 961 007	2 022 160	1 938 847
Total des autres produits d'exploitation	22 668 508	20 594 952	2 073 556

Note 18 : Achats de marchandises vendues

Les achats de marchandises vendues de l'exercice 2013 s'élèvent à 622 570 765 DT contre 556 048 923 DT en 2012, soit une hausse de 66 521 842 DT.

Note 19: Charges du personnel

Les charges du personnel de l'exercice 2013 s'élèvent à 55 784 535 contre 50 593 677 DT en 2012, soit une augmentation de 5 190 858 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Salaires et compléments de salaires	46 585 678	43 052 708	3 532 971
Charges patronales	7 616 191	6 349 893	1 266 298
Autres charges sociales	1 582 666	1 191 077	391 589
Total des charges du personnel	55 784 535	50 593 677	5 190 858

Note 20: Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice 2013 s'élèvent à 35 171 044 DT contre 27 787 978 DT en 2012, soit une hausse de 7 383 066 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Dotations aux amortissements	19 139 092	14 478 583	4 660 509
Dotations aux amortissements GW	7 406 067	7 406 067	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	970 171	1 103 913	(133 742)
Dotations aux provisions des comptes débiteurs	2 171 462	1 306 367	865 095
Dotations aux provisions des stocks	3 398 051	1 307 164	2 090 887
Résorptions des charges à répartir	355 094	934 188	(579 094)
Provisions pour dépréciations des comptes clients	1 731 107	1 251 697	479 410
Total des dotations aux amortissements et aux provisions	35 171 044	27 787 978	7 383 066

Note 21: Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation de l'exercice 2013 s'élèvent à 51 536 557 DT contre 45 519 799 DT en 2012, soit une augmentation de 6 016 758DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Achats non stockés de matières & fournitures	12 128 112	10 055 331	2 072 781
Loyers du siège et autres locaux	3 085 385	4 071 932	(986 547)
Entretien et réparations	3 985 961	2 955 951	1 030 010
Primes d'assurance	1 425 059	1 234 217	190 842
Personnels extérieurs à l'entreprise	6 384 688	6 388 931	(4 242)
Rémunérations d'intermédiaires	4 024 740	2 889 814	1 134 925
Publicités, publications et relations publiques	10 081 387	9 639 722	441 665
Transport du personnel	2 791 631	2 218 728	572 904
Déplacements missions et réceptions	1 267 555	944 411	323 144
Frais postaux et télécommunications	1 490 911	1 352 340	138 570
Services bancaires et assimilés	1 140 188	1 068 992	71 197
Autres services extérieurs	84 814	142 277	(57 464)
Charges diverses ordinaires	217 491	368 845	(151 354)
Autres impôts, taxes et versements assimilés	3 428 634	2 188 308	1 240 326
Total des autres charges d'exploitation	51 536 557	45 519 799	6 016 758

Note 22: Charges financières nettes

Les charges financières nettes de l'exercice 2013 s'élèvent 9 282 376 DT contre 6 548 792 DT en 2012, soit une augmentation de 2 733 584 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Charges d'intérêts	10 757 367	8 006 581	2 750 785
Perte de change	167 098	105 833	61 265
Total des charges financières	10 924 465	8 112 415	2 812 051
Revenu des autres créances	(1 549 556)	(1 459 175)	(90 381)
Gain de change	(35 639)	(36 943)	1 303
Intérêts des comptes créditeurs	(56 894)	(67 504)	10 611
Total des produits financiers	(1 642 089)	(1 563 622)	(78 467)
Total des charges financières nettes	9 282 376	6 548 792	2 733 584

Note 23: Produits de placements

Les produits de placements de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 376 809 DT contre 1 402 519 DT en 2012, soit une baisse de 25 710 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Produits des placements	1 370 996	1 250 534	120 462
Moins-values réalisées sur actions cotées	(67)	1 134	(1 201)
Moins-values latentes sur actions cotées	(23 889)	-	(23 889)
Plus-values réalisées sur actions cotées	29 769	150 851	(121 083)
Total des produits des placements	1 376 809	1 402 519	(25 710)

Note 24: Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 135 56 » DT contre 1 602 155 DT en 2012, soit une augmentation de 466 591 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
Plus values sur cession d'immobilisations	73 643	448 908	(375 266)
Gains non récurrents	1 061 921	1 153 246	(91 325)
Total des autres gains ordinaires	1 135 563	1 602 155	(466 591)

Note N° 25 : Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires de l'exercice 2013 s'élèvent à 1 320 125 DT contre 1 872 434 DT en 2012, soit une baisse de 552 309 DT qui se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
CNSS personnel partant	742 623	823 076	(80 452)
Moins-values sur cession d'immobilisations	171 915	553 129	(381 214)
Pertes non récurrentes	405 586	496 230	(90 643)
Total des autres pertes ordinaires	1 320 125	1 872 434	(552 309)

Note N° 26 : Impôts différés

Les impôts différés de l'exercice 2013 s'élèvent à 997 071 DT en 2013 (Produit) contre (2 128 436) DT en 2012 (charge) et se détaillent comme suit :

Sociétés	Impôts différés 31/12/2013
IMMOB HAFEDH	31 453
BHM Distribution	204 711
IMG	870 584
SMG	-486 826
CMG	232 706
BHM	118 985
IMMOB ZEINEB	25 459
Total	997 071

Note N° 27 : Impôt Sur les Sociétés

L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013 s'élève à 595 084 DT et se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012	Variation
BHM Groupe *	0	545 682	-325 016
SMG *	0	529 705	164 592
CMG	594 084	36 205	2 597
IMG *	0	2 673	-2 542
IMMO ZAINEB	500	31 751	-2 205
IMMO HAFEDH	500	350	-
Total	595 084	1 146 367	(160 366)

* L'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013 est calculé sur la base du minimum d'impôts (0.2% du chiffre d'affaires TTC), il est présenté au niveau de la rubrique « Autres actifs courants », conformément aux dispositions de la loi de finances 2014.

Note N° 28 : Solde en gains et pertes provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gains et pertes provenant des éléments extraordinaires présente un gain de 5 195 655 DT au 31/12/2013 contre un solde nul au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	2013	2012
Remboursement assurance réalisé	5 195 655	0
Total	5 195 655	-

Note 29 : Note sur les éventualités :

La société IMG, filiale du groupe Société Magasin Général, a acquis en 2010 un centre commercial sis à ELMANAR pour une valeur de 4 076 dinars hors taxes.

Une affaire en justice a été intentée par l'Union Internationale de banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé le 04 juillet 2012 par le tribunal de 1ère instance de Tunis. La société a fait appel contre ce jugement en évoquant des faits nouveaux en faveur de la société.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée et par conséquent, et à ce stade, le Groupe n'a constaté aucune déduction d'actif au titre de cette affaire.

Rapport des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2013

Messieurs les actionnaires du Groupe Société Magasin Général,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 25 Juin 2013, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe Société Magasin Général relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Opinion sur les états financiers

Nous avons effectué l'audit des états *financiers* consolidés du Groupe Société Magasin Général, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 13 307 331 DT, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 4 579 639 DT.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Groupe Société Magasin Général, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

4. Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur le contenu de la Note 29 aux états financiers consolidés. La société Immobilière Magasin Général (IMG), filiale du Groupe Société Magasin Général, est défenderesse dans un procès pour l'annulation du contrat d'acquisition du centre commercial sis à Elmanar pour une valeur de 4 076 414 dinars hors taxes.

Ce procès a été intenté par l'Union Internationale de Banque (UIB) contre l'IMG et le vendeur du centre commercial pour l'annulation de cette opération de vente.

Un jugement pour l'annulation du contrat de vente a été prononcé le 4 juillet 2012 par le tribunal de première instance de Tunis. La société a fait appel contre ce jugement en évoquant des faits nouveaux en faveur de la société.

L'issue finale de ce procès ne peut pas être actuellement anticipée et par conséquent, et à ce stade, le Groupe n'a constaté aucun passif éventuel ou dépréciation d'actif au titre de cette affaire.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du Groupe au titre de l'exercice 2013.

Tunis, le 04 juin 2014

Les Co-commissaires aux comptes

**AMC ERNST & YOUNG
Anis LAADHAR**

**Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA**

SICAV PROSPERITY

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2014

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société «**SICAV PROSPERITY**» et en application de l'article 8 de la loi 2001- 83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers de la société «**SICAV PROSPERITY**» arrêtés au 31/03/2014 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers arrêtés au 31/03/2014, annexés au présent rapport, font apparaître un total actif de **1 183 555,209 DT**, un actif net de **1 174 939,209 DT** et une valeur liquidative de **111,379 DT**. Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur la composition de l'actif au 31/03/2014, sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que cet examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de la société «**SICAV PROSPERITY**», ci-joint, ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation financière de la société «**SICAV PROSPERITY**» au 31/03/2014.

Par ailleurs, et sans remettre en cause notre opinion, ci-dessus exprimée, nous vous informons qu'au cours de la période s'étalant du 01/01/2014 au 31/03/2014 la société «**SICAV PROSPERITY**» n'a pas respecté les dispositions de l'article 29 du code des organismes de placements collectifs, en détenant des obligations ATB 2007/1 dans une proportion dépassant 10% de son actif net.

Fait à Tunis, le 28 avril 2014

Le commissaire aux comptes

Auditing & Consulting Worldwide

Ahmed KHLIF

SICAV PROSPERITY

BILANS COMPARÉS		NOTE	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	918,875.998	1,099,902.885	900,424.903
AC1-A	ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES		376,758.130	411,092.208	354,191.365
AC1-B	OBLIGATIONS		139,661.600	165,630.000	137,843.600
AC1-C	EMPRUNTS D'ETAT		402,456.268	472,030.419	408,389.938
AC1-D	AUTRES VALEURS (OPC)		0.000	51,150.258	0.000
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	264,679.211	280,853.896	256,533.076
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		263,891.140	280,143.360	256,287.249
AC2-B	DISPONIBILITES		788.071	710.536	245.827
TOTAL ACTIF			1,183,555.209	1,380,756.781	1,156,957.979
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	636.902	590.631	488.672
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	7,979.098	14,513.308	6,407.357
TOTAL PASSIF			8,616.000	15,103.939	6,896.029
ACTIF NET			1,174,939.209	1,365,652.842	1,150,061.950
CP1	CAPITAL	CP1	1,138,184.628	1,330,482.218	1,117,536.540
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	36,754.581	35,170.624	32,525.410
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0.000	0.000	3.897
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		4,656.932	6,479.208	35,518.829
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1.757	-239.693	-2,997.316
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		32,525.410	30,310.263	0.000
CP2-E	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-426.004	-1,379.154	0.000
ACTIF NET			1,174,939.209	1,365,652.842	1,150,061.950
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			1,183,555.209	1,380,756.781	1,156,957.979

SICAV PROSPERITY

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	6,762.330	7,713.778	43,005.935
PR1-A	DIVIDENDES		0.000	0.000	12,632.800
PR1-B	REVENUS DES OBLIGATIONS		1,818.000	1,919.600	7,664.400
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4,944.330	5,794.178	21,610.671
PR1-D	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	0.000	1,098.064
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	2,335.621	2,777.222	9,840.981
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		2,335.621	2,777.222	9,840.981
REVENUS DES PLACEMENTS			9,097.951	10,491.000	52,846.916
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-1,429.054	-1,740.297	-6,341.184
REVENU NET DES PLACEMENTS			7,668.897	8,750.703	46,505.732
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-3,011.965	-2,271.495	-10,986.903
RESULTAT D'EXPLOITATION			4,656.932	6,479.208	35,518.829
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1.757	-239.693	-2,997.316
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-1.757	-239.693	-2,997.316
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			4,655.175	6,239.515	32,521.513
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		1.757	239.693	2,997.316
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		31,356.015	-10,177.014	-33,393.507
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		4,038.644	17,047.306	-23,935.862
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION		-80.512	-148.932	-1,283.392
RESULTAT NET DE LA PERIODE			39,971.079	13,200.568	-23,093.932

SICAV PROSPERITY
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-03-2014

DESIGNATION	31/03/2013	31/03/2013	31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOI	39,971.079	13,200.568	-23,093.932
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	4,656.932	6,479.208	35,518.829
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	31,356.015	-10,177.014	-33,393.507
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	4,038.644	17,047.306	-23,935.862
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-80.512	-148.932	-1,283.392
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	0.000	-30,042.306
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-15,093.820	-64,986.624	-214,240.710
SOUSCRIPTIONS	0.000	0.000	286,930.896
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	0.000	0.000	265,700.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (S)	0.000	0.000	14,909.681
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS (S)	0.000	0.000	1,116.572
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE.(S)	0.000	0.000	5,204.643
RACHATS	-15,093.820	-64,986.624	-501,171.606
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-14,000.000	-57,600.000	-462,700.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST DE L'EXERCICE (R)	-666.059	-5,767.777	-28,889.015
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-426.004	-1,379.154	-1,380.632
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EXERCICE (R)	-1.757	-239.693	-8,201.959
VARIATION DE L'ACTIF NET	24,877.259	-51,786.056	-267,376.948
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	1,150,061.950	1,417,438.898	1,417,438.898
AN4-B FIN DE PERIODE	1,174,939.209	1,365,652.842	1,150,061.950
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	10,689	12,659	12,659
AN5-B FIN DE PERIODE	10,549	12,083	10,689
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	107.593	111.970	111.970
B- FIN DE PERIODE	111.379	113.022	107.593
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	14.27%	3,81%	-1.77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE LA PERIODE DU 01.01.2014 AU 31.03.2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31.03.2014 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admis à la cote ainsi que non admis à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.03.2014 ou la date antérieure la plus récente. Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres :

DESIGNATION DES TITRES	N ^{BRE} DE TITRES	COUT D'ACQUISITION	VALEUR AU 31.03.2014	% de L'ACTIF NET
Actions et droits rattachés	43.210	342.256,631	376.758,130	32,07
ADWYA	300	2.229,000	2.739,300	0,23
ARTES	1.000	6.742,000	7.781,000	0,66
ATTIJ BANK	1.000	16.556,000	17.174,000	1,46
ATTIJARI LEASING	300	10.877,500	7.200,000	0,61
BT	1.034	9.251,000	9.420,774	0,80
CARTHAGE CEMENT	5.000	14.510,541	16.515,000	1,41
CIL	700	9.459,490	9.570,400	0,81
CITY CARS	3.847	42.124,650	43.925,046	3,74
ESSOUKNA	2.500	24.542,200	20.842,500	1,77
MONOPRIX	1.250	20.704,167	31.250,000	2,66
MPBS	9.500	57.000,000	71.734,500	6,11
ONE TECH HOLDING	1.000	6.800,000	6.849,000	0,58
SFBT	2.500	33.549,704	38.390,000	3,27
SITS	1.000	2.768,000	2.492,000	0,21
SOTIPAPIER	398	1.990,000	2.770,080	0,24
SOTUVER	1.500	10.991,897	10.161,000	0,86
SPDIT	1.000	7.165,000	8.200,000	0,70
TELNET HOLDING	2.500	16.389,198	13.550,000	1,15
TL	600	13.261,220	12.885,600	1,10
TPR	3.100	11.731,574	13.915,900	1,18
TUNINVEST- SICAR	1.800	17.328,940	20.682,000	1,76
TUNIS RE	800	5.848,800	8.344,000	0,71
TLS DA 3/83	581	435,750	366,030	0,03
Obligations	2.500	134.000,000	139.661,600	11,88
ATB 2007/1(25 ANS)	1.500	114.000,000	119.193,600	10,14
HL 2009/2	1.000	20.000,000	20.468,000	1,74
Emprunt d'Etat	398	395.144,700	402.456,268	34,26
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	139	139.203,500	145.889,210	12,42
BTA 5.25-03/2016	259	255.941,200	256.567,058	21,84
Total du portefeuille titres	46.108	871.401,331	918.875,998	78,21

PR1 Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **6.762,330 dinars** du 01.01.2014 au 31.03.2014, contre **7.713,778 dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Revenus Des Obligations	1.818,000	1.919,600
Revenus Des Emprunts d'Etat	4.944,330	5.794,178
TOTAL	6.762,330	7.713,778

AC2 Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014 à **263.891,140 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à CT et se détaillant comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2014	% Actif net
Bons du Trésor à Court Terme	271	260.506,367	263.891,140	22,46
BTC 52S-02/09/2014	188	180.778,114	183.541,901	15,62
BTC 52S-04/11/2014	55	52.707,703	53.309,283	4,54
BTC 52S-23/12/2014	28	27.020,550	27.039,956	2,30

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014, **788,071 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014, à **2.335,621 Dinars** contre **2.777,222 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	MONTANT au 31.03.2014	MONTANT au 31.03.2013
Revenus des Bons du Trésor	2.335,621	2.777,222
Total	2.335,621	2.777,222

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014, à **1.429,054 Dinars**, contre **1.740,297 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31.03.2014	31.03.2013
Rémunération du gestionnaire	857,426	1.044,181
Rémunération du dépositaire	332,664	696,116
Rémunération des distributeurs	238,964	0,000
Total	1.429,054	1.740,297

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **3.011,965 Dinars**, contre **2.271,495 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.03.2014	31.03.2013
Redevance CMF	285,806	348,054
Impôts et Taxes	17,998	20,751
Charges Diverses	2.708,161	1.902,690
Total	3.011,965	2.271,495

Note sur le Passif :

Le total des passifs s'élève au 31.03.2014, à **8.616,000 Dinars**, contre **15.103,939 Dinars** au 31.03.2013. Les mouvements enregistrés sur le passif s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
PA1	Opérateurs créditeurs	636,902	590,631
PA2	Autres créditeurs divers	7.979,098	14.513,308
	TOTAL	8.616,000	15.103,939

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2014 à **636,902 Dinars** contre **590,631 Dinars** au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Gestionnaire	298,453	354,379
Dépositaire	99,485	236,252
Distributeurs	238,964	0,000
Total	636,902	590,631

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2014, à **7.979,098 Dinars** contre **14.513,308 Dinars** au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Etat, impôts et taxes	59,820	88,639
Redevance CMF	99,483	118,125
Sommes à régler	0,000	2.843,854
Provision pour charges à payer	7.819,795	11.462,690
Total	7.979,098	14.513,308

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2014 (en nominal)

- Montant : 1.068.900,000 dinars
- Nombre de titres : 10.689
- Nombre d'actionnaires : 38

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 0,000 dinars
- Nombre de titres émis : 0

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 14.000,000 dinars
- Nombre de titres rachetés : 140

Capital au 31.03.2014 : 1.138.184,628 dinars

- Montant en nominal : 1.054.900,000 dinars
- Sommes non distribuables : 83.284,628 dinars(*)
- Nombres de titres : 10.549
- Nombre d'actionnaires : 38

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent à **83.284,628 Dinars** au 31.03.2014 et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	48.636,540
1- Résultat non distribuable de l'exercice	35.314,147
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	31.356,015
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	4.038,644
✓ Frais de négociation	-80,512
2- Régularisation des sommes non distribuables	-666,059
✓ Aux émissions	0,000
✓ Aux rachats	-666,059
Total sommes non distribuables	83.284,628

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV PROSPERITY.

Le solde de ce poste au 31.03.2014 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 4.656,932 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : -1,575 Dinars
- Résultat distribuable de l'exercice clos : 32.525,410 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos : -426,004 Dinars

SOMMES DISTRIBUTABLES: 36.754,581 dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	31.03.2014	31.03.2013
Revenus des placements	0,862	0,868
Charges de gestion des placements	(0,135)	(0,144)
Revenus net des placements	0,727	0,724
Autres charges d'exploitation	(0,286)	(0,188)
Résultat d'exploitation	0,441	0,536
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	(0,020)
SOMMES DISTRIBUABLES	0,441	0,516
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	0,020
Variation des +/- values potentielles/titres	2,972	(0,842)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0,383	1,411
Frais de négociation	(0,008)	(0,012)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3,789	1,092

4-2 Ratio de gestion des placements	31.03.2014	31.03.2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,123%	0,123%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,260%	0,161%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	0,402%	0,459%

4.3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV PROSPERITY est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1^{er} avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV PROSPERITY ;
- La gestion comptable de SICAV PROSPERITY ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles.

En contrepartie de ses prestations, la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,3 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV PROSPERITY. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV PROSPERITY ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants, ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements, de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV.

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,1 % TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,10% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV PROSPERITY et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 Mars 2014

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société **SICAV TRESOR**, et en application de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif de la société arrêté au 31 Mars 2014.

L'actif net de la société SICAV TRESOR au 31 Mars 2014 totalise..... **642 228 472,785 TND**

Notre examen effectué conformément aux normes de révision comptable a comporté les contrôles considérés par nous comme nécessaires eu égard aux règles de diligences normales.

Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux usages de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, à notre avis, la composition de l'actif de la société « SICAV TRESOR » ci-joint arrêté au 31 Mars 2014 reflète correctement la situation de votre société.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio de liquidité fixé à un minimum de 20% de l'actif par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001 ;
- Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Il s'agit des titres émis et garantis par la Banque « BIAT » ;
- La société « SICAV TRESOR » n'a pas respecté le taux de détention d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, tel qu'il a été prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des actions « SICAV Patrimoine Obligataire » ;
- L'examen de la composition de l'actif net nous a permis de déceler le non-respect du ratio des parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières fixé à un maximum de 5% de l'actif net par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001 ;
- Votre société a continué courant l'exercice 2014 à amortir la décote (surcote) constatée sur le portefeuille des BTA. Toutefois, le deuxième alinéa de la NCT 17 relative aux OPCVM a prévu d'autres méthodes d'évaluations des obligations et valeurs assimilées tels que les titres de créance émis par le Trésor et négociables sur le marché financier à savoir :
 1. A la valeur de marché lorsqu'elles ont fait l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 2. Au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
 3. A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le prix d'acquisition ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Fait à Tunis, le 24 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes :
Sleheddine ZAHAF

SICAV TRESOR

BILANS COMPARES		NOTE	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
ACTIF					
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	538,074,409.887	666,271,140.392	545,875,137.396
AC1-A	OBLIGATIONS		92,690,384.070	105,055,995.241	94,200,710.317
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		400,685,133.204	553,830,763.794	442,447,704.129
AC1-C	AUTRES VALEURS (OPC)		44,698,892.613	7,384,381.357	9,226,722.950
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	104,632,624.973	101,491,579.384	94,165,763.674
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		104,632,095.284	101,491,534.804	94,165,089.038
AC2-B	DISPONIBILITES		529.689	44.580	674.636
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	99,915.603	214.786	2,720.102
AC3-A	AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION		99,915.603	214.786	2,720.102
TOTAL ACTIF			642,806,950.463	767,762,934.562	640,043,621.172
PASSIF					
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	482,032.789	331,000.799	279,604.942
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	96,444.889	146,577.625	116,462.014
TOTAL PASSIF			578,477.678	477,578.424	396,066.956
ACTIF NET			642,228,472.785	767,285,356.138	639,647,554.216
CP1	CAPITAL	CP1	611,231,613.705	731,583,051.661	614,138,913.705
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	30,996,859.080	35,702,304.477	25,508,640.511
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		0.000	0.000	737.493
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		5,669,860.176	7,407,551.546	29,250,167.521
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-71,335.605	-147,741.306	-3,742,264.503
CP2-D	RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		25,508,640.511	27,837,817.810	0.000
CP2-E	REGUL DU RESULTAT DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE CLOS		-110,306.002	604,676.427	0.000
ACTIF NET			642,228,472.785	767,285,356.138	639,647,554.216
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			642,806,950.463	767,762,934.562	640,043,621.172

SICAV TRESOR

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	5,616,349.415	7,700,722.044	31,144,910.072
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS		1,065,017.234	1,118,522.598	4,574,473.027
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		4,551,332.181	6,582,199.446	26,351,867.107
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS		0.000	0.000	218,569.938
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	1,032,140.089	888,869.578	2,580,622.412
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR		61,285.536	581,525.772	1,019,099.919
PR2-B	REVENUS DES BILLETS DE TRESORERIE		14,524.262	75,862.703	221,655.888
PR2-C	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		684,463.684	231,481.103	1,335,858.933
PR2-D	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		271,866.607	0.000	4,007.672
REVENUS DES PLACEMENTS			6,648,489.504	8,589,591.622	33,725,532.484
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-798,622.069	-961,141.151	-3,647,110.520
REVENU NET DES PLACEMENTS			5,849,867.435	7,628,450.471	30,078,421.964
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-180,007.259	-220,898.925	-828,254.443
RESULTAT D'EXPLOITATION			5,669,860.176	7,407,551.546	29,250,167.521
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-71,335.605	-147,741.306	-3,742,264.503
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			5,598,524.571	7,259,810.240	25,507,903.018
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		71,335.605	147,741.306	3,742,264.503
PR4-B	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		424,414.880	-494,622.113	-1,212,183.913
PR4-C	+/- VAL.REAL./CESSION TITRES		-679,022.680	-13,192.179	-1,165,831.747
RESULTAT NET DE LA PERIODE			5,415,252.376	6,899,737.254	26,872,151.861

SICAV TRESOR
ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2014 AU 31-03-2014

DESIGNATION	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPL	5,415,252.376	6,899,737.254	26,872,151.861
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	5,669,860.176	7,407,551.546	29,250,167.521
AN1-B VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	424,414.880	-494,622.113	-1,212,183.913
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	-679,022.680	-13,192.179	-1,165,831.747
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0.000	0.000	-27,818,333.972
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-2,834,333.807	16,030,429.357	-103,761,453.200
SOUSCRIPTIONS	123,147,153.226	164,382,709.154	605,224,792.904
AN3-A CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	118,508,700.000	158,166,400.000	588,830,000.000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-760,613.911	-491,511.176	-2,577,814.474
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	4,891,746.049	6,127,555.128	7,518,804.153
AN3-D REGULARISATION DES SOMMES DIST.(S)	507,321.088	580,265.202	11,453,803.225
RACHATS	-125,981,487.033	-148,352,279.797	-708,986,246.104
AN3-F CAPITAL (RACHATS)	-121,181,000.000	-142,558,300.000	-689,409,700.000
AN3-G REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	780,221.711	456,905.412	3,157,072.122
AN3-H REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-5,002,052.051	-5,522,878.701	-7,537,550.498
AN3-I REGULARISATION DES SOMMES DIST.(R)	-578,656.693	-728,006.508	-15,196,067.728
VARIATION DE L'ACTIF NET	2,580,918.569	22,930,166.611	-104,707,635.311
AN4 ACTIF NET			
AN4-A DEBUT DE PERIODE	639,647,554.216	744,355,189.527	744,355,189.527
AN4-B FIN DE PERIODE	642,228,472.785	767,285,356.138	639,647,554.216
AN5 NOMBRE D'ACTIONS			
AN5-A DEBUT DE PERIODE	6,179,789	7,185,586	7,185,586
AN5-B FIN DE PERIODE	6,153,066	7,341,667	6,179,789
VALEUR LIQUIDATIVE			
A- DEBUT DE PERIODE	103.506	103.590	103.590
B- FIN DE PERIODE	104.375	104.511	103.506
AN6 TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3.40%	3.61%	3.66%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE LA
PERIODE DU 01.01.2014 AU 31.03.2014

1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

La situation trimestrielle arrêtée au 31-03-2014 est établie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation des autres placements :

Les placements en obligations et valeurs assimilées admises à la cote ainsi que non admises à la cote sont évalués à leur prix d'acquisition (capital et intérêts courus).

La valeur du marché applicable pour l'évaluation des Bons du Trésor Assimilables (BTA) correspond au prix de revient moyen pondéré à la date du 31.03.2014 ou à la date antérieure la plus récente.

Toutefois, la décote sur acquisition est amortie d'une manière constante jusqu'à la date de l'échéance. Elle est constatée en déduction du prix de revient. La partie amortie est soustraite des sommes non distribuables.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

2-3 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

AC1 Note sur le portefeuille titres:

<i>Désignation du titre</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.03.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
AC1-A. Obligations	1.392.600	90.598.488,048	92.690.384,070	14,43
AIL 2011/1	15.000	900.000,000	938.340,000	0,15
AIL 2012/1	30.000	2.400.000,000	2.501.304,000	0,39
AIL 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.046.792,000	0,16
AMEN BANK 2006	20.000	600.000,000	604.640,000	0,09

AMEN BANK 2009 A	30.000	2.199.600,000	2.247.672,000	0,35
AMEN BANK 2009 B	30.000	2.199.600,000	2.248.416,000	0,35
AMEN BANK 2010 SUB	50.000	3.999.500,000	4.102.820,000	0,64
AMEN BANK 2011/1 SUB	30.000	2.400.000,000	2.460.000,000	0,38
AMEN BANK2008	10.000	750.000,000	786.248,000	0,12
ATB 2007/1(20 ANS)	20.000	1.400.000,000	1.461.392,000	0,23
ATB 2007/1(25 ANS)	31.000	2.355.468,000	2.462.802,400	0,38
ATB 2009/A2	15.000	1.125.000,000	1.167.336,000	0,18
ATB 2009/B1	5.000	500.000,000	519.740,000	0,08
ATL 2009	20.000	400.000,000	415.968,000	0,06
ATL 2009/3	15.000	300.000,000	303.216,000	0,05
ATL 2010/1	15.000	600.000,000	616.788,000	0,10
ATL 2010/2	10.000	800.000,000	809.168,000	0,13
ATL 2011	15.000	1.500.000,000	1.509.660,000	0,24
ATL 2012/1	10.000	800.000,000	832.888,000	0,13
ATL 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.051.272,000	0,16
ATL 2014/1	5.000	500.000,000	501.200,000	0,08
ATTIJARI BANK 2010	50.000	2.857.100,000	2.883.580,000	0,45
ATTIJARI LEASE SUB 2009	10.000	1.000.000,000	1.008.224,000	0,16
ATTIJARI LEASE 2010/1	30.000	1.200.000,000	1.229.592,000	0,19
ATTIJARI LEASE 2011	25.000	1.500.000,000	1.515.380,000	0,24
ATTIJARI LEASING 2012-1/B	3.400	272.000,000	283.364,160	0,04
ATTIJARI LEASING 2012-1/C	10.000	1.000.000,000	1.042.448,000	0,16
ATTIJARI LEASING 2014-1/B	5.000	505.760,000	500.631,233	0,08
BH 2007	30.000	600.000,000	608.904,000	0,09
BH 2009	70.000	5.922.000,000	5.986.736,000	0,93
BH 2013/1	10.000	1.000.000,000	1.041.288,000	0,16
BNA 2009	10.000	733.200,000	764.352,000	0,12
BTE 2009	50.000	3.000.000,000	3.068.360,000	0,48
BTE 2010	15.000	1.050.000,000	1.074.276,000	0,17
BTE 2011/A	20.000	2.000.000,000	2.013.376,000	0,31
BTK 2009	50.000	3.666.046,154	3.681.046,154	0,57
CHO COMPANY 2009	3.000	225.000,000	227.551,200	0,04
CHO 2009	7.000	525.000,000	533.696,800	0,08
CIL 2009/1	5.000	100.000,000	103.072,000	0,02
CIL 2009/2	15.000	300.000,000	307.068,000	0,05
CIL 2009/3	2.500	50.000,000	50.370,000	0,01
CIL 2010/1	20.000	800.000,000	823.344,000	0,13
CIL 2010/2	7.500	300.000,000	305.322,000	0,05
CIL 2011/1	25.000	1.000.000,000	1.005.360,000	0,16
CIL 2012/1	20.000	1.200.000,000	1.200.320,000	0,19
CIL 2012/2	15.000	1.200.000,000	1.206.492,000	0,19
HL 2009/1	20.000	400.000,000	412.848,000	0,06
HL 2009/2	20.000	400.000,000	409.360,000	0,06
HL 2010/1	20.000	800.000,000	827.344,000	0,13
HL 2010/2	10.000	400.000,000	406.032,000	0,06
HL 2013/2A	15.000	1.500.000,000	1.507.572,000	0,23
HL 2013/2B	10.000	1.000.000,000	1.005.152,000	0,16

MEUBLATEX 2008	8.000	480.000,000	492.268,800	0,08
PANOBOIS 2007	5.000	200.000,000	210.144,000	0,03
SERVICOM 2012	3.000	240.000,000	240.362,400	0,04
SIHM 2008 TR A/ATTIJ	3.000	120.000,000	123.384,000	0,02
SIHM 2008 TR B/STB	3.000	120.000,000	123.384,000	0,02
STB 2008/1	50.000	4.000.000,000	4.188.080,000	0,65
STB 2008/2	2.200	159.552,250	160.456,890	0,02
STB 2010/1	10.000	600.000,000	600.640,000	0,09
STB 2011/A	25.000	1.785.500,000	1.800.780,000	0,28
STM 2007	14.000	280.000,000	287.660,800	0,04
TL SUB 2010	20.000	800.000,000	803.248,000	0,13
TL SUB 2013	10.000	1.000.000,000	1.051.240,000	0,16
TL 2010/2	15.000	600.000,000	609.648,000	0,09
TL 2011/1	15.000	900.000,000	932.484,000	0,15
TL 2011/2	20.000	1.200.000,000	1.224.096,000	0,19
TL 2011/3	15.000	900.000,000	907.152,000	0,14
TL 2012/1	10.000	800.000,000	833.104,000	0,13
TL 2014/1	5.000	502.761,644	500.631,233	0,08
UIB 2009/1A	30.000	1.800.000,000	1.853.448,000	0,29
UIB 2009/1B	40.000	2.932.800,000	3.024.000,000	0,47
UIB 2009/1C	30.000	2.400.000,000	2.479.392,000	0,39
UIB 2011/1A	30.000	2.400.000,000	2.465.160,000	0,38
UIB 2011-2	30.000	2.142.600,000	2.159.496,000	0,34
AC1-B. Emprunts d'Etat	389.237	398.199.777,208	400.685.133,204	62,39
Bons du Trésor Assimilables	389.237	398.199.777,208	403.854.830,444	62,88
BTA 7.5-04/2014 (10 ANS)	25.860	26.943.033,700	28.447.873,156	4,43
BTA 8.25-07/2014 (12 ANS)	9.208	9.835.620,487	10.278.512,673	1,60
BTA 5-10/2015	9.113	8.973.539,700	9.145.313,507	1,42
BTA 7-02/2015 (10 ANS)	31.099	32.050.544,500	32.303.426,235	5,03
BTA 5.25-03/2016	37.161	36.600.403,800	36.690.201,068	5,71
BTA 6.75-07/2017 (10 ANS)	26.456	28.254.457,320	29.287.763,446	4,56
BTA 5.50% 10/2018	7.832	7.579.809,600	7.742.200,219	1,21
BTA 5.50-03/2019 (10 ANS)	196.598	203.149.304,101	203.646.993,288	31,71
BTA 5.50% 02/2020	360	347.580,000	349.663,069	0,05
BTA 5.6 -08/2022 (12 ANS)	36.000	34.344.000,000	35.369.122,191	5,51
BTA 6.90-05/2022 (15 ANS)	9.550	10.121.484,000	10.593.761,592	1,65
*Variation d'estimation des +/- values du portefeuille BTA			(3.169.697,240)	(0,49)
AC1-C. Autres valeurs	414.945	43.947.142,781	44.698.892,613	6,96
AL AMANA OBLG FCP	16.827	1.691.905,941	1.721.166,522	0,27
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	1.000	1.000.000,000	1.368.700,000	0,21
FCP HELION MONEO	981	100.050,228	102.511,557	0,02
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42.878	4.384.796,517	4.513.938,572	0,70
SICAV PATRIMOINE	353.259	36.770.390,095	36.992.575,962	5,76
Total portefeuille titres	2.196.782	532.745.408,037	538.074.409,887	83,78

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **5.616.349,415 Dinars** du 01.01.2014 au 31.03.2014, contre **7.700.722,044 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Revenus des obligations	1.065.017,234	1.118.522,598
Revenus des Emprunts d'Etat	4.551.332,181	6.582.199,446
TOTAL	5.616.349,415	7.700.722,044

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014, à **104.632.095,284 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Bons du Trésor à Court Terme, en Billets de Trésorerie, en Certificats de Dépôt et en dépôt à terme et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Bons du Trésor à Court Terme :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2014	% de l'Actif Net
Bons du Trésor à Court Terme	8.712	8.362.708,966	8.395.403,633	1,31
BTC 52S-02/09/2014	1.258	1.226.187,909	1.231.471,296	0,19
BTC 52S-04/11/2014	1.366	1.324.745,646	1.327.144,333	0,21
BTC 52S-02/12/2014	550	524.956,386	531.128,787	0,08
BTC 52S-23/12/2014	538	513.101,206	518.337,568	0,08
BTC 52S-24/02/2015	5.000	4.773.717,819	4.787.321,649	0,75

AC2-A-2 Billets de Trésorerie :

Désignation	Aval	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2014	% de l'Actif Net
Billets de trésorerie	BIAT	11	5.412.610,367	5.434.633,586	0,85
STE SPG 270J-08/06/2014	BIAT	1	481.406,436	495.148,455	0,08
HL 90J-19/06/2014	BIAT	10	4.931.203,931	4.939.485,131	0,77

AC2-A-3 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.03.2014	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts		122	60.936.642,366	60.973.449,540	9,49
CDP 10J-01/04/2014	BIAT	10	4.994.806,751	5.000.000,000	0,78
CDP 10J-02/04/2014	BIAT	25	12.487.016,878	12.498.700,169	1,95
CDP 10J-03/04/2014	BIAT	13	6.493.248,777	6.498.648,352	1,01
CDP 10J-04/04/2014	BIAT	5	2.497.403,376	2.499.220,305	0,39
CDP 10J-05/04/2014	BIAT	17	8.491.171,477	8.496.465,838	1,32
CDP 10J-06/04/2014	BIAT	7	3.496.364,726	3.498.181,182	0,54
CDP 10J-08/04/2014	BIAT	23	11.488.055,528	11.491.635,612	1,79
CDP 10J-09/04/2014	BIAT	17	8.491.171,477	8.492.935,347	1,32
CDP 10J-10/04/2014	BIAT	5	2.497.403,376	2.497.662,735	0,39

AC2-A-4 Dépôt à terme :

<i>Désignation</i>	<i>Banque</i>	<i>Nombre</i>	<i>Coût d'acquisition</i>	<i>Valeur au 31.03.2014</i>	<i>% de l'Actif Net</i>
Dépôt à terme		2	29.800.000,000	29.828.608,525	4,64
DAT 92J-06/06/2014	BIAT	1	8.000.000,000	8.025.894,575	1,25
DAT 91J-30/06/2014	BIAT	1	21.800.000,000	21.802.713,950	3,39

AC2-B Disponibilités:

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014, à **529,689 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3 Note sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.03.2014 à **99.915,603 Dinars** et représentant la Retenue à la Source sur les achats de Bons du Trésor Assimilables.

PR2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **1.032.140,089 Dinars**, contre **888.869,578 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
Revenus des Bons du Trésor à CT	61.285,536	581.525,772
Revenus des Billets de Trésorerie	14.524,262	75.862,703
Revenus des Certificats de Dépôt	684.463,684	231.481,103
Revenus des autres valeurs (DAT)	271.866,607	0,000
TOTAL	1.032.140,089	888.869,578

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **798.622,069 Dinars** contre **961.141,151 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	31.03.2014	31.03.2013
Rémunération du gestionnaire	239.586,620	288.342,350
Rémunération du dépositaire	243.091,964	672.798,801
Rémunération des distributeurs	315.943,485	0,000
Total	798.622,069	961.141,151

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.01.2014 au 31.03.2014 à **180.007,259 Dinars**, contre **220.898,925 Dinars** du 01.01.2013 au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.03.2014	31.03.2013
Redevance CMF	159,720.625	192.223,961
Impôts et Taxes	13,141.555	16.996,924
Charges Diverses	7,145.079	11.678,040
Total	180,007.259	220.898,925

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.03.2014 à **578.477,678 Dinars**, contre **477.578,424 Dinars** au 31.03.2013 et s'analyse comme suit :

NOTE	PASSIF	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
PA1	Opérateurs créditeurs	482.032,789	331.000,799
PA2	Autres créditeurs divers	96.444,889	146.577,625
	TOTAL	578.477,678	477.578,424

PA1 : Le solde du compte opérateurs créditeurs s'élève au 31.03.2014 à **482.032,789 Dinars** contre **331.000,799 Dinars** au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
------------------------------	------------------------------	------------------------------

Gestionnaire	83.044,652	99.300,241
Dépositaire	83.044,652	231.700,558
Distributeurs	315.943,485	0,000
Total	482.032,789	331.000,799

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.03.2014, à **96.444,889 Dinars** contre **146.577,625 Dinars** au 31.03.2013 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31.03.2014	Montant au 31.03.2013
---------------------------------	------------------------------	------------------------------

Etat, impôts et taxes	27.072,792	51.096,789
Redevance CMF	55.361,790	66.198,688
Intérêt / EO perçu d'avance	0,000	6.904,109
Provision pour charges à payer	14.010,307	22.378,039
Total	96.444,889	146.577,625

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.03.2014 se détaillent comme suit :

Capital initial au 01.01.2014 (en nominal)

- Montant : 617.978.900,000 Dinars
- Nombre de titres : 6.179.789
- Nombre d'actionnaires : 4.952

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 118.508.700,000 Dinars
- Nombre de titres émis : 1.185.087

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 121.181.000,000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 1.211.810

Capital au 31.03.2014 : 611.231.613,705 Dinars

- Montant en nominal : 615.306.600,000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -4.074.986,295 Dinars
- Nombres de titres : 6.153.066
- Nombre d'actionnaires : 4.939

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.03.2014 à **-4.074.986,295 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-3.839.986,295
1- Résultat non distribuable de l'exercice	-254.607,800
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	424,414.880
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	- 679,022.680
2- Régularisation des sommes non distribuables	19.607,800
✓ Aux émissions	-760,613.911
✓ Aux rachats	780,221.711
Total sommes non distribuables	-4.074.986,295

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables de la période correspondant au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR.

Le solde de ce poste au 31.03.2014 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période : 5.669.860,176 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de la période : -71.335,605 Dinars
- Résultat distribuable de l'exercice clos : 25.508.640,511 Dinars
- Régularisation du résultat distribuable de l'exercice clos : -110,306.002 Dinars

SOMMES DISTRIBUABLES : 30.996.859,080 Dinars

4. AUTRES INFORMATIONS :

4-1 Données par action	31.03.2014	31.03.2013
Revenus des placements	1,081	1,170
Charges de gestion des placements	(0,130)	(0,131)
Revenus net des placements	0,951	1,039
Autres charges d'exploitation	(0,029)	(0,030)
Résultat d'exploitation	0,921	1,009
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,012)	(0,020)
SOMMES DISTRIBUABLES	0,910	0,989
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,012	0,020
Variation des +/- values potentielles/titres	0,069	(0,067)
Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	(0,110)	(0,002)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	0,880	0,940

4-2 Ratio de gestion des placements	31.03.2014	31.03.2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	0,123%	0,123%
Autres Charges d'exploitation/actif net moyen	0,028%	0,028%
Résultat distribuable de la période/actif net moyen	0,875%	0,950%

4.3 Rémunération du gestionnaire du dépositaire et des distributeurs

4.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

4.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2014

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 31 MARS 2014

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l' « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 mars 2014 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2014, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 44 403 231 dinars et un bénéfice net de la période de 394 121 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » au 31 mars 2014, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en titres émis par l'« AMEN BANK » représente 12,42% de l'actif total, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.
- ✓ Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 6,235% de l'actif net au 31 Mars 2014, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre conclusion ne comporte pas de réserve concernant ces questions.

Tunis, 26 Avril 2014

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN
arrêté au 31 mars 2014
(unité : en Dinars Tunisien)

ACTIF	Notes	31/03/2014	31/03/2013	31/12/2013
AC1- Portefeuille-titres	3.1			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 764 035,048	2 742 650,666	2 734 628,555
Obligations et valeurs assimilées		32 041 984,963	37 608 959,957	32 756 805,542
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3			
Placements monétaires		3 113 171,335	2 520 915,282	3 368 598,624
Disponibilités		6 479 092,610	1 824 592,379	7 451 925,230
AC3- Créances d'exploitation				
Autres débiteurs		4 947,510	1,862	4 947,510
TOTAL ACTIF		44 403 231,466	44 697 120,146	46 316 905,461
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	59 534,379	65 134,695	70 496,707
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	10 511,360	15 148,756	14 484,618
TOTAL PASSIF		70 045,739	80 283,451	84 981,325
ACTIF NET		44 333 185,727	44 616 836,695	46 231 924,136
CP1- Capital	3.7	42 349 140,225	42 779 622,562	44 550 995,675
CP2- Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 596 836,415	1 457 632,438	401,302
Sommes distribuables de la période	3.8	387 209,087	379 581,695	1 680 527,159
ACTIF NET		44 333 185,727	44 616 836,695	46 231 924,136
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		44 403 231,466	44 697 120,146	46 316 905,461

ETAT DE RESULTAT
du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014
(unité : en Dinars Tunisien)

	Notes	01/01/2014 31/03/2014	01/01/2013 31/03/2013	01/01/2013 31/12/2013
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2			
Dividendes		0,000	0,000	70 362,073
Revenus des obligations et valeurs assimilées		371 139,484	416 599,340	1 631 650,360
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	67 121,428	54 489,456	331 016,565
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		438 260,912	471 088,796	2 033 028,998
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-55 983,311	-61 584,086	-253 922,267
REVENU NET DES PLACEMENTS		382 277,601	409 504,710	1 779 106,731
PR3- Autres produits		0,000	0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-14 635,831	-14 577,430	-62 614,124
RESULTAT D'EXPLOITATION		367 641,770	394 927,280	1 716 492,607
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		19 567,317	-15 345,585	-35 965,448
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	3.8	387 209,087	379 581,695	1 680 527,159
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-19 567,317	15 345,585	35 965,448
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		26 478,748	22 846,557	5 881,678
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		0,000	0,000	-1,071
Frais de négociation		0,000	0,000	-10 476,711
RESULTAT NET DE LA PERIODE		394 120,518	417 773,837	1 711 896,503

VARIATION DE L'ACTIF NET
du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014
(unité : en Dinars Tunisien)

	01/01/2014 31/03/2014	01/01/2013 31/03/2013	01/01/2013 31/12/2013
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation			
Résultat d'exploitation	367 641,770	394 927,280	1 716 492,607
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	26 478,748	22 846,557	5 881,678
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,000	0,000	-1,071
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	-10 476,711
AN2- Distributions de dividendes	0,000	0,000	-1 504 863,195
AN3- Transactions sur le capital			
Souscriptions			
- Capital	16 073 494,155	9 052 140,501	62 875 542,411
- Régularisation des sommes non distribuables	14 532,074	3 508,191	-680,791
- Régularisation des sommes distribuables	695 615,405	347 339,880	2 146 491,391
Rachats			
- Capital	-18 302 253,645	-17 510 924,385	-69 539 742,540
- Régularisation des sommes non distribuables	-14 106,782	-5 707,915	2 713,086
- Régularisation des sommes distribuables	-760 140,134	-651 040,625	-2 423 179,940
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 898 738,409	-8 346 910,516	-6 731 823,075
AN4- Actif net			
En début de période	46 231 924,136	52 963 747,211	52 963 747,211
En fin de période	44 333 185,727	44 616 836,695	46 231 924,136
AN5- Nombre d'actions			
En début de période	442 040	508 159	508 159
En fin de période	419 926	424 235	442 040
VALEUR LIQUIDATIVE	105,574	105,170	104,588
AN6- Taux de rendement annualisé	3,82%	3,67%	3,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

du 1^{er} Janvier 2014 au 31 mars 2014

(unité = en Dinar Tunisien)

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 mars 2014** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 31-03-2014 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de comptes courants à terme, de certificats de dépôts et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/03/2014 à 34 806 020,011 dinars contre 35 491 434,097 dinars au 31/12/2013 et se détaille ainsi :

Titres OPCVM

<i>Titres des OPCVM</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2014	% de l'Actif Net
FCP CAP ET GAR	300	300 000,000	410 610,000	0,93
FINA O SICAV	3 925	409 459,050	411 383,175	0,93
SANADETT SICAV	7 003	755 663,702	765 546,951	1,73
SICAV ENTREPRISE	11 142	1 144 404,480	1 176 494,922	2,65
Total	22 370	2 609 527,232	2 764 035,048	6,23

Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier

<i>Emprunts d'Etat</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2014	% de l'Actif Net
BTA 5,5% MARS 2019	1 000	1 037 820,000	1 022 526,836	2,31
BTA 6,9% MAI 2022	1000	1 089 500,000	1 112 952,321	2,51
Total	2 000	2 127 320,000	2 135 479,157	4,82

Obligations de sociétés

<i>Obligations de sociétés</i>	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2014	% de l'Actif Net
AB SUB 2009/A TF	5 000	366 600,000	374 612,000	0,84
AB SUB 2009/B TV	5 000	366 600,000	374 736,000	0,85
AIL 2012-1 TF	15 000	1 200 000,000	1 250 652,000	2,82
AIL2010-1 5,25 08042015	5 000	200 000,000	208 240,000	0,47
AMEN BANK 2006 TV	5 000	150 000,000	151 160,000	0,34
AMEN BANK SUB 2010/TV	10 000	799 900,000	820 564,000	1,85
AMEN BANK SUB 2010/TV	10 000	799 900,000	820 564,000	1,85
ATB 2007/1 C D TMM+2%	8 000	608 000,000	635 699,200	1,43
ATB SUB 2009 B LB2 TF	10 000	1 000 000,000	1 040 864,000	2,35
ATL 2009/3 TMM+0,625 5ANS	2 900	58 000,000	58 621,760	0,13
ATL 2010-1 TF 5,25%	15 000	600 000,000	616 224,000	1,39
ATL 2010-1 TF 5,25%	15 000	600 000,000	616 224,000	1,39
ATL 2010-1 TF 5,25%	5 000	200 000,000	205 408,000	0,46
ATL SUB 2008-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 034 064,000	2,33
ATTIJARI LEASING 2010-1 15092015	3 500	140 000,000	143 220,000	0,32
ATTIJARI LEASING 2011 13012017	3 000	180 000,000	181 845,600	0,41
BNA SUB 2009	20 000	1 466 400,000	1 528 704,000	3,45
BTE 10ANS 5,25%	10 000	600 000,000	613 672,000	1,38
BTE 2010 TR A TV	7 000	490 000,000	501 328,800	1,13
BTE 2011 09022032 6,25	5 000	450 000,000	453 144,000	1,02
BTE 2011 09022032 6,25	5 000	450 000,000	453 144,000	1,02

BTE 2011 A TMM+1,3 09022019	2 500	250 000,000	251 672,000	0,57
BTK 2012-1 B TF 6,3 2019 7 ANS	35 000	3 000 025,000	3 056 781,000	6,90
CHO 2009 TMM+1	6 000	450 000,000	457 454,400	1,03
CIL 2009/1 TF 5,5%	5 000	100 000,000	103 072,000	0,23
CIL 2009/2 TV TMM+0,75%	5 000	100 000,000	102 356,000	0,23
CIL 2010/2 TF 2MD 03112015	20 000	800 000,000	814 048,000	1,84
CIL2012/1 400 MD 30032017	4 000	240 000,000	240 064,000	0,54
HL 2009/2 TF 5,5%	3 500	70 000,000	71 587,600	0,16
HL 2010-1 1MD 18062015 5,25	10 000	400 000,000	413 208,000	0,93
HL 2010-1 2MD 18062015 5,25	20 000	800 000,000	826 416,000	1,86
HL 2010-2 2MD 26112015 5,45	20 000	800 000,000	812 048,000	1,83
HL 2012/1 28092017 6,75	10 000	800 000,000	821 896,000	1,85
HL 2012/1 28092017 6,75	2 500	200 000,000	205 474,000	0,46
HL 2013/1 TF	10 000	1 000 000,000	1 048 240,000	2,36
MEUBLATEX 2008 TR F	1 000	60 000,000	61 533,600	0,14
MEUBLATEX IND2010 26042017	3 000	240 000,000	249 657,600	0,56
STB 2010/1 B TF 5,3 23032025	10 000	733 200,000	733 968,000	1,66
STB SUB 2011A 6,1 270119	5 000	357 140,000	360 196,000	0,81
STM 2007 6,5%	2 000	40 000,000	41 094,400	0,09
STM 2007 6,5%	5 000	100 000,000	102 736,000	0,23
AMEN BANK SUB 2012	10 000	900 000,000	923 136,000	2,08
AMEN BANK SUB 2012	22 223	2 000 070,000	2 050 793,590	4,63
TL SUB 2013-2 B	4 000	400 000,000	403 664,000	0,91
TL 2010-1 01062015 2MD TV	20 000	300 000,000	310 608,000	0,70
TL 2011-3 5,85 29012017	10 000	600 000,000	604 768,000	1,36
TL SUB 2009	4 000	80 000,000	81 862,400	0,18
TL2010-2 1MD 17112015 5,375	10 000	400 000,000	406 360,000	0,92
TL 2012-1 29052017	10 000	800 000,000	833 104,000	1,88
UIB 2009/1	5 000	366 611,786	378 015,696	0,85
UIB 2011-2 7ANS 5,9 30012019	10 000	714 200,000	719 832,000	1,62
UNIFACTOR 2013 TMM+2	3 300	330 000,000	338 168,160	0,76
Total	462 423	29 156 646,786	29 906 505,806	67,46

Les sorties du portefeuille titres du 1^{er} janvier 2014 au 31 mars 2014 se détaillent ainsi :

Désignation	Date	Coût d'acquisition	Coupon encaissé/Coût de cession	Plus ou moins values
Obligations des sociétés		803 030,000	803 030,000	0,000
REMBOURSEMENT 3000 ATTIJARI LEASING 2011	13/01/2014	60 000,000	60 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 STB SUB 2011 A	27/01/2014	71 430,000	71 430,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 AB 2006 TV	29/01/2014	50 000,000	50 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 TL 2011-3	29/01/2014	200 000,000	200 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 UIB 2011-2	30/01/2014	142 900,000	142 900,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2014	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 5000 BTE 2011	09/02/2014	25 000,000	25 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 4100 AIL 2009-1	23/02/2014	82 000,000	82 000,000	0,000
REMBOURSEMENT 10000 STB 2010/1 B TF	23/03/2014	66 700,000	66 700,000	0,000
REMBOURSEMENT 4000 CIL 2012/1	30/03/2013	80 000,000	80 000,000	0,000
Titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		0,000	0,000	0,000
TOTAL		803 030,000	803 030,000	0,000

3.2. Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **371 139,484** dinars pour la période allant du **01 janvier 2014** au **31 mars 2014** et se détaillent ainsi :

Revenus du portefeuille titres	du 01/01/2014 au 31/03/2014	du 01/01/2013 au 31/03/2013
Dividendes		
- Titres OPCVM	0,000	0,000
Revenus des obligations		
- Intérêts	348 146,147	392 140,140
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier		
- Intérêts	22 993,337	24 459,200
TOTAL	371 139,484	416 599,340

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/03/2014** à **9 592 263,945** Dinars et se détaillant comme suit :

➤ **Les placements monétaires :**

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2014	% de L'Actif Net
Certificats de dépôt	0	0,000	0,000	0,00
Bons du Trésor	0	0,000	0,000	0,00
Billets de trésorerie	7	3 081 653,779	3 113 171,335	7,02
ELECTROSTAR 120J-06/05/2014	1	490 879,479	497 339,848	1,12
SERVICOM 60J 23/05/2014	1	990 774,300	992 158,155	2,24
STM 200 MD 6% 03022015	1	200 000,000	201 520,000	0,45
STM 200 MD 6,25% 18052014	1	200 000,000	208 833,334	0,47
SH KANTAOUI 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	502 066,666	1,13
STM 200 MD 6,25% 18052015	1	200 000,000	209 186,666	0,47
STMHM 1826J-01/03/2015	1	500 000,000	502 066,666	1,13
Total des placements monétaires		3 081 653,779	3 113 171,335	7,02

➤ **Les disponibilités :**

Disponibilités	Valeur au 31/03/2014	% de L'Actif Net
Avoirs en Banque	6 468 633,209	14,59
Intérêts courus sur comptes bancaires	10 459,401	0,02
Placements à terme	0,000	0,00
Intérêts courus sur placements à terme	0,000	0,00
Total des disponibilités	6 479 092,610	14,61

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt allant du **01 janvier 2014** au **31/03/2014** s'élèvent à **67 121,428** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2014 au 31/03/2014	du 01/01/2013 au 31/03/2013
Rémunération du compte de dépôt	10 443,382	7 135,616
Revenus des Billets de Trésorerie	42 557,936	47 353,840
Revenus des Certificats de Dépôt	0,000	0,000
Revenus des BTC	0,000	0,000
Placement à terme	14 120,110	0,000
Autres produits divers sur opérations financières	0,000	0,000
TOTAL	67 121,428	54 489,456

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/03/2014** à **70 045,739** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	31/03/2014	31/03/2013
Opérateurs Crédeurs	59 534,379	65 134,695
Gestionnaire	55 110,323	60 711,096
Dépositaire	4 424,056	4 423,599
Autres Crédeurs Divers	10 511,360	15 148,756
Commissaire aux comptes	6 637,820	10 931,394
Etat Impôts et Taxes	326,427	316,714
Conseil du Marché Financier	3 393,552	3 788,893
Compte de régularisation	153,561	111,755
TOTAL	70 045,739	80 283,451

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2014 au 31/03/2014	du 01/01/2013 au 31/03/2013
Charges de gestion des placements	55 983,311	61 584,086
Commission de gestion	55 110,323	60 711,096
Commission de dépôt	872,988	872,990
Autres Charges	14 635,831	14 577,430
Honoraires du commissaire aux comptes	2 266,740	2 203,380
Redevances CMF sur les OPCVM	10 378,433	11 433,175
Taxes Collectivités Locales et timbres fiscaux	809,557	940,475
Frais d'actes, d'enregistrements et de publications	1 134,000	0,000
Frais Bancaires	47,101	0,000
Autres Charges	0,000	0,400
TOTAL	70 619,142	76 161,516

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2014 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2013		
Montant		44 550 995,675
Nominal		44 550 995,675
Nombre de titres		442 040
Nombre d'actionnaires		483
Souscriptions réalisées		
Montant		16 088 026,229
Nominal		16 073 494,155
Régularisation des sommes non distribuables		14 532,074
Nombre de titres émis		159 483
Nombre d'actionnaires nouveaux		131
Rachats effectués		
Montant		-18 316 360,427
Nominal		-18 302 253,645
Régularisation des sommes non distribuables		-14 106,782
Nombre de titres rachetés		-181 597
Nombre d'actionnaires sortants		-50
Capital au 31/03/2014		
Montant		42 349 140,225
Nominal		42 322 236,185
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		0,000
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres		26 478,748
Frais de négociation		0,000
Régularisation des sommes non distribuables		425,292
Modification comptable		0,000
Nombre de titres		419 926
Nombre d'actionnaires		564

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'action.

	Du 01/01/2014 au 31/03/2014	Du 01/01/2013 au 31/03/2013
Résultats d'exploitation	367 641,770	394 927,280
Régularisations de la période	19 567,317	-15 345,585
Sommes distribuables de la période	387 209,087	379 581,695

4. Autres informations

4.1. Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société.

La commission de gestion est de 0,45% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.2. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
- de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.

En contre partie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 000,000 dinars HT payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent

4.3. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Les frais pris en charge aux titres du 1^{er} trimestre 2014 sont de 2 266,740 dinars TTC.

4.4. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur Univers Obligations SICAV est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La commission est acquittée par Univers Obligations SICAV au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire de la SICAV, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.5. Etat Impôts et Taxes

Ce poste représente :

- la TCL sur les revenus bruts de la SICAV ;
- les droits de timbres.

4.6. Frais d'actes, d'enregistrements et de publications :

Il s'agit des frais d'enregistrements, de publications et d'insertions au Journal Officiel des documents des assemblées générales et des conseils d'administration.

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.